

GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
COLLECTION « MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES »
Vol. 136-2025

**L'Union européenne et la lutte contre le changement
climatique : un leadership en mouvance.
De la COP de Copenhague à l'Accord de Paris**

Mémoire présenté pour l'obtention du
Master en études européennes
par Kelly Rouleau

Rédigé sous la direction de Matthias Schulz
Juré : Anton Tarradellas
Genève, août 2024

Sommaire

Sommaire	II
Remerciements	III
Liste des acronymes et abréviations	IV
Introduction	2

Chapitre 1 **Diplomatie environnementale : création des COP**

L'émergence de la diplomatie environnementale au sein des Nations Unies	6
Conférences des Parties (COP)	8
L'Union européenne et les COP	11
Statut de leader climatique de l'Union européenne dans la sphère internationale	14

Chapitre 2 **Conférence de Copenhague**

Contexte	23
Attentes et déroulement de la Conférence	26
Position adoptée par l'Union européenne	32
Aboutissement de la Conférence	37
Réaction et leadership de l'UE	40

Chapitre 3 **Conférence de Paris**

Contexte	43
Attentes et déroulement de la Conférence	46
Position adoptée par l'Union européenne	51
Aboutissement de la Conférence	55
Réaction et leadership de l'UE	59

Conclusion	63
Bibliographie	65
Annexes	76
Table des matières	77

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude au professeur Matthias Schulz, qui m'a inspirée le sujet de ce mémoire et a généreusement accepté de m'accompagner dans la réalisation de celui-ci.

Je tiens également à remercier David, qui m'a soutenue avec une patience inégalable. Il a su m'offrir un avis extérieur tout au long de la rédaction de ce travail, et je lui en suis profondément reconnaissante.

Je remercie aussi mes amis et ma famille, en particulier Virginie dont le soutien inestimable m'a porté tout au long de la rédaction de ce mémoire et durant l'ensemble de mon parcours universitaire.

Je souhaite adresser un remerciement tout particulier à Etienne, sans qui je n'aurais certainement pas pu arriver jusqu'ici. Son soutien indéfectible a été essentiel. Notre duo a formé une équipe académique redoutable, nous permettant de traverser ensemble chaque étape de ces six années d'aventure.

Liste des acronymes et abréviations

ADP	Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AWG-KP	Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol
AWG-LCA	Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CMP	Conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COP	Conférence des Parties
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
ENB	Earth Negotiations Bulletin
FED	Réserve fédérale des Etats-Unis
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IIDD	Institut International du Développement Durable
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
MOC	Mise en œuvre conjointe
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
PAE	Programmes d'action pour le climat
PECC	Programme européen sur le changement climatique
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
WEF	Forum économique mondial

Introduction

Dès le XIX^e siècle, le chimiste suédois Svante Arrhenius a souligné que l'utilisation du charbon par l'homme modifiait la composition de l'atmosphère en augmentant son taux de dioxyde de carbone. Il a estimé que notre planète devrait se réchauffer de 5°C d'ici la fin du XX^e siècle. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1970 que les scientifiques ont commencé à prêter une attention particulière à l'impact potentiel des activités humaines sur le climat¹.

Les premiers modélisateurs sont apparus dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Leur objectif initial était de produire des prévisions météorologiques. Par la suite, les modèles ont été adaptés pour des échelles climatiques plus grandes, couvrant des périodes d'un mois et au-delà. Les premières expériences menées dans les années 1960 ont démontré que ces modèles étaient capables de simuler les principales caractéristiques du climat². Dans les années 1970, ces modèles ont permis de confirmer la thèse de Svante Arrhenius selon laquelle un doublement de la concentration de dioxyde de carbone entraînerait effectivement un réchauffement climatique notable³. Ces résultats ont été pris au sérieux et ont été à l'origine de plusieurs réunions scientifiques et rapports d'experts. Une véritable prise de conscience s'est opérée, au sein de la communauté scientifique d'abord puis au-delà. La communauté scientifique a rapidement été convaincue de l'ampleur du problème et de la nécessité d'en analyser toutes les facettes. Dès 1979, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a mis en place notamment le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC). Grâce aux diverses initiatives internationales, soutenues par les organismes de recherche dans de nombreux pays, la compréhension des mécanismes complexes régissant l'évolution du climat a considérablement progressé⁴.

Les gouvernements ont suivi le mouvement en prenant conscience qu'ils ne pouvaient plus ignorer le problème. Le premier exemple d'initiative diplomatique prise concernant l'environnement est le Protocole de Montréal de 1987, qui était un accord multilatéral dont l'objectif était de protéger la couche d'ozone et éliminer les substances qui la détruisent. Le problème du réchauffement climatique a été à partir de ce moment-là pris en compte politiquement et a d'ailleurs constitué l'un des thèmes principaux abordés durant le Sommet de la Terre de Rio en 1992 durant lequel a été discuté la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC)⁵.

La CCNUCC ratifiée en 1994 est également un tournant dans la lutte climatique internationale, car elle reconnaît le rôle de l'homme dans le réchauffement climatique⁶. Elle est composée de différents objectifs, tels que la responsabilité des pays développés à réduire leurs émissions, par exemple⁷. Le principe de négociation permanente établi par cette Convention a pour objectif de rassembler les pays signataires annuellement lors de Conférence des Parties (COP) pour discuter de l'avancement et de la mise en œuvre de la Convention. Lors de ces COP, le processus de négociation est cyclique : chaque cycle se termine par la signature d'un accord (ou d'un texte de référence) avant qu'un nouveau cycle ne recommence. Les sessions de négociations précédant la signature d'un texte sont dédiées à la discussion de celui-ci, tandis que les sessions suivantes sont dédiées à sa mise en pratique⁸.

En 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un rapport détaillant la nature et les conséquences du changement climatique. Ce rapport a eu un impact sur l'Union européenne, qui y a réagi. Ainsi, le 14 octobre 1991, la Commission européenne a publié une communication

¹ Gérard MÉGIE & Jean JOUZEL, « Le changement climatique - Histoire scientifique et politique, scénarios futurs », in *La Météorologie*, 2003, vol. 8, no. 42, p.37.

² *Ibid.*, p.37.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p.38.

⁵ *Ibid.*

⁶ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, New York, FCCC/INFORMAL/84, 9 mai 1992, pp.2 et 4.

⁷ *Ibid.*, p.5.

⁸ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat : Une histoire sans fin ? », in Franck PETITEVILLE & Delphine PLACIDI-FROT (dir.), *Négociations internationales*, Paris, PUF, 2013, p.397.

intitulée « Une stratégie communautaire pour limiter les émissions de dioxyde de carbone et améliorer l'efficacité énergétique »⁹. Cela a marqué le début de l'engagement de l'Union européenne sur le sujet¹⁰.

Les déclarations du Conseil européen montrent également parfaitement bien l'augmentation graduelle de ces questions au sein des Conseils. Au début des années 1990, c'est moins d'un tiers qui mentionne ces questions. Au début des années 2000, un sur deux, et enfin, quasi tous les Conseils entre 2005 et 2007 évoquent les politiques climatiques¹¹. Afin de lutter contre les critiques de l'époque sur son déficit démocratique notamment, l'Union européenne s'est fortement engagée sur le sujet environnemental et a fait en sorte de devenir leader, autrement dit, un exemple à suivre pour le reste du monde. Mais ce statut n'est pas aisément acquérir car il se mélange au jeu diplomatique et politique entre les pays du monde mais également à l'interne entre les Etats membres¹².

Ce travail vise ainsi à se demander de quelle manière la position de leader climatique international adoptée par l'UE a-t-elle évoluée de la COP de Copenhague à la COP de Paris. En effet, ces deux conférences ont eu un fort impact tant négatif que positif sur cette position de leader de l'UE et c'est pourquoi nous nous arrêterons particulièrement sur elles. La Conférence de Copenhague qui devait être un succès s'est finalement soldé sur un échec diplomatique, ce qui ne va pas être sans conséquence sur le leadership européen. La Conférence de Paris quant à elle, va aboutir sur un des accords les plus historiques pour le climat à savoir l'Accord de Paris qui va venir redorer l'image de l'UE.

Ce travail débutera par un premier chapitre qui se concentrera sur une contextualisation générale. Cette contextualisation débutera brièvement dans les années 1970 avec le premier Sommet de la Terre à Stockholm en Suède et se terminera dans les années qui précéderont la Conférence de Copenhague de 2009. Nous nous arrêterons particulièrement sur les Conférences des Parties en discutant de leur création, leur déroulement, leur fonctionnement ainsi que les acteurs présents. Un sous-chapitre sera consacré à l'Union européenne au sein des COP. Qui la représente ? Comment organise-t-elle les négociations ? Comment définit-elle la position commune adoptée par les Etats-membres ? ; toutes ces questions seront abordées. Enfin, nous nous arrêterons sur les trois premières COP à savoir celle de Berlin, de Genève et Kyoto qui vont permettre de poser les bases concernant l'émergence du statut de leader de l'Union européenne.

Le chapitre 2 se concentrera sur la Conférence de Copenhague. Un bref contexte historique est nécessaire pour comprendre la situation mondiale autour de l'année 2009. Puis, il s'agira de parler du déroulement et des attentes de la COP au travers de discours, d'articles de presse, des bulletins de l'Institut International du Développement Durable (IIDD) ou encore les mémoires de Barack Obama ainsi que ceux de Gerhard Schröder. Ensuite, nous nous pencherons sur la position de l'UE durant la COP. Où en est sa position de leader ? Pour observer cela, nous analyserons des rapports rédigés pour les institutions européennes ainsi que des discours prononcés durant la Conférence. Nous regarderons également notamment pour quelles raisons la Conférence est-elle considérée comme un échec. Pour ce faire, il s'agira d'analyser l'accord final ainsi que des articles de presse paru durant cette période. Enfin, nous examinerons la réaction de l'UE face à cet échec en nous penchant encore une fois sur ce qui a été dit dans les médias ainsi que des décisions des institutions européennes concernant leur politique climatique post-Copenhague.

Le chapitre 3 adopte la même structure que le chapitre 2 mais analysera la Conférence de Paris. Ainsi, un bref contexte historique sera également fait. Nous parlerons du déroulement et des attentes de la COP en analysant les discours prononcés, les mémoires de Laurent Fabius et de François Hollande, des articles de presse ainsi que les bulletins de l'IIDD. Puis, nous regarderons la position de l'UE en examinant de plus près des rapports officiels des institutions européennes, ainsi que ce qui a été dit dans la presse. Nous observerons ensuite pour quelles raisons cette COP est considérée comme une réussite diplomatique historique. Pour ce faire, nous analyserons l'Accord de Paris ainsi que des coupures de presse. Enfin, il

⁹ COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, *A Community Strategy to limit Carbon Dioxide emissions and to improve energy efficiency*, Bruxelles, SEC (91) 1744 final, 14 octobre 1991, p.1.

¹⁰ Jacques LE CACHEUX & Eloi LAURENT, « L'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique », in *Regards croisés sur l'économie*, 2009, vol. 2, no. 6, p.192.

¹¹ Stefan C. AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ? 20 ans de négociation internationales*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2014, pp.213-214.

¹² *Ibid.*, p.215.

s'agira d'observer les réactions de l'UE face à cette réussite et de quelle manière a-t-elle légiféré par la suite. Qu'en-est-il de son statut de leader suite à cette Conférence ? Ici, nous examinerons les rapports de la Commission ainsi que des politiques climatiques mises en œuvre après la Conférence. Le but étant également de discuter brièvement des choix politiques que l'UE fait actuellement.

Ce travail vise à apporter une contribution et une perspective historique à la question du leadership climatique international de l'Union européenne. En effet, cette problématique est le plus souvent analysée sous des angles politique, économique ou juridique, mais il est rare qu'elle soit examinée d'un point de vue historique. L'objectif de cette recherche est d'analyser des sources de l'époque afin de remettre les événements en contexte, et de mieux comprendre leurs impacts aujourd'hui. Les Conférences des Parties de Copenhague en 2009 et de Paris en 2015 ont eu un fort impact sur le monde diplomatique et sur le leadership de l'UE, ce qui nous permet ainsi de mieux comprendre certains choix politiques actuels. En d'autres termes, ce mémoire vise à révéler les évolutions historiques qui ont façonné le rôle de l'UE sur la scène climatique internationale et à éclairer les futures décisions politiques prises à la lumière de cette évolution.

Un autre aspect important à mentionner concernant ce travail est le choix du vocabulaire. En effet, jusqu'en 1993, on parlait de « Communauté européenne ». Cependant, avec l'introduction du Traité de Maastricht, la Communauté est devenue « l'Union européenne ». Pour des raisons de simplicité et de clarté, nous utiliserons uniquement le terme d'Union européenne.

Comme brièvement mentionné plus tôt, ce travail s'appuie sur une variété de sources, en particulier des articles de presse. Ces sources sont particulièrement intéressantes car elles peuvent refléter par exemple des opinions politiques variées, souvent exprimées par des élites ou des groupes spécifiques, et permettent ainsi de confronter ces perspectives à des conceptions plus théoriques et définitives de la politique, telles que celles incarnées par les lois ou encore les rapports officiels d'institutions. De plus, les articles de presse offrent un accès à des points de vue et des opinions difficiles à trouver dans d'autres sources, ce qui les rend indispensables pour notre analyse. Nous nous appuierons principalement sur des articles de *Le Temps* et *Le Monde*, tout en consultant également des publications telles que le *New York Times*, *The Guardian*, *Les Echos* ou encore *The Economist*. Il est crucial de souligner que ces publications, ne véhiculent pas un point de vue monolithique. Elles reflètent une diversité de voix.

Dans le cadre de ce travail, nous allons également nous appuyer sur les Bulletins publiés par une division de l'Institut international pour le développement durable, appelée *Earth Negotiations Bulletin* (ENB). Ils ont pour but d'apporter une couverture journalière aux négociations et aux événements du développement durable. L'objectif étant d'informer sur les efforts mondiaux pour contrer le changement climatique notamment, mais plus largement les questions environnementales. L'ENB est un service indépendant des rapports de négociations publiés par les Nations Unies. Les rapports sont distribués gratuitement ce qui leur permet de renforcer « la transparence, l'engagement et la responsabilité »¹³, ce qui en font des sources inestimables.

Nous nous pencherons également sur des discours officiels prononcés durant les COP. Nous retrouvons pour la COP15 notamment le discours de Connie Hedegaard, présidente de la COP de Copenhague, de Lars Løkke Rasmussen, 1^{er} Ministre du Danemark, José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne, Nicolas Sarkozy, président français ou encore Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la CCNUCC. En ce qui concerne la COP21, nous nous pencherons sur les discours de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, François Hollande, président de la France et Laurent Fabius, président de la COP de Paris. Les discours constituent de bonnes sources car ils permettent de saisir les enjeux du moment, les émotions ou encore les points importants accompagnant l'événement. Ces discours sont consultables en libre accès sur le site de la Commission européenne ou encore le site des Nations Unies.

Les rapports et communications officiels des institutions européennes vont également être analysés tout au long de ce travail. En effet, ils constituent une ressource précieuse en raison de leur crédibilité, leurs perspectives officielles, la richesse des données, leur transparence et leur accessibilité. Ils permettent de voir

¹³ INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT, *About*, (s.d.), Winnipeg, Earth Negotiations Bulletin, <https://enb.iisd.org/about>, 14 juin 2024.

les décisions prises officiellement par l'UE, ses réactions face à certains événements, son point de vue, sa politique ainsi que ses prises de position.

Différents mémoires vont également être utilisé dans l'analyse notamment ceux de Barack Obama, Tony Blair, Gerhard Schröder, François Hollande ou encore ceux de Laurent Fabius. Les mémoires offrent une perspective interne sur un événement, dévoilant ses coulisses et fournissant ainsi des informations précieuses et souvent inédites sur son déroulement. Finalement, nous examinerons les accords officiels tels que l'Accord de Copenhague et l'Accord de Paris. Ces accords sont consultables en libre accès sur le site de l'ONU. Ils nous donneront l'opportunité d'observer les décisions prises et les éventuels compromis que l'UE a dû faire, ainsi que les objectifs initiés par l'UE et qui ont été maintenus dans l'accord final. Toutes ces sources permettront ainsi de dresser l'évolution du leadership climatique de l'UE.

Chapitre 1

Diplomatie environnementale : création des COP

Les Conférences des Parties ayant été mises en place afin de lutter contre le changement climatique, il semble utile de revenir brièvement sur sa définition. L'Organisation des Nations Unies souligne la définition suivante : « Les changements climatiques désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques »¹⁴. Les Nations Unies signalent ensuite qu'il peut s'agir de variations naturelles ou anthropiques. Nous pouvons lire : « Depuis les années 1800, les activités humaines constituent la cause principale des changements climatiques, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz. La combustion de combustibles fossiles génère des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui agissent comme une couverture autour de la Terre, emprisonnant la chaleur du soleil et entraînant une hausse des températures »¹⁵.

Ce que cette définition nous permet de comprendre est que le changement climatique en lui-même n'est pas nécessairement alarmant sachant qu'il peut être d'origine naturelle. Cependant, les activités humaines ont considérablement modifié, amplifié et aggravé ces variations entraînant ainsi une hausse des températures anormalement élevée et de ce fait, un grand nombre de conséquences parmi lesquelles notamment le déclin de la biodiversité, la fonte des glaces polaires, des tempêtes et catastrophes naturelles en augmentation, des pénuries d'eau ou encore l'élévation du niveau de la mer¹⁶. L'humain étant directement touché par ces conséquences, il semblait primordial, pour les Etats notamment, de trouver une solution pour lutter contre ces changements climatiques. Nous allons le voir, au niveau international, les Nations Unies ont acquis une place importante dans cette lutte.

L'émergence de la diplomatie environnementale au sein des Nations Unies

De la Conférence de Stockholm à la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988

Les questions environnementales, notamment celles liées au changement climatique, n'ont pas toujours été des priorités pour les Nations Unies. En effet, ces enjeux ne sont inclus qu'en 1968 à l'ordre du jour du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). Suite à cela, une Conférence internationale sur l'environnement humain, connue sous le nom de « Conférence de Stockholm » est organisée en Suède en juin 1972¹⁷. Cette Conférence a permis d'aboutir à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)¹⁸. Son objectif était de rendre compte de l'état de l'environnement, encourager l'adoption de nouvelles normes ainsi que coordonner les actions des agences des Nations Unies impliquées dans l'environnement, tous cela en étant à l'interface entre la politique et la science¹⁹.

En 1988, le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont fondé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il est l'organe international principal d'évaluation scientifique du changement climatique. Son but est de fournir aux gouvernements, à tous les échelons, des données scientifiques exploitables pour l'élaboration de politiques climatiques. Les auteurs rédigent ainsi des rapports qui offrent une perspective scientifique précise sur l'état actuel des connaissances concernant le changement climatique et de ses impacts environnementaux et socioéconomiques potentiels²⁰. Le travail

¹⁴ NATIONS UNIES, *En quoi consistent les changements climatiques ?* (s.d.), Site officiel des Nations Unies - Action Climat, <https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change>, 28 février 2024.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2021, vol. 1, no. 2486-2487, pp.7-8.

¹⁸ *Ibid.*, p.8.

¹⁹ Krystel WANNEAU & Amandine ORSINI, « La boussole normative du PNUE, une double autorité environnementale solide et fluide », in *Annuaire français de relations internationales*, 2023, vol. XXIV, pp.191-192.

²⁰ NATIONS UNIES, *About the IPCC*, (s.d.), Genève, Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC, <https://www.ipcc.ch/about/>, 21 mars 2024.

scientifique est divisé en trois groupes. Le premier, analyse les dimensions scientifiques du système climatique et de son évolution. Le deuxième groupe se penche sur la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, ainsi que sur les impacts positifs et négatifs de ces changements, tout en explorant les stratégies d'adaptation. Enfin, le dernier groupe de travail examine les solutions envisageables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour atténuer les changements climatiques de diverses manières²¹. Les rapports sont élaborés par des équipes de rédacteurs sélectionnés en fonction de leur expertise scientifique, qui comprend leur réputation internationale et leurs publications. Ces rapports finaux sont assortis de résumés techniques ainsi que de résumés pour les décideurs, facilitant ainsi leur compréhension par le milieu politique²².

En 1990, le GIEC publia son premier rapport d'évaluation. Suite à cette publication, l'Assemblée générale des Nations Unies a engagé des négociations en vue d'élaborer une Convention-Cadre sur les changements climatiques. De manière général, leurs rapports vont accompagner de près les négociations des Conférences des Parties²³.

Sommet de la Terre, Rio 1992

Le deuxième Sommet de la Terre d'importance significative s'est déroulé à Rio de Janeiro en 1992. Il fut officiellement désigné sous le nom de Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Il a réuni des membres politiques et diplomatiques, des scientifiques, de nombreux médias ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG)²⁴. Il visait un effort massif afin d'harmoniser l'impact des activités socio-économiques humaines sur l'environnement. Ce sommet a notamment permis de relever la manière dont les divers facteurs sociaux, économiques et environnementaux sont interdépendants et évoluent ensemble. Le concept de développement durable s'est vu proclamé comme étant un objectif atteignable, mettant en avant la nécessité d'assurer un équilibre entre le développement économique, social et environnemental pour les générations présentes et futures en respectant les limites des capacités des écosystèmes mondiaux²⁵.

Cette Conférence a abouti sur plusieurs résultats parmi lesquels quatre textes principaux, juridiquement non contraignants : L'Agenda 21, la Déclaration de Rio, la Convention sur la biodiversité et la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC). C'est cette dernière qui nous intéresse dans le cadre de ce travail car, comme nous le verrons, elle a été à l'origine de la création des Conférences des Parties.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

La CCNUCC a été adoptée durant le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et est entrée en vigueur en 1994. Elle a marqué un tournant dans la lutte climatique internationale en reconnaissant le rôle anthropique dans le réchauffement climatique²⁶. Le principal objectif de la Convention est « de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique »²⁷.

La Convention est basée sur deux principes onusiens. Tout d'abord, le principe d'égalité qui garantit à chaque pays une voix. Ensuite, le principe de responsabilité commune mais différenciée²⁸. La Convention met ainsi en avant la responsabilité historique des pays développés en ce qui concerne les émissions passées

²¹ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.10.

²² Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?, op. cit.*, p.75.

²³ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.13.

²⁴ Andrès NOVEMBER, Jacques GRINEVALD, Pierre PORTAS & Christophe DUNAND, « Origines, thèmes et enjeux de la CNUED », in *Annuaire suisse de politique de développement*, 1992, no. 11, p.162.

²⁵ Yannick RUMPALA, « De l'objectif de « développement durable » à la gouvernementalisation du changement. Expressions et effets d'une préoccupation institutionnelle renouvelée en France et dans l'Union européenne », in *Politique Européenne*, 2011, vol. 1, no. 33, p. 120.

²⁶ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, pp.2 et 4.

²⁷ *Ibid.*, p.5.

²⁸ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?, op. cit.*, p.106.

et présentes²⁹. Par conséquent, elle leur assigne la responsabilité principale de montrer la voie en prenant des mesures pour lutter contre le changement climatique et en mettant en œuvre des stratégies d'atténuation³⁰. En d'autres termes, les nations industrialisées doivent assumer une part plus importante des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces pays, listés à l'Annexe I de la Convention, sont tenus de ramener leurs émissions au niveau de celles de 1990, d'ici l'an 2000³¹. De plus, les pays développés se sont également engagés à soutenir les efforts des pays en développement en fournissant un soutien financier aux initiatives de lutte contre le changement climatique, en complément de l'aide financière déjà fournie à ces nations³².

En plus de cela, les pays de l'Annexe I sont tenus de soumettre régulièrement des rapports détaillés sur leurs politiques et mesures relatives au changement climatique. Ces rapports doivent inclure un inventaire national de leurs émissions de gaz à effet de serre, fournissant des données depuis leur année de référence (1990) jusqu'à la période actuelle. En revanche, les pays en développement doivent rendre des comptes de manière plus générale sur les actions entreprises pour faire face au changement climatique et s'adapter à ses conséquences. Leur obligation de rapport est moins contraignante que celle des pays industrialisés et est souvent conditionnée par l'obtention de financements pour leur préparation, en particulier pour les pays les moins avancés³³.

La Convention reconnaît également que les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement augmenteront inévitablement dans les années à venir. Afin de concilier cet impératif avec son objectif principal, elle cherche à aider ces pays à limiter leurs émissions sans compromettre leur développement économique³⁴. Enfin, la Convention reconnaît que tous les pays sont vulnérables aux effets du changement climatique et encourage des efforts spécifiques pour atténuer ces conséquences, surtout dans les pays en développement qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour agir seuls³⁵.

La CCNUCC prévoit le principe de négociation permanente qui vise à ce que les pays signataires se réunissent chaque année lors de Conférence de Parties (COP) afin de discuter de l'avancement et la mise en œuvre de la Convention. Ce principe présume qu'il n'existe pas de point d'arrivée clairement défini. En théorie, aucun événement ne pourrait mettre fin au processus, pas même un accord global et contraignant qui serait nécessairement temporaire et exigerait un suivi régulier. Bien que la permanence semble être inhérente à sa nature, le processus de négociation est tout de même caractérisé par une succession de cycles, chaque cycle étant séparé des autres par la conclusion d'un accord ou d'un texte de référence. Les sessions précédentes l'adoption d'un texte sont consacrées à la discussion de celui-ci, alors que les sessions suivantes sont consacrées à sa mise en œuvre³⁶.

Conférences des Parties (COP)

Création

L'Article 7 de la Convention présente en détail le mandat des Conférences des Parties³⁷. Il s'agit de l'organe décisionnel suprême de la Convention. Tous les Etats parties sont présents aux COP. Ils évaluent la mise en œuvre de ladite Convention ainsi que de tout autre instrument juridique qu'elle adopte³⁸. Ils prennent les décisions nécessaires pour permettre une mise en œuvre efficace de la Convention. Cela inclut l'encouragement et le soutien au développement et à l'amélioration des méthodes pour établir les inventaires

²⁹ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, p.5.

³⁰ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, p.6.

³¹ *Ibid.*, pp.7-8 et p.24.

³² *Ibid.*, p.9.

³³ *Ibid.*, pp.6-7-8 et 16-17-18.

³⁴ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, pp.2 et 4.

³⁵ *Ibid.*, p.9.

³⁶ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.397.

³⁷ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, pp.12-13.

³⁸ *Ibid.*, p.12.

des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre de chaque Etat, la facilitation des échanges de données sur les mesures adoptées, et l'harmonisation de certaines initiatives³⁹.

Depuis 1995, tous les signataires de la CCNUCC se réunissent chaque année dans le but de discuter et de proposer des solutions viables pour lutter contre le réchauffement climatique et ses causes⁴⁰. Les rapports du GIEC fournissent souvent une base scientifique essentielle et jouent un rôle crucial en éveillant les consciences et en orientant les discussions lors des négociations durant les COP⁴¹.

Fonctionnement et déroulement

L'objectif principal des COP se résume donc à prendre des mesures par le biais de textes pour limiter le réchauffement climatique. Les COP se tiennent ainsi chaque année dans un endroit différent et ont lieu vers la fin du mois de novembre⁴². Il faut savoir que depuis la COP1, le secrétariat de la CCNUCC se trouve à Bonn en Allemagne⁴³. Cependant, une Partie a la possibilité de proposer d'accueillir la réunion si elle le souhaite et c'est cette pratique qui est la plupart du temps favorisée⁴⁴. Une COP dure en général deux semaines. Elle peut être prolongée de plusieurs jours en cas de besoin⁴⁵. Toutes commencent en principe par une séance plénière d'ouverture durant laquelle plusieurs allocutions sont données, l'ordre du jour et les questions procédurales sont adoptées et des déclarations d'Etats parties sont présentées. Chaque pays souhaitant prendre la parole durant une séance plénière doit le demander par voie électronique. Ce temps de parole est limité à quelques minutes. On y parle dans plusieurs langues officielles à savoir l'anglais, le français, le russe, l'arabe, l'espagnol ou encore le chinois⁴⁶. Pendant les dix premiers jours, les délégations composées d'experts nationaux dirigent les négociations, qui sont principalement axées sur des aspects techniques. C'est durant cette période que les principaux éléments de l'accord sont établis⁴⁷. Une attention particulière est accordée à l'intégration de nouveaux secteurs et au suivi des sujets précédemment abordés. Toutes les activités économiques, industrielles, agricoles, forestières, technologiques, etc., sont à priori incluses dans le processus⁴⁸. Les discussions progressent dans différents groupes, donnant lieu à des textes très détaillés, en général près de 170 pages, où la majorité des points techniques sont mis entre crochets, car leur formulation fait encore l'objet de divergences⁴⁹. La négociation est organisée en différentes sections en fonction des sujets abordés et chaque section est examinée par un groupe de travail ou comité distinct. Par conséquent, plusieurs discussions ont lieu simultanément, parfois à des rythmes différents. Les délégués se répartissent dans chacun des lieux de négociation en fonction de leur domaine d'expertise⁵⁰.

Les ministres et chefs d'Etat n'arrivent qu'au cours de la deuxième semaine. Leur priorité est de finaliser les derniers compromis, ou de donner leur approbation à l'accord (ou la déclaration) qui aura été négocié peu de temps avant par les délégués⁵¹. Cette phase de la deuxième semaine est ainsi plus politique. A ce stade-là, deux questions délicates retiennent principalement l'attention des négociateurs politiques : le cadre juridique et les aspects financiers, reléguant ainsi d'autres questions stratégiques telles que la définition d'une vision commune, l'ambition des objectifs ou encore la mise en œuvre de politiques climatiques efficaces, à l'arrière-plan⁵².

L'organisation de la gouvernance de la CCNUCC est conçue de manière à répondre à toutes les demandes des parties impliquées ; sa complexité reflète d'ailleurs l'engagement indéniable des parties dans le processus,

³⁹ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.19.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ François GEMENNE, *Géopolitique du climat*, Malakoff, Armand Colin, 2021, p.115.

⁴² Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.20.

⁴³ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », in *Global Environment Change*, 2002, vol. 12, no. 1, p. 47.

⁴⁴ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.20.

⁴⁵ *Ibid.*, pp.31 et 33.

⁴⁶ *Ibid.*, p.32.

⁴⁷ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.398.

⁴⁸ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.111.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.398.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.112.

car aucune instance n'a le pouvoir de structurer hiérarchiquement les négociations. Tous les groupes de pays ont la possibilité de présenter des propositions, qui sont ensuite soumises à la négociation lors des conférences. Ainsi, la difficulté de cette architecture découle naturellement de la diversité des intérêts et des positions des Etats membres⁵³.

Le pouvoir exécutif est détenu par le secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques. Sa fonction dans les négociations consiste à recevoir toutes les propositions et tous les rapports des Etats. Il contribue à établir l'ordre du jour et assiste le président des séances plénaires (qui est habituellement le ministre de l'Environnement du pays hôte de la conférence), ainsi que les présidents des différents organes. Le secrétariat des changements climatiques est l'élément moteur de ce vaste processus, mais il ne formule pas de vision stratégique et dispose de ressources limitées⁵⁴. Selon l'article 11 de la Convention, le secrétariat communique l'ordre du jour provisoire aux Etats parties six semaines minimum avant l'ouverture de la session⁵⁵. Les organes se réunissent plusieurs fois par an pour faire avancer leurs mandats respectifs⁵⁶. Il y a deux organes subsidiaires de gouvernance principaux qui peuvent être réduits à deux fonctions principales. Tout d'abord, l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) étudie les aspects scientifiques et techniques, représente les débats politiques issus des COP sur ces sujets et établit un pont entre le GIEC et les autorités gouvernementales. L'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) se charge quant à lui de concrétiser les décisions prises, notamment en ce qui concerne les mécanismes de financement⁵⁷. Ainsi, chaque année, la COP détermine de nouveaux objectifs, programmes de travail, mesures d'adaptation et plans de mise en œuvre à atteindre pour limiter le réchauffement climatique. Elle prend en compte de ce fait les mesures déjà prises, de l'évaluation de l'impact de ces mesures ainsi que des observations transmises par les scientifiques notamment au travers des rapports du GIEC⁵⁸.

Les COP se terminent par une séance plénière de clôture durant laquelle les décisions formelles sont généralement approuvées. Les textes de décisions finaux doivent être transmis au président. Les Etats valident ensuite durant la séance plénière de clôture, le texte final dans le cas où la COP abouti sur un nouveau protocole ou accord. Le texte adopté doit ensuite être ratifié par les parlements nationaux de tous les Etats parties. Il faut savoir que la prise de décision sur les questions de fond sont adoptées par consensus qui suppose qu'aucun Etat ne s'oppose expressément avant la fin officielle de la COP. Les questions de procédures sont quant à elles prises à la majorité simple des Parties présentes à savoir une majorité de voix en faveur⁵⁹.

Acteurs présents

Tous les Etats parties à la CCNUCC sont présents aux Conférences. Ce ne sont pas moins de 197 pays qui l'ont ratifiée à l'heure actuelle⁶⁰. Il faut ajouter à cela la présence de l'Union européenne qui est présente en tant qu'organisation régionale d'intégration économique et participe aux négociations en portant la voix de tous les Etats membres⁶¹. La Convention compte ainsi aujourd'hui 198 signataires. Les Etats parties sont représentés par une délégation comprenant un chef de délégation, ainsi que d'autres représentants accrédités, des suppléants et les conseillers qu'ils estiment nécessaires⁶².

Les acteurs de la société civile occupent également une place importante. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer les scientifiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et associations pour l'environnement et le développement, les collectivités territoriales, les représentants des groupements de

⁵³ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?, op. cit.*, p.108.

⁵⁴ *Ibid.*, p.112.

⁵⁵ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: Guide*, Bonn, 2008, 1-244.

⁵⁶ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?, op. cit.*, p.112.

⁵⁷ *Ibid.*, p.107.

⁵⁸ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, op. cit.*, pp.8 et 12-13.

⁵⁹ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, pp.32-33.

⁶⁰ Fanny PETITBON, « L'aide internationale face à l'urgence climatique : influencer par le bas », in *Revue internationale et stratégique*, 2024, vol. 2, no. 134, p.159.

⁶¹ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.19.

⁶² NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires*, Genève, FCCC/CP/1996/2, 22 mai 1996, p.5.

femmes, d'agriculteurs, de jeunes, des populations autochtones, les syndicats, les entreprises, les chercheurs et experts et les organisations intergouvernementales. Leur statut est celui d'observateur⁶³. Leur objectif est de fournir une expertise spécifique sur certains aspects des négociations⁶⁴.

En examinant attentivement les documents officiels des Conférences qui détaillent la liste des participants, on remarque une classification en trois principales catégories : les parties et Etats observateurs, les organisations observatrices et les médias. Les organisations observatrices se subdivisent également en plusieurs sous-groupes, incluant les unités et organes du Secrétariat des Nations unies, les agences spécialisées et organisations affiliées, les organisations intergouvernementales, ainsi que les organisations non gouvernementales⁶⁵. On observe une nette augmentation du nombre d'acteurs participants, en particulier de la société civile. Le nombre d'organisations observatrices est passé de près de 200 lors de la COP1 à Berlin en 1995, à 900 lors de la COP15 à Copenhague en 2009, pour atteindre environ 1200 lors de la COP21 à Paris en 2015. Cette évolution témoigne d'une représentation croissante de la société civile au fil des années. On remarque également une augmentation significative du nombre de médias présents, qui est passé d'environ 560 à Berlin à près de 1200 à Paris⁶⁶. Cette tendance illustre une médiatisation grandissante des COP au fil du temps. Enfin, le nombre d'acteurs individuels ayant obtenu des accréditations pour participer aux COP exceptionnelles, comme celle de Copenhague ou encore celle de Paris, atteint des records avec pas moins de 40'000 participants au total dans la capitale du Danemark⁶⁷.

L'Union européenne et les COP

L'environnement, une compétence partagée

Afin de comprendre comment l'Union européenne fonctionne lors des COP, il est important de connaître quelques notions juridiques de l'UE. Tout d'abord, en vertu du principe d'attribution, l'Union européenne ne dispose que des compétences qui lui sont attribuées par les traités. Autrement dit, l'UE ne peut agir que dans les domaines qui lui ont été conférés par les Etats membres⁶⁸. Selon les dispositions des articles 11 et 191 à 193 du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* (TFUE), l'UE a compétence pour intervenir dans tous les domaines de la politique environnementale⁶⁹. Cependant, dans le cadre du domaine de l'environnement, l'Union européenne dispose d'une compétence partagée en vertu de l'article 4§2-e du TFUE⁷⁰. Cette compétence stipule que l'Union ainsi que ses Etats membres disposent de la capacité de légiférer et d'adopter des actes juridiquement contraignants. Toutefois, les Etats membres ne peuvent exercer leurs compétences que dans les domaines où l'UE n'a pas exercé ou a choisi de ne pas exercer les siennes⁷¹. Mais il existe néanmoins le principe de subsidiarité qui stipule qu'une action n'est entreprise au niveau de l'UE que si elle se révèle plus efficace que celle menée par un Etat membre de manière individuelle, que ce soit au niveau national, régional ou local⁷². Par conséquent, cela permet tout de même aux Etats membres de garder la main sur leurs politiques. En vertu de l'article 191§4 et 192§1 TFUE, l'Union européenne est compétente pour conclure des accords internationaux environnementaux et mettre en œuvre les obligations qui en découlent, si ces accords poursuivent les objectifs cités à l'article 191§1 TFUE⁷³. Les questions environnementales étant de compétences partagées, cela implique que l'Union européenne et les

⁶³ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, pp.21 à 23.

⁶⁴ Amandine ORSINI & Daniel COMPAGNON, « Les acteurs non-étatiques dans les négociations multilatérales », in Franck PETITEVILLE & Delphine PLACIDI-FROT (dir.), *Négociations internationales*, Paris, PUF, 2013, p.119.

⁶⁵ NATIONS UNIES, *Directory of Participants*, Berlin, FCCC/1995/Inf.5/Rev.2, 6 avril 1995, p.2.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Copenhague, FCCC/CP/2009/Inf.1, 16 mars 2010, p.2.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Paris, FCCC/CP/2015/Inf.3, 11 décembre 2015, p.2.

⁶⁶ *Ibid.* Voir annexe.

⁶⁷ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.396.

⁶⁸ Chloé BRIÈRE & Marianne DONY, *Droit de l'Union européenne*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2022, p.91.

⁶⁹ *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 326, 26 octobre 2012, articles 11, 191-193.

⁷⁰ *Ibid.*, article 4.

⁷¹ *Ibid.*, article 2.2

⁷² *Traité sur l'Union européenne*, in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 326, 26 octobre 2012, article 5.3.

⁷³ NATIONS UNIES, 7.d) *Accord de Paris*, Paris, Chapitre XXVII, Environnement, 12 décembre 2015, p.6.

Etats membres doivent tous signer l'accord international. On appelle cela un accord mixte⁷⁴. Ainsi, les accords signés dans le cadre des Conférences des parties (comme l'Accord de Paris par exemple), sont signés par l'Union mais également par tous ses Etats membres⁷⁵.

Les Etats membres doivent ainsi se mettre d'accord d'une position commune qui sera défendue par les représentants de l'Union durant les COP. Néanmoins, parvenir à cette position commune entre l'Union européenne et ses Etats membres n'est pas toujours facile. Chaque pays présente une diversité de cultures politiques, de compositions énergétiques ou d'autres circonstances individuelles qui peuvent rendre l'exercice laborieux comme nous allons le constater tout au long de ce travail. Par exemple, les pays du Sud et de l'Est de l'UE sont moins développés économiquement que ceux du Nord et de l'Ouest. De plus, les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre varient d'un pays à l'autre⁷⁶. Malgré ces différences, tous les pays de l'UE reconnaissent la nécessité d'une coopération internationale pour atteindre des objectifs collectifs. Ils expriment également leur solidarité envers les préoccupations des pays en développement⁷⁷.

Procédure institutionnelle

Le Conseil de l'Union européenne est l'organe décisionnel principal de l'UE⁷⁸. Aujourd'hui, c'est le rôle de la présidence tournante du Conseil de définir la position de l'UE défendue durant les COP. De plus, le Conseil, en coopération avec la Commission européenne, a la responsabilité d'y représenter l'UE. Les Etats membres sont aussi présents en tant que parties aux négociations⁷⁹. Il faut néanmoins savoir que plusieurs changements ont eu lieu dans le temps en termes de procédure.

En 2004 par exemple, des « chefs de file » et des « négociateurs principaux » ont été ajoutés au processus. Ces deux groupes de personnes ont été introduits dans le but de diminuer la charge de travail de la présidence en participant aux groupes de négociations. Les négociateurs principaux viennent des Etats membres et de la Commission. Ils sont également chargés de préparer la position de négociation commune que l'UE va défendre durant les COP en coopération avec des experts désignés⁸⁰. En outre, l'adoption du Traité de Lisbonne en 2009 va changer plusieurs éléments dans le processus. Tout d'abord, le Parlement européen voit sa fonction prendre de l'importance. En effet, il a désormais le pouvoir d'opposer son veto aux accords internationaux futurs, ce qui inclut les accords climatiques. Il doit également être informé de l'avancée des négociations à chaque étape. De plus, le Traité de Lisbonne a chargé la Commission européenne de représenter l'UE à l'extérieur⁸¹. La Commission se voit donc prendre une place majeure, expliquant ainsi la présence plus importante des représentants de la Commission durant les COP notamment le Président en exercice durant le Sommet.

Avant chaque session de négociations importantes sur les questions climatiques, les ministres de l'Environnement des Etats membres se réunissent pour déterminer la position de négociation commune de l'UE⁸². Le groupe « Environnement international » du Conseil de l'UE est chargé de développer cette position pour les négociations internationales portant sur les questions environnementales et le changement climatique. Il opère à travers des sous-groupes dédiés à diverses problématiques telles que le climat, la

⁷⁴ Eleanor SHARPSTON, Avis 2/15, conclusions de l'avocat général Mme Eleanor Sharpston, in *Recueil de la jurisprudence*, Luxembourg, ECLI:EU:C:2016:992, 21 décembre 2016, 1-135, points 7 & 78.

⁷⁵ NATIONS UNIES, 7.d) *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.6.

⁷⁶ Farhana YAMIN & Joanna DEPLEDGE, *The international climate change regime: A guide to Rules, Institutions and Procedures*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p.42.

⁷⁷ *Ibid.*, p.43.

⁷⁸ *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, *op. cit.*, article 16.1.

⁷⁹ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, COP28 : le Conseil définit la position de l'UE en vue du sommet des Nations Unies sur le climat à Dubaï, 16 octobre 2023, Conseil européen / Conseil de l'Union européenne, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/10/16/cop28-council-sets-out-eu-position-for-un-climate-summit-in-dubai/>, 31 mars 2024.

⁸⁰ Sebastian OBERTHÜR, Knud Erik JØRGENSEN & Jamal SHAHIN, *The Performance of the EU in International Institutions*, Abingdon, Routledge, 2013, p.14.

⁸¹ Lisanne GROEN & Arne NIEMANN, « The European Union at the Copenhagen climate negotiations: A case of contested EU actorness and effectiveness », in *International Relations*, 2013, vol. 27, no. 3, pp.319-320.

⁸² Farhana YAMIN & Joanna DEPLEDGE, *The international climate change regime: A guide to Rules, Institutions and Procedures*, *op.cit.*, p.44.

biodiversité, les produits chimiques, le développement durable mondial et la gestion des déchets⁸³. Il se réunit tous les mois et rassemble les chefs de délégation et les experts désignés de chaque pays, ainsi que des représentants de la Commission, aussi appelés précédemment les négociateurs principaux. Ces groupes d'experts développent des positions et des déclarations de l'UE, qui sont ensuite examinés par le groupe de travail⁸⁴. Une fois les positions clairement définies et arrêtées, elles sont ensuite exposées dans des conclusions formelles, qui sont décidées par consensus. Des déclarations individuelles d'Etats membres exprimant une perspective particulière peuvent également être inscrites⁸⁵. La Commission est chargée de préparer la communication officielle de l'Union, c'est-à-dire la position que l'UE va adopter durant ces négociations⁸⁶.

Pour comprendre ensuite le statut de l'UE durant les COP, il faut se pencher plus en détail sur la CCNUCC. Il faut savoir que l'Union européenne se présente lors des COP en tant qu'organisation régionale d'intégration économique⁸⁷ dont la définition se trouve à l'article premier paragraphe 6. L'article 22 paragraphe 2 et 3 est très important car il nous en dit un peu plus sur la procédure dont de telles organisations font l'objet :

Article 22 CCNUCC :

« 2. [...]. Lorsqu'un ou plusieurs Etats membres d'une telle organisation [organisation régionale d'intégration économique] sont Parties à la Convention, cette organisation et ses Etats membres conviennent de leurs responsabilités respectives dans l'exécution des obligations que leur impose la Convention. En pareil cas, l'organisation et ses Etats membres ne sont pas habilités à exercer concurremment les droits découlant de la Convention.

3. Dans leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, les organisations d'intégration économique régionale indiquent l'étendue de leur compétence à l'égard des questions régies par la Convention. En outre, ces organisations informent le Dépositaire, qui en informe à son tour les Parties, de toute modification importante de l'étendue de leur compétence »⁸⁸.

Cet article permet de souligner que l'UE et ses Etats membres doivent clairement définir qui est responsable de quel sujet pour éviter toute ambiguïté. Une fois que les responsabilités sont clairement convenues, l'UE ne peut pas exercer les droits qui découlent de la Convention de manière concurrente. En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de double représentation ou de vote simultané par l'organisation et ses Etats membres sur les mêmes questions. Le paragraphe 3 permet de garantir que toutes les Parties soient au courant des changements de compétences de l'UE.

L'article 18 de la CCNUCC est également important :

« 1. Chaque Partie à la Convention dispose d'une voix, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 ci-après.

2. Dans les domaines de leur compétence, les organisations d'intégration économique régionale disposent, pour exercer leur droit de vote, d'un nombre de voix égal au nombre de leurs Etats membres qui sont Parties à la Convention. Ces organisations n'exercent pas leur droit de vote si l'un quelconque de leurs Etats membres exerce le sien, et inversement »⁸⁹.

Cet article 18 de la Convention nous confirme que l'Union européenne et ses Etats membres ne peuvent pas voter simultanément sur un même sujet. C'est pourquoi, la répartition des compétences en amont de chaque COP est importante. Aujourd'hui, l'UE dispose donc de 27 voix.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*, pp.44-45.

⁸⁷ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.19.

⁸⁸ NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, *op. cit.*, p.22.

⁸⁹ *Ibid.*, p.21.

Représentants de l'UE présents aux COP

Un grand nombre de participants se rendent aux Conférences des Parties au nom de l'Union européenne. En effet, près de 300 personnes étaient présentes durant la COP de Copenhague pour représenter l'UE par exemple. On retrouve de nombreux représentants de la Commission européenne tels que le président de la Commission européenne ou le Commissaire européen à l'Environnement, aux océans et à la pêche, le Commissaire de l'action climatique de l'UE et de l'Energie ou encore le Commissaire de la coopération internationale et du développement pour ne citer qu'eux. Des membres du Conseil de l'UE, du Parlement européen, du Conseil européen, du Comité des régions de l'Union, du comité économique et social ou encore de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), sont également présents au sein de la délégation européenne⁹⁰. Tous défendent des intérêts spécifiques. Le Parlement européen représente les citoyens des Etats membres de l'UE⁹¹. Les membres du Conseil européen sont présents dans le but de représenter les positions de l'UE et ses engagements politiques sur le plan climatique⁹². Le Conseil de l'UE représente les gouvernements des pays de l'UE⁹³. La Commission quant à elle représente les intérêts communs de l'Union⁹⁴. Les membres du Comité des régions de l'Union représente les collectivités régionales et locales. Le Comité économique et social européen représente un grand nombre d'acteurs de la société civile. Les deux comités sont consultés par le Parlement, le Conseil de l'UE et la Commission quand ils prennent des décisions sur des questions de politiques⁹⁵ notamment climatique ce qui expliquent leur présence durant les COP. Enfin, les membres de l'Agence européenne pour l'environnement ont le rôle de fournir des informations sur l'environnement aux décideurs et aux citoyens. Ainsi, ils aident l'UE et ses Etats membres à prendre des décisions informées dans le but d'améliorer l'environnement et tendre vers plus de durabilité⁹⁶.

Statut de leader climatique de l'Union européenne dans la sphère internationale

Il existe trois événements historiques pouvant expliquer la raison pour laquelle l'Union européenne a voulu se positionner en tant que leader et plus spécifiquement leader dans le domaine du climat. Ces événements, ayant eu lieu à la fin des années 1980, début des années 1990, ont été à l'origine d'un contexte propice à l'engagement des institutions européennes sur les questions climatiques.

En premier, nous retrouvons la ratification de l'Acte unique européen en 1987, ainsi que les esquisses du Traité de Maastricht qui sera signé 5 ans plus tard en 1992⁹⁷. En effet, l'Acte unique européen a élargi les compétences de l'Union européenne dans de nouveaux domaines notamment l'environnement. Les Etats membres ont ainsi transféré une partie de leur pouvoir aux institutions de l'Union européenne⁹⁸. Le Traité de Maastricht quant à lui a élargi davantage encore les compétences attribuées à l'Union dans des domaines tels que la culture, la politique industrielle, la santé publique ou encore la protection des consommateurs⁹⁹. De ce fait, plusieurs grandes initiatives ont été proposées par la Commission européenne durant cette période. C'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement où une proposition d'écotaxe européenne et l'imposition de quotas de réduction de gaz à effet de serre ont été lancées par la

⁹⁰ NATIONS UNIES, *List of Participants*, Copenhague, *op. cit.*, pp.75-80.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Paris, *op. cit.*, pp.151-154.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Sharm el Sheikh, FCCC/CP/2022/INF.3, 2 décembre 2022, pp.98-101.

⁹¹ *Traité sur l'Union européenne*, *op. cit.*, article 14.

⁹² *Ibid.*, article 15 + *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, *op. cit.*, article 191.

⁹³ *Ibid.*, article 16 TUE.

⁹⁴ *Ibid.*, article 17 TUE.

⁹⁵ *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, *op. cit.*, article 300.

⁹⁶ CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, « Règlement relatif N°1210/90 à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement », in *Journal officiel des Communauté européennes*, Bruxelles, N° L 120, 7 mai 1990, pp.1-6, articles 1-2-3.

⁹⁷ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, pp.221-222.

⁹⁸ Pascale KROMAREK, « Commentaire de l'Acte unique européen en matière d'environnement », in *Revue Juridique de l'Environnement*, no. 1, 1988, p.75.

⁹⁹ Vlad CONSTANTINESCO, « La Structure du traité instituant l'Union européenne », in *cahier de droit européen*, 1993, nos. 3-4, pp.279-280-281.

Commission¹⁰⁰. Le second événement a été la dégradation puis la chute du bloc soviétique qui ont intensifié l'enthousiasme pro-européen et la détermination de se libérer de la dépendance aux Etats-Unis, qui avaient été une force protectrice essentielle pour l'Europe pendant la Guerre Froide, et d'affirmer une position indépendante. Durant cette période, le multilatéralisme et l'arène onusienne sont devenus les instruments privilégiés de cette émancipation, faisant de la conférence de Rio en 1992 une scène idéale pour afficher cette nouvelle posture¹⁰¹. Enfin, l'administration américaine sous le président Ronald Reagan entre 1981 et 1989 a montré peu d'enthousiasme pour le multilatéralisme, en particulier en ce qui concerne les questions environnementales¹⁰². Cette réticence a laissé un vide sur la scène internationale, que l'Europe a pu exploiter. En s'opposant à la position des Etats-Unis, l'Union européenne a cherché à s'affirmer en tant que leader et à établir des alliances avec les pays en développement¹⁰³.

L'Union européenne se voit donc rêver de devenir l'actrice principale sur cette question stratégique qu'est l'environnement dans la sphère internationale. Les Etats membres, par l'intermédiaire du Conseil européen, ont incité les institutions européennes à prendre des initiatives au niveau international et domestique pour saisir l'opportunité de devenir une Europe unie et leader des politiques climatiques. Pour la Commission, cela représentait également et surtout la possibilité d'étendre davantage ses compétences sur les Etats membres¹⁰⁴. En effet, avec le Traité de Maastricht qui, comme déjà mentionné, a élargi les compétences de l'Union européenne, ainsi que la chute de l'Union soviétique qui a donné une possibilité d'élargissement à l'Est de l'UE, l'Europe s'est vue très optimiste¹⁰⁵. Cependant, l'élargissement de ses pouvoirs n'a pas fait l'unanimité. L'Union européenne a dû faire face dans les années 1990, à plusieurs critiques selon lesquelles les compétences des Etats membres étaient en train d'être transférées à des institutions européennes bureaucratiques et peu démocratiques. Cette crainte explique notamment pourquoi les institutions européennes ont échoué durant cette période à influencer les politiques climatiques des Etats membres. En effet, ces derniers ont refusé plusieurs mesures initiées par la Commission notamment l'instauration de l'écotaxe européenne, le lancement des programmes pour soutenir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou encore l'imposition d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen. Les Etats membres ayant eu peur de perdre leur souveraineté face à Bruxelles, ont décidé de les rejeter. L'Union s'est ainsi vue dans l'obligation d'adapter sa stratégie climatique et de laisser tomber cette casquette de régulateur central pour devenir facilitatrice dans les négociations entre les pays européens et dans l'application du principe de subsidiarité¹⁰⁶. L'Europe a saisi l'occasion de répondre à ses critiques en proposant des négociations environnementales réussies dans un domaine politique à la fois populaire et perçu comme juste. Cela lui a ainsi permis de légitimer l'intégration européenne et de montrer qu'elle a les clefs pour mener à bien un projet d'une telle envergure¹⁰⁷.

Entre 1990 et 1996, l'Union européenne a affiché de ce fait une position volontariste sur la scène internationale mais peinait toujours à s'imposer à l'interne, nous allons le voir. Comme mentionné précédemment, la Conférence de Rio a représenté une première scène idéale pour affirmer son leadership. Il faut noter que durant les négociations qui ont précédé Rio, la structure des futurs traités climatiques a été l'objet de grands débats entre les Etats. En effet, l'Union européenne a défendu par exemple une approche dite de *targets and timetables* qui consistait à définir une cible de stabilisation des émissions fixée en fonction d'un calendrier précis¹⁰⁸. Concrètement, l'Union européenne s'est donné comme objectif de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre européennes à leur niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Cet objectif a marqué le

¹⁰⁰ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, op. cit., p.222.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Pierre MÉLANDRI, « Les Etats-Unis : la continuation de l'unilatéralisme par d'autres moyens ? », in Bertrand BADIE & Guillaume DEVIN (dir.), *Le multilatéralisme, nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, Editions la découverte, 2007, pp.207 et 212.

¹⁰³ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, op. cit., p.222.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.224.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.225.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.219.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.226.

¹⁰⁸ *Ibid.*, pp.179 et 232.

début du leadership européen sur la question climatique¹⁰⁹. Cette position adoptée par l'Union a contrasté avec la position défendue à ce moment-là par les Etats-Unis notamment, qui étaient contre la mise en place d'objectifs contraignants en matière de changement climatique¹¹⁰, et défendaient plutôt des politiques volontaires à l'échelle nationale¹¹¹. Néanmoins, l'Union européenne a su, avec cet objectif, inciter les autres pays industrialisés à suivre son *lead* politique pour lutter contre le changement climatique.¹¹² Ainsi, la position défendue par les Etats-Unis n'a pas été retenue¹¹³, offrant une victoire au leadership climatique naissant de l'Europe. Toutefois, comme indiqué plus tôt, l'Union n'arrivait toujours pas à obtenir l'unanimité à l'interne. Effectivement, les Etats membres ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur les modalités de mise en œuvre de cet objectif. Certains pays comme le Portugal, l'Espagne, la Grèce ou encore l'Irlande souhaitaient particulièrement que les engagements soient collectifs plutôt qu'individuels et qu'ils soient adaptés en fonction du niveau de développement économique de chaque pays. Le Conseil conjoint de l'énergie et de l'environnement ayant entendu les volontés des Etats membres et voulant obtenir un consensus, a introduit dans ses conclusions du 29 octobre 1990 une référence implicite au concept de « partage du fardeau » de réduction des émissions¹¹⁴. En effet, le Conseil propose que l'UE ait un objectif commun à savoir « parvenir, d'ici à l'an 2000 à une stabilisation des émissions de CO₂ au niveau de 1990 » mais permet aux états membres « d'avoir, en matière de CO₂, des objectifs et/ou des stratégies en rapport avec leur développement économique et social »¹¹⁵.

Avec cette décision, les Etats membres ont obtenu ce qu'ils souhaitaient, ce qui va permettre à la Commission de présenter entre 1991 et 1992 une initiative législative comprenant différentes mesures concrètes pour limiter ses émissions ainsi que pour fixer le partage explicite du fardeau entre les Etats membres¹¹⁶. Cependant, les initiatives proposées aux Etats membres concernant le fardeau vont toutes être abandonnées car les Etats membres vont s'y opposer fermement. De plus, l'UE a remis en avant plusieurs projets dont son idée d'écotaxe qui va également être rejetée par les Etats membres. Ce qu'il faut retenir de ces échecs est qu'encore une fois, certains Etats membres ont eu peur que leurs compétences ne soient transmises à l'UE¹¹⁷. Cette dernière va peiner à s'imposer ce qui va jouer un rôle sur le *leadership* européen dans la sphère internationale car elle n'arrivera pas à agir d'une manière unie¹¹⁸.

COP1, Berlin, 1995

Certains Etats membres de l'Union européenne ont proposé leurs propres initiatives pour le climat notamment l'Allemagne qui a annoncé par surprise lors de la COP1 à Berlin en 1995, un objectif individuel et national audacieux de réduction de -25% des émissions entre 1990 et 2005¹¹⁹.

Malgré les problèmes d'unification entre les Etats membres et l'UE, plusieurs chefs de gouvernement européens se sont montrés volontaires à une réduction ambitieuse des émissions durant la COP1 à Berlin. Cela a été le cas notamment du ministre allemand de l'Environnement qui a revendiqué des engagements plus stricts. De son côté, le chancelier allemand Helmut Kohl a défendu l'idée de parvenir à un accord sur un mandat de négociation, visant à élaborer un protocole incluant des objectifs de réduction contraignants et ambitieux, ainsi que des calendriers pour 1997¹²⁰. Le ministre de l'Environnement du Danemark a mis en avant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2005 dans les pays de

¹⁰⁹ Farhana YAMIN, « The Role of the EU in Climate Negotiations », in Joyeeta GUPTA & Michael GRUBB, *Climate Change and European Leadership: a sustainable role for Europe*, Berlin, Springer, 2000, pp.48-49.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.232.

¹¹² Farhana YAMIN, « The Role of the EU in Climate Negotiations », *op. cit.*, p.49.

¹¹³ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.179.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.232.

¹¹⁵ COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, LE CONSEIL, *Projet de procès-verbal de la 1436^{ème} session du Conseil conjoint (Energie/environnement)*, Bruxelles, 9612/90, 9 novembre 1990, p.5.

¹¹⁶ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.232.

¹¹⁷ *Ibid.*, p.243.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Detlef F. SPRINZ & Martin WEISS, « Domestic Politics and Global Climate Policy », in Urs LUTERBACHER & Detlef F. SPRINZ (eds), *International Relations and Global Climate Change*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2001, p.83.

¹²⁰ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection. What's behind the "empty rhetoric"?*, Oslo, CICERO Report no. 8, 20 octobre 1999, p.11.

l'OCDE ; objectif qu'il a qualifié de « nécessaire et réaliste »¹²¹. Le ministre britannique de l'Environnement quant à lui, a souhaité que les Etats s'engagent à réduire d'une manière globale les émissions à un niveau inférieur à celui de 1990. Le ministre de l'Environnement du Luxembourg a insisté également sur la nécessité de concrétiser les engagements par un protocole intégrant des limitations, des réductions et un calendrier contraignant. Le Luxembourg s'est engagé à diminuer ses émissions de CO₂ de 33% d'ici l'an 2000¹²². Cependant, il faut savoir que durant la COP1, les pays de l'OCDE se sont divisés et opposés en deux groupes. D'un côté l'Union européenne qui s'est voulu « progressiste », et de l'autre les Etats-Unis et le groupe JUSCANZ qui se sont voulu « réactionnaires »¹²³. En effet, l'UE a réitéré sa volonté d'être un leader climatique international et a défendu durant la Conférence de Berlin son objectif de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000 et a encouragé les pays industrialisés à la suivre. La commissaire européenne chargée de l'Environnement a accentué par exemple la nécessité pour les pays industrialisés de renforcer les objectifs de la CCNUCC¹²⁴. Les pays du groupe JUSCANZ et particulièrement les Etats-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été les pays industrialisés les moins convaincus. Ils ont principalement argumenté que la majorité des émissions futures seront celles des pays en développement et qu'il faut focaliser l'attention internationale sur les obligations de ces pays-là¹²⁵. Ce groupe s'est ainsi fermement opposé à l'UE. Cette dernière va souffrir d'un problème de crédibilité durant la COP de Berlin.

En effet, les ONG environnementales ont souligné l'écart énorme entre les déclarations politiques de l'Union européenne et sa position réelle à Berlin. Les objectifs politiques annoncés par les Etats membres européens ont semblé irréalistes et inatteignables. Leurs déclarations n'ont pas convaincu les dirigeants car il paraissait clair qu'ils ne parviendraient pas à stabiliser leurs émissions d'ici l'an 2000. Mais l'UE semblait penser que la proposition de nouvelles mesures inciterait les Etats-Unis et d'autres pays à s'engager davantage. Personne ne s'est interrogé sur la capacité de l'UE à honorer ses propres engagements, et encore moins sur les engagements à long terme qu'elle encourageait les autres à prendre.

En outre, le groupe JUSCANZ s'est vu être de plus en plus isolé durant la COP1. Les pays européens, défendant la responsabilité des pays industrialisés dans la réduction des émissions, a pu créer une alliance avec les principaux pays en développement. De leur côté, le groupe JUSCANZ a plaidé pour des engagements différenciés¹²⁶ et pour l'utilisation de l'instrument de mise en œuvre conjointe (MOC)¹²⁷. La MOC fait référence « aux moyens par lesquels un pays peut remplir ses obligations en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer les puits de carbone ou à préserver les réservoirs dans un autre pays ». Elle a été mise en avant en vue d'améliorer l'efficacité économique, puisque les coûts supplémentaires liés à la réduction des émissions ou au renforcement des puits varient selon les pays¹²⁸. L'UE a décidé de ne pas soutenir cette initiative à Berlin ce qui a contribué à la volonté d'alliance des pays en développement avec l'Europe et a accentué l'isolement du groupe JUSCANZ¹²⁹. Suite à de longues négociations, la conférence a abouti au Mandat de Berlin, dans lequel, les pays ont reconnu que les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC n'étaient pas adaptés. De ce fait, ils se sont accordés à établir un processus de négociation nouveau avec pour objectif d'adopter un protocole d'ici 1997 contenant des engagements pour la période post-2000¹³⁰. Ce mandat a aussi pris en compte la nécessité d'amplifier les

¹²¹ INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT NEGOTIATIONS, *Earth Negotiation Bulletin for Climate Change Convention COP-1 Highlights: Wednesday, 5 april 1995, 6 avril 1995*, <https://enb.iisd.org/events/unfccc-cop-1/daily-report-5-april-1995>, 25 avril 2024, p.1.

¹²² *Ibid.*, p.2.

¹²³ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op.cit.*, p.10.

Le groupe original JUSCANZ est composé du Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (CANZ) et s'est étendu avec les Etats-Unis, le Japon, la Suisse, la Norvège, le Mexique et l'Islande.

¹²⁴ *Ibid.*, pp.10-11.

¹²⁵ Ian. H. ROWLANDS, « The Climate Change Negotiations: Berlin and Beyond », in Marc A. STERN & Sharon K. GILLENWATER, *The Journal of Environment & Development*, 1995, vol. 4, no. 2, p.146.

¹²⁶ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », *op. cit.*, p.47.

¹²⁷ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op.cit.*, p.11.

¹²⁸ Ian. H. ROWLANDS, « The Climate Change Negotiations: Berlin and Beyond », *op.cit.*, p.148.

¹²⁹ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op.cit.*, p.11.

¹³⁰ Ian. H. ROWLANDS, « The Climate Change Negotiations: Berlin and Beyond », *op.cit.*, p.147.

engagements des pays de l'Annexe I au-delà de l'an 2000. Cela va ainsi marquer le début des négociations sur de véritables engagements. L'Union européenne a indirectement joué un rôle important de par la participation active de ses Etats membres, notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni qui ont vu leurs émissions de CO₂ descendre considérablement entre 1990 et 1995. Cependant, cette diminution est à relativiser du fait qu'elle n'était pas due aux politiques climatiques mais à une restructuration de l'approvisionnement en énergie pour des raisons économiques au Royaume-Uni et à la réunification entre 1990 et 1995 de l'Allemagne. Cette diminution d'émissions leur a tout de même permis de prendre une position de leader et gagner en crédibilité auprès des autres pays¹³¹.

COP2, Genève, 1996

La COP2 à Genève en 1996 a été à l'origine de la Déclaration de Genève qui a permis la poursuite de l'évolution vers des engagements plus stricts. Cette déclaration a appelé à des objectifs quantifiés, avec des délais précis et contraignants juridiquement. Durant cette période, ni l'Allemagne, ni l'UE n'ont joué un rôle dans le processus. En effet, l'Union européenne ne s'est plus focalisée sur son *leadership* international et a préféré se concentrer sur l'élaboration d'un accord interne de partage de fardeau¹³² qui, comme on l'a vu, n'était pas une tâche facile puisque les Etats membres s'opposaient aux projets élaborés. De plus, l'Allemagne, étant concentrée sur les coûts élevés qu'engendraient sa réunification, a également mis de côté cette question¹³³. La Déclaration de Genève a été adoptée principalement en raison du changement de cap progressif des Etats-Unis. Contrairement à leur acceptation à contrecœur du Mandat de Berlin, les Etats-Unis ont cette fois pleinement soutenu la COP2. Cela a ainsi été un réel tournant dans les négociations climatiques¹³⁴. Ce changement de position s'explique principalement par des raisons politiques. En effet, l'équipe formée par Bill Clinton, à ce moment-là président démocrate des Etats-Unis et Albert Arnold Gore Jr., vice-président, a nommé un grand nombre d'écologistes dans l'administration¹³⁵. Durant la COP2, Timothy Wirth, secrétaire aux Affaires mondiales au Département d'Etat américain, a pris la direction de la délégation américaine¹³⁶. Il a notamment affirmé que si d'autres pays les suivaient, les Etats-Unis accepteraient, lors de la COP3 à Kyoto, un accord juridiquement contraignant avec des limites d'émissions. Il a aussi mentionné que les Etats-Unis continueraient à chercher des solutions économiquement viables et flexibles. Un autre élément important de la position américaine énoncée par Wirth était de poser les fondations d'un progrès continu de toutes les nations à l'avenir car « toutes les nations, développées et en développement, doivent contribuer à la solution de ce défi »¹³⁷. L'administration a admis qu'un système d'échange de quotas d'émission pour les pays en développement devait également être mis en œuvre.

Autrement dit, les Etats-Unis ont affirmé qu'ils acceptaient des objectifs contraignants pour les émissions de gaz à effet de serre, un cadre politique basé sur le marché et un certain degré de participation des pays en développement. Cependant, la rigueur de l'objectif que les Etats-Unis pouvaient accepter dépendrait du niveau de flexibilité dans la mise en œuvre de leur engagement¹³⁸ (ce qui comprendra la MOC instrument déjà défendu par le pays durant la COP1 de Berlin)¹³⁹. En d'autres termes, les Etats-Unis accepteraient probablement un objectif plus strict si l'accord prévoyait une grande flexibilité dans la mise en œuvre et incluait un cadre politique basé sur le marché¹⁴⁰.

L'UE quant à elle a rapidement accepté la priorité placée sur la mise en place d'objectifs juridiquement contraignants mais a continué d'imposer sa liste de politiques et mesures. D'autres pays du groupe

¹³¹ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », *op. cit.*, p.47.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Richard H. ROSENZWEIG, *Global Climate Change policy and carbon markets, transition to a New Era*, Washington, Springer, 2016, pp.11-12.

¹³⁶ *Ibid.*, p.30.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*, p.33.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.30.

JUSCANZ s'y sont opposés comme l'Australie et le Japon par exemple¹⁴¹. De ce fait, la COP2 a représenté un moment marquant car les Etats-Unis ont montré ouvertement au monde qu'ils s'engageaient pleinement dans les négociations et soutenaient des engagements juridiquement contraignants¹⁴².

Suite à la COP2, l'Union européenne a poursuivi son projet d'élaborer des politiques et des mesures et à discuter sur des objectifs sérieux d'émission mais n'est toujours pas parvenu à obtenir un accord interne. La Russie, tout comme les Etats-Unis, ont changé leur point de vue sur les objectifs contraignants et a proposé des objectifs d'émission mis en œuvre grâce aux échanges de droits d'émission. Et en ce qui concerne les Etats-Unis, la réélection de Bill Clinton et Albert Arnold Gore Jr. en 1990 ont officiellement confirmé la nouvelle position américaine¹⁴³.

COP3, Kyoto, 1997

À cette époque, la Conférence de Kyoto a été l'événement le plus significatif et le plus médiatisé en matière d'environnement international depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Près de 10'000 personnes y ont été présentes. Parmi celles-ci, nous pouvons notamment citer le vice-premier Ministre britannique John Prescott ou encore le vice-président américain Al Gore. L'engouement autour de cette Conférence était dû à son objectif de prendre des décisions précises et contraignantes concernant les engagements des Etats, reconnaissant ainsi l'insuffisance des objectifs des accords précédents. Kyoto a marqué l'aboutissement d'un processus de négociation préparatoire long et laborieux¹⁴⁴. Il faut savoir que le deuxième rapport du GIEC est sorti deux ans plus tôt en 1995 et a donné la direction scientifique pour les négociations de la Conférence. Ce rapport a mis en lumière des progrès significatifs dans la compréhension de plusieurs aspects physiques du problème, ainsi que dans le développement de modèles unissant l'atmosphère avec les océans et les glaces. Ce document a été particulièrement notable du fait que c'était la première fois qu'on distinguait la contribution humaine au réchauffement planétaire des influences naturelles, bien que cette conclusion ait été exprimée avec une grande réserve par les auteurs. Les scientifiques ont identifié l'intervention humaine, spécifiquement l'usage des énergies fossiles et les changements dans l'utilisation des terres agricoles, comme des causes sous-jacentes du réchauffement climatique constaté et de la montée du niveau de la mer¹⁴⁵.

Plusieurs propositions ont été faites par les Etats durant l'événement. L'UE notamment, a très rapidement voulu un accord sur des listes spécifiques de politiques et de mesures que les Parties pourraient adopter. Un autre élément abordé concernait les objectifs de limitation et de réduction chiffrées des émissions de gaz à effet de serre. Ce débat se décomposait en trois aspects : la portée des engagements, le niveau d'engagement à adopter et la flexibilité de ces engagements. Pour être plus précis, le premier aspect abordait la question de « l'échelle de temps et la couverture des sources et des puits », le deuxième aspect déterminait « si et comment [les engagements] doivent être différenciés entre les parties », tandis que le troisième aspect concernait l'identification des « mécanismes internationaux par lesquels la flexibilité peut être introduite dans les obligations nationales »¹⁴⁶. Un troisième élément abordé concernait la participation des pays en développement. En effet, les négociations se sont préoccupées de leur rôle et de leurs besoins, et certaines questions sur le transfert de technologie et de finance sont abordées.

Quelques mois avant la Conférence, l'Union européenne est finalement parvenue à partager le fardeau entre ses Etats membres, autrement dit à différencier les objectifs climatiques à l'interne¹⁴⁷ et a présenté son objectif ambitieux de réduire de 15% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010. Cette unité nouvellement retrouvée par l'UE lui a permis d'avoir une influence notable sur les autres parties qui se sont montrées plus hésitantes à l'approche de Kyoto¹⁴⁸. De plus, avec cet objectif, l'UE s'est repositionnée à

¹⁴¹ Michael GRUBB, Christiaan VROLIJK & Duncan BRACK, *The Kyoto Protocol. A guide and Assessment*, Londres, The Royal Institute of International Affairs, 1999, p.55.

¹⁴² Imène AJALA, « Le changement climatique, le protocole de Kyoto et les relations transatlantiques », in *Politique Etrangère*, 2009, vol. 1, p.106.

¹⁴³ Michael GRUBB, Christiaan VROLIJK & Duncan BRACK, *The Kyoto Protocol*, *op. cit.*, p.56.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.61.

¹⁴⁵ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.36.

¹⁴⁶ Michael GRUBB, Christiaan VROLIJK & Duncan BRACK, *The Kyoto Protocol*, *op. cit.*, p.62.

¹⁴⁷ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op.cit.*, p.12.

¹⁴⁸ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », *op. cit.*, p.47.

l'encontre du groupe JUSCANZ. Jacques Chirac, alors président de la France, a qualifié les Etats-Unis de « gros pollueur » et Tony Blair, premier ministre britannique a affirmé de façon générale qu'il était temps que les autres pays suivent le mouvement de l'Europe¹⁴⁹. Toutefois, les Etats-Unis et l'Union européenne se sont accordés sur le fait qu'ils ne souhaitaient pas que les objectifs soient différenciés au sein des pays de l'OCDE et ont soutenu un protocole symétrique et général. Ils sont néanmoins revenus sur leur position dans le but d'obtenir un accord durant Kyoto¹⁵⁰.

Le Protocole de Kyoto a représenté un grand pas en avant à cette époque car pour la première fois, la stabilisation des émissions laissait sa place à la réduction des émissions. L'Union européenne est parvenue à mettre la pression sur les Etats-Unis pour que ces derniers acceptent d'aller plus loin que la stabilisation. L'objectif final obtenu dans le Protocole de Kyoto était en dessous des 15% proposé par l'UE mais était plus proche de la position de l'Europe que celle des Etats-Unis, ce qui a représenté une réelle victoire pour l'Union¹⁵¹. Cependant, l'Union européenne s'est vue perdre une bataille face à son rival américain concernant les politiques et les mesures. En effet, les mesures les plus importantes adoptées à Kyoto ont été les « mécanismes de flexibilité de la mise en œuvre conjointe » et des « permis de polluer négociables au niveau international ». Ces mesures étaient depuis la COP1 défendue par les Etats-Unis et le groupe JUSCANZ. En effet, étant donné que le Sénat américain refusait de ratifier des accords sur le climat en raison de leur coût souvent élevé, les négociateurs américains ont dû mettre l'accent sur la souplesse et les mécanismes basés sur le marché afin d'être plus facilement acceptés au niveau national¹⁵². Le Protocole de Kyoto a été un réel accord entre les pays car « l'UE a obtenu ses chiffres, les Etats-Unis ses institutions, le Japon son prestige en tant qu'hôte, les pays du JUSCANZ leur différenciation et les pays en développement ont évité les engagements ». Globalement, Kyoto peut être décrit comme étant principalement marqué par des négociations étatiques, durant lesquelles toutes les Parties prenantes ont, dans une grande mesure, obtenu ce qu'elles souhaitaient¹⁵³.

La Conférence de Kyoto a ainsi abouti au Protocole du même nom. Ce protocole contraignait juridiquement chaque pays industrialisé ou groupe de pays (UE par exemple) à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990, dès la fin de la période 2008-2012¹⁵⁴. Il est important de noter que les objectifs contraignants établis dans le Protocole de Kyoto n'étaient applicables qu'aux pays industrialisés et différaient d'un pays à l'autre. Pour l'UE par exemple, on prévoyait une diminution des émissions de 8% ; les Etats-Unis de 7%¹⁵⁵. Cependant, un certain nombre de points n'avaient pas encore été décidés notamment les questions de mise en œuvre. Les négociations se sont ainsi poursuivies jusqu'à la COP7 de Marrakech en 2001, soit 4 ans plus tard¹⁵⁶. La même année, en 2001, Georges W. Bush, successeur de Bill Clinton à la présidence des Etats-Unis, a annoncé au monde international qu'il ne ratifierait pas le Protocole de Kyoto¹⁵⁷. L'absence d'obligation pour les pays en développement semblait à priori être la raison de ce retrait¹⁵⁸. Cependant, Tony Blair, évoque dans ses mémoires le climato-scepticisme du Congrès américain, mais surtout de George W. Bush. Le premier ministre britannique explique d'abord que le Sénat américain avait rejeté la ratification du Protocole de Kyoto, avec 98 voix contre 0. Il poursuit en relatant que George Bush avait catégoriquement refusé l'accord, déclarant ouvertement qu'il n'était convaincu ni par le Protocole de Kyoto, ni par les arguments en faveur du changement climatique. Bush affirmait qu'il serait impossible pour l'Amérique de respecter les objectifs de Kyoto sans infliger de graves dommages à son économie, et qu'il n'était tout simplement pas disposé à le faire. Tony Blair conclut en disant que qualifier le président américain de sceptique en matière de changement climatique serait un euphémisme, illustrant

¹⁴⁹ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op.cit.*, p.12.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », *op. cit.*, p.47.

¹⁵⁴ Imène AJALA, « Le changement climatique, le protocole de Kyoto et les relations transatlantiques », in *Politique Etrangère*, 2009, vol. 1, p.106.

¹⁵⁵ Anne RAINAUD, « Protocole de Kyoto », in Jean-Luc PISSALOUX (dir.), *Dictionnaire collectivités territoriales et développement durable*, Paris, Éditions Lavoisier, 2017, p.400.

¹⁵⁶ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.402.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.403.

¹⁵⁸ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.38.

ainsi parfaitement l'atmosphère et les raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont rejeté le protocole¹⁵⁹. En outre, dans ses mémoires, Gerhard Schröder, alors chancelier fédéral d'Allemagne, met également en évidence que ses nombreux entretiens avec le président américain lui ont donné l'impression qu'il voulait « rompre clairement avec la politique très offensive de Bill Clinton en matière de lutte contre le réchauffement climatique »¹⁶⁰. Cela démontre bien le retour en arrière effectué par les Etats-Unis sur ces questions-là à cette époque, laissant une place à l'Union européenne pour s'imposer comme un leader.

Il faut relever que pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur, il était nécessaire que le Traité soit ratifié par au moins 55 Parties à la CNUCC, dont des pays industrialisés qui étaient responsables collectivement d'au moins 55 % des émissions de CO₂ produites par ce groupe en 1990¹⁶¹. Lorsque les Etats-Unis ont annoncé leur retrait, les autres Etats ont eu deux possibilités à choix. Le premier était de faire revenir les Etats-Unis. Le deuxième était de recommencer au point de départ et négocier un nouveau Traité. La majorité des Parties ont voulu à ce moment-là adopter la première option. En effet, le Protocole de Kyoto étant le résultat de 12 ans de négociation internationale intensive, il semblait compliqué de tout refaire. Cependant, lorsque les Parties ont réalisé que les Etats-Unis ne reviendraient pas, l'Union européenne a ainsi profité de l'occasion pour imposer son leadership en mettant en œuvre une détermination politique pour persuader d'autres Etats de l'Annexe I de le ratifier et permettre l'entrée en vigueur du protocole sans les Etats-Unis. Son objectif était de convaincre notamment des alliés du groupe JUSCANZ à savoir le Canada, l'Australie et le Japon, ainsi que la Russie. Elle a donc décidé d'adopter une stratégie interne visant à ratifier rapidement le protocole, ce qui a été un franc succès, et une stratégie externe visant à convaincre ces quatre pays, ce qui s'avéra partiellement efficace. Le Canada va ratifier l'accord malgré une forte opposition interne, le Japon va également le ratifier suite à de longues hésitations¹⁶². Cependant, l'Australie ne le ratifiera pas et la Russie a semblé incertaine jusqu'en 2004 où elle finira par le ratifier¹⁶³ et permettra au protocole d'entrer officiellement en vigueur en 2005. Toutefois, l'UE a dû céder sur certains points de l'accord afin de sauver le protocole. L'UE a, malgré des concessions importantes, joué un rôle conséquent après le retrait des Etats-Unis, en particulier en apportant un soutien constant au protocole. Il semble juste de dire que la mobilisation de l'Union a permis la ratification du Japon, de la Russie et du Canada et de ce fait le sauvetage du protocole et son entrée en vigueur¹⁶⁴. Autrement dit, le retrait des Etats-Unis a donné la possibilité à l'Union d'affirmer une image de leader politique car sans elle, l'avenir de l'accord n'aurait pas été le même¹⁶⁵.

En résumé, le développement d'une stratégie de leadership sur la question climatique proposé par l'UE a beaucoup évolué depuis le début des années 1990. Suite à l'adoption du Traité de Maastricht, l'Union européenne a souhaité s'affirmer sur la scène internationale. Pour ce faire, elle a adopté un objectif de stabilisation à l'interne et mis en avant un objectif quantifié à l'international. Cette approche *top-down* n'a pas convaincu et certains projets comme le partage de fardeau ou la mise en place d'une écotaxe européenne ont échoué¹⁶⁶. Ce manque d'unité interne a créé un manque de crédibilité sur la scène internationale et va détériorer son image de leader. Quelques années plus tard, l'UE a été sujette à des débats qui affirmaient qu'il y avait un déficit démocratique et une extension trop grande des compétences des Etats membres à l'Union. L'UE a alors tenté de légitimer ces transferts de compétences communautaires en reprenant une position volontariste sur les questions environnementales¹⁶⁷. En interne, l'Union européenne est parvenue en 1997 à un partage de fardeau entre ses Etats membres¹⁶⁸. Le fait que l'UE soit arrivée unifiée à la COP de Kyoto avec les objectifs les plus ambitieux a semblé favoriser son statut de leader. En effet, cela lui a

¹⁵⁹ Tony BLAIR, *A journey*, Londres, Hutchinson, 2010, pp.556-557.

¹⁶⁰ Gerhard SCHRÖDER, *Entscheidungen. Mein Leben in der Politik*, Hambourg, Hoffman und Campe Verlag, 2006, p.197.

¹⁶¹ Fabienne COLLARD, « Les COP sur les changements climatiques », *op. cit.*, p.37.

¹⁶² Jon HOVI, Tora SKODVIN & Steinar ANDRESEN, « The Persistence of the Kyoto Protocol: Why Other Annex I Countries Move on Without the United States », in *Global Environmental Politics*, 2003, vol. 3, no. 4, p.18.

¹⁶³ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.404.

¹⁶⁴ Jon HOVI, Tora SKODVIN & Steinar ANDRESEN, « The Persistence of the Kyoto Protocol », *op. cit.*, p.19.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ Stefan AYKUT & Amy DAHAN, *Gouverner le Climat ?*, *op. cit.*, p.261.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p.262.

¹⁶⁸ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op. cit.*, p.12.

permis d'exercer une influence importante sur les autres Parties¹⁶⁹. Cela lui a également permis de mettre la pression sur son rival les Etats-Unis qui ne voulait pas aller au-delà de la stabilisation. Toutefois, les Etats-Unis remportant également des batailles durant les négociations de Kyoto, le statut de leader pourrait aussi leur être conféré¹⁷⁰. Le refus des Etats-Unis de ratifier le protocole va ensuite permettre à l'UE de s'affirmer pour de bon en tant que leader climatique. En négociant avec d'autres pays industrialisés, l'Union a acquis une image de sauveuse du protocole qui peut entrer en vigueur sans les Etats-Unis grâce à elle¹⁷¹.

Suite à la ratification du protocole, l'Union européenne a été confrontée à l'impératif de respecter son engagement. Elle va donc continuer de maintenir une forte pression sur l'élaboration de politiques climatiques au sein de l'UE dans le but notamment de montrer au monde qu'elle honore ses ambitions. En mars 2007, elle a exprimé sa volonté d'augmenter son objectif de réduction interne qui était de 20% à 30% dans le cadre d'un accord international satisfaisant, à condition que les autres pays développés s'engagent à des réductions comparables et que les pays en développement y contribuent en fonction de leurs responsabilités et leurs capacités. Durant la COP15 de Copenhague en 2009, l'Union mettra d'ailleurs en avant cet objectif de 30%¹⁷². Nous allons le voir maintenant dans le chapitre 2, la Conférence de Copenhague va avoir un impact important sur le leadership de l'UE.

¹⁶⁹ Steinar ANDRESEN & Shardul AGRAWALA, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », *op. cit.*, p.47.

¹⁷⁰ Lasse RINGIUS, *The European Community and climate protection*, *op. cit.*, p.12.

¹⁷¹ Jon HOVI, Tora SKODVIN & Steinar ANDRESEN, « The Persistence of the Kyoto Protocol », *op. cit.*, p.19.

¹⁷² Vincent VAN STEENBERGHE, « Changements climatiques : quel rôle pour l'Union européenne après Copenhague ? », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2010, vol. 2-3, tome XLIX, p.79.

Chapitre 2

Conférence de Copenhague

Contexte

La COP de Copenhague, se déroulant du 8 au 17 décembre 2009, devait être le Sommet qui permettrait de conclure un nouvel accord global dans le but de remplacer à partir de 2013 le Protocole de Kyoto¹⁷³. Cette Conférence va se solder sur un échec, nous allons le voir durant ce chapitre. Avant toute chose, il semble utile de rappeler dans quel contexte la COP de Copenhague voit le jour. En effet, plusieurs événements ont lieu durant cette période pouvant expliquer le déroulé de cette Conférence.

Crise des subprimes

La crise des *subprimes* est une crise financière qui a d'abord touché les Etats-Unis en 2007 et s'est propagée dans le reste du monde par la suite. Afin de comprendre l'ampleur de cette crise, il semble nécessaire de décrire ce qu'il s'est passé en faisant référence à certaines notions économiques. Cette crise s'est donc déroulée en trois types de crise qui vont se succéder. Tout d'abord, cela a commencé par une crise du crédit immobilier américain puis par une crise financière pour enfin atteindre le stade de crise économique mondiale. La crise s'est produite pendant une période d'euphorie caractérisée par une forte croissance économique, une déréglementation du système financier, une augmentation des échanges internationaux et une politique de taux d'intérêt bas mise en place par la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED) entre 2001 et 2004 pour faire face à la crise de 2001 causée par l'explosion d'Internet. Dans cette situation, les institutions financières américaines et des entreprises non bancaires peu surveillées ont accordés de nombreux prêts immobiliers, souvent à des taux variables, aux ménages à faibles revenus. Ces prêts, connus sous le nom de « *subprimes* », présentaient ainsi un fort risque de non-remboursement. Au même moment, la FED a opté pour une augmentation de son taux d'intérêt directeur dans le but de faire face aux tensions liées à la croissance économique élevée, notamment l'augmentation des prix pour n'en citer qu'une. Cette hausse a entraîné automatiquement une variation des taux d'intérêt des crédits *subprimes*. Les frais de crédit ont tellement augmenté, que les foyers américains à faible revenu ont été confrontés à de grosses difficultés pour rembourser leurs crédits qui leur avaient été accordés pour l'acquisition de leur logement. Ces ménages ont ainsi été contraints de renoncer à leur bien immobilier, qui était dans la majorité des cas leur résidence principale. Les nombreux logements saisis par les banques et sociétés financières ont ainsi été mis en vente, ce qui a entraîné une baisse des prix de l'immobilier. De ce fait, les investisseurs financiers qui possédaient des titres liés aux crédits *subprimes* ont subi des pertes considérables.

C'est durant cette période que la crise de l'immobilier s'est transformée en une crise financière. Le risque systémique s'est matérialisé en raison des interdépendances entre les acteurs financiers, provoquant un effet domino qui menaçait la stabilité financière mondiale. La méfiance entre les banques quant à la solvabilité de leurs homologues a paralysé le marché interbancaire, car elles ont cessé de se prêter de l'argent, entraînant des retraits considérables des investisseurs. Les banques, étant fortement affaiblies ont réduit les crédits aux ménages et aux entreprises. La crise financière va donc s'étendre à l'économie réelle. Cela a entraîné une diminution de la consommation et de l'investissement, une chute du PIB, une explosion du chômage et une baisse des prix pouvant entraîner de la déflation¹⁷⁴ (qui a conduit à une baisse des marges des entreprises donc une baisse des salaires, une baisse des embauches et une augmentation du chômage¹⁷⁵). Pour donner quelques chiffres parlant, le chômage aux Etats-Unis est passé de 4.6% à 9.6% entre 2007 et 2010 et la dette publique de 86.4% à 125.8% du PIB. Dans la zone euro durant la même période, le chômage est passé de

¹⁷³ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.406.

¹⁷⁴ BANQUE DE FRANCE, « La crise de 2008 », in *l'Eco en bref*, août 2022, pp.1-2, https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/822274_crise-2008_vf.pdf, 3 juin 2024.

¹⁷⁵ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, « Tout savoir sur la déflation », in *Facileco*, 23 mai 2018, <https://www.economie.gouv.fr/facileco/deflation-definition>, 25 juin 2024.

7.5% à 10.2% et la dette publique de 75.9% à 101%¹⁷⁶. C'est dans ce contexte mondial difficile que la Conférence de Copenhague a eu lieu. Nous pouvons facilement imaginer que la crise économique et le chômage ont donc été plus préoccupants pour les Etats que le réchauffement climatique.

Il est néanmoins intéressant de relever qu'en pleine crise financière, plus précisément le 17 octobre 2008, le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a rédigé un communiqué concernant la position du Conseil européen face aux changements climatiques. Il a écrit : « il est essentiel de maintenir notre élan sur les changements climatiques. Une crise ne doit pas devenir un prétexte à l'inaction sur une autre. Dans ce contexte, je suis fermement convaincu que l'Union européenne devrait continuer d'assurer un rôle de chef de file concernant les changements climatiques »¹⁷⁷. Plusieurs éléments sont à relever ici. Tout d'abord, qu'une crise ne doit pas devenir un prétexte à l'inaction sur une autre. Autrement dit, la crise des *subprimes* qui a eu lieu pendant qu'il rédigeait son communiqué ne doit pas être une excuse des Etats pour oublier la crise climatique. De plus, le terme de « chef de file » sous-entend indirectement que l'Union européenne était effectivement leader dans ce domaine à ce moment-là. Elle montrait l'exemple aux autres. Il faut savoir que quelques années plus tôt, la Commission européenne a annoncé en 2001 l'adoption de la première phase du Programme européen sur le changement climatique (PECC) qui visait à collaborer étroitement avec un plus grand nombre d'acteurs et d'identifier des politiques et des mesures potentielles. En 2005, le deuxième volet a été annoncé, permettant ainsi de transformer les politiques et les mesures mises en place lors de la première phase en propositions concrètes. Le PECC II devait se pencher sur une nouvelle série de nouveaux domaines d'action comme le captage et le stockage du carbone ou encore les transports, sujet jusqu'alors mis de côté par l'UE à cause de son manque de compétence pour agir dans ce domaine notamment¹⁷⁸. En mars 2007, l'Union européenne s'est positionnée en tant que précurseur en s'engageant, grâce à la mise en place d'un nouveau plan d'action, à réduire unilatéralement ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990. Parallèlement, elle a exprimé sa volonté d'augmenter cet objectif à 30% dans le cadre d'un accord international satisfaisant, à condition que les autres pays développés s'engagent à des réductions comparables et que les pays en développement y contribuent en fonction de leurs responsabilités et leurs capacités.

Durant les négociations à la Conférence de Copenhague, l'UE mettra ainsi en avant cet objectif de 30%. Cet objectif ne sera pas suivi par les autres pays industrialisés¹⁷⁹. Cela va avoir un impact sur le déroulement final de la Conférence, nous allons le voir. Enfin, en décembre 2008, l'UE a ainsi adopté ce plan d'action qu'elle a nommé *Paquet Energie-Climat* ou *le Paquet 3X20*. Ce dernier a fait l'objet d'un accord entre les 27 chefs d'Etats et de gouvernements du Conseil européen et a ensuite été adopté par le Parlement européen et le Conseil des ministres. Les priorités mises en avant étaient la mise en place d'une politique commune à l'échelle européenne sur l'énergie durable ainsi que la lutte contre le changement climatique. Pour réaliser ces priorités, le paquet permettait la réalisation de trois objectifs concrets (3X20), à savoir, faire passer la part d'énergie renouvelable à 20% dans le mix énergétique de l'UE, réduire les émissions de CO₂ de 20%, ainsi que d'accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020¹⁸⁰.

Toutes ces actions démontrent bien la volonté de l'UE d'endosser le rôle de « chef de fil » comme mentionné par M. Ban Ki-moon. Il poursuit : « Les pays en développement attendent une direction de la part des pays industrialisés. Tandis que les négociations se poursuivent en vue d'un nouvel accord sur les changements climatiques d'ici à la fin de l'année 2009, les pays industrialisés doivent manifester leur volonté de faire plus pour financer les technologies propres et aider les pays en développement à s'adapter aux effets inéluctables des changements climatiques »¹⁸¹. Le nouvel accord dont il fait référence ici est bien sûr l'accord qui doit remplacer le Protocole de Kyoto et qui doit être conclu lors de la COP de Copenhague à la fin de l'année

¹⁷⁶ BANQUE DE FRANCE, « La crise de 2008 », *op. cit.*, p.1.

¹⁷⁷ NATIONS UNIES, *Préoccupé par l'impact de la crise financière, le secrétaire général exhorte l'union européenne à maintenir l'élan sur les changements climatiques*, New York, SG/SM/11868-ENV/DEV/1010, 17 octobre 2008.

¹⁷⁸ Tim RAYNER & Andrew JORDAN, « The European Union : the polycentric climate policy leader ? », in *Wiley Interdisciplinary Reviews Climate Change*, 2013, vol. 4, no. 2, p.78.

¹⁷⁹ Vincent VAN STEENBERGHE, « Changements climatiques », *op. cit.*, p.79.

¹⁸⁰ Elisabeth CAREY, « Le Paquet Energie-Climat 2030 de l'Union européenne et la Conférence de Paris sur le climat (COP 21) », in *Annuaire français de relations internationales*, 2015, vol. XVI, p.436.

¹⁸¹ NATIONS UNIES, *Préoccupé par l'impact de la crise financière, op. cit.*

2009. Nous voyons bien ici la pression que les pays industrialisés ont sur eux avant la Conférence. Nous allons le voir cette pression semble avoir joué un rôle sur le déroulé de la Conférence.

Adoption du Traité de Lisbonne

Le fonctionnement de l'Union européenne est actuellement régi par le Traité de Lisbonne. Créé en 2007, il a modifié en profondeur le fonctionnement et les compétences de l'Union¹⁸². Les 27 dirigeants se sont rendus à Lisbonne le 13 décembre 2007 afin de signer le nouveau Traité¹⁸³. Ce dernier entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009¹⁸⁴. Il a permis plusieurs modifications concernant le changement climatique spécifiquement. Tout d'abord, un renforcement des objectifs environnementaux qui comprennent indirectement des objectifs climatiques. En effet, le Traité a intégré le développement durable et la protection de l'environnement comme objectifs fondamentaux de l'UE¹⁸⁵. L'article 3 du Traité UE mentionne que l'Union « œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur [...] un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement »¹⁸⁶. De plus, le Traité reconnaît explicitement la lutte contre le changement climatique comme un objectif prioritaire¹⁸⁷. L'article 191 du TFUE énonce que l'action de l'Union en matière d'environnement vise notamment à promouvoir des mesures au niveau international « destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et en particulier la lutte contre le changement climatique »¹⁸⁸. Ensuite, comme déjà mentionné dans le chapitre 1, le Traité a clarifié que l'environnement est une compétence partagée entre l'UE et ses Etats membres¹⁸⁹. Cela signifie que l'Union peut légiférer et prendre des mesures dans ce domaine, tout en permettant aux Etats membres d'agir à leur propre niveau dans les domaines non couverts par les initiatives de l'UE¹⁹⁰. Un dernier point notable est l'introduction de la personnalité juridique conférée à l'Union européenne¹⁹¹.

Concrètement, cette personnalité juridique donne la possibilité à l'UE d'agir en son propre nom sur la scène internationale. Elle peut désormais négocier et conclure des accords internationaux, ainsi que signer des traités, tout en respectant les limites de ses compétences externes¹⁹². Néanmoins, quand bien même cette personnalité juridique permet de renforcer la capacité de l'UE à agir de manière unifiée sur la scène internationale, elle ne modifie pas les procédures spécifiques prévues par la CCNUCC pour les organisations d'intégration économique régionale explicitée au chapitre 1. En pratique, la personnalité juridique facilite la coordination interne et la formulation de positions communes, tout en respectant les compétences partagées entre l'UE et ses Etats membres¹⁹³. De plus, il faut noter que le Traité de Lisbonne n'est entré en vigueur qu'une semaine avant le début de la COP. Cela a eu comme conséquence que les nouveaux changements introduits par le Traité de Lisbonne n'ont pas eu de réel impact sur le déroulé et la capacité de l'UE à imposer son leadership¹⁹⁴. Cela permet tout de même de comprendre dans quel état d'esprit l'UE est entré en négociation à Copenhague. En effet, elle mettait beaucoup d'espérance quant à la possibilité d'imposer ce leadership grâce à son nouveau Traité.

¹⁸² Pascal GILLIAUX, « Le Traité de Lisbonne », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007, vol. 31, no. 1976-1997, p.26

¹⁸³ *Traité sur l'Union européenne*, *op. cit.*, préambule.

¹⁸⁴ Chloé BRIÈRE & Marianne DONY, *Droit de l'Union européenne*, *op. cit.*, p.21.

¹⁸⁵ Christophe KROLIK, « Le Traité de Lisbonne et l'environnement », in *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, 2008, no. 2, 173.

¹⁸⁶ *Traité sur l'Union européenne*, *op. cit.*, article 3.

¹⁸⁷ Christophe KROLIK, « Le Traité de Lisbonne et l'environnement », *op. cit.*, p.172.

¹⁸⁸ *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, *op. cit.*, article 191.

¹⁸⁹ *Ibid.*, article 4.2^e.

¹⁹⁰ *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, *op. cit.*, article 2.2.

¹⁹¹ *Ibid.*, article 47.

¹⁹² *Ibid.*, articles 216-217-218.

¹⁹³ Lisanne GROEN & Arne NIEMANN, « Challenges in EU External Climate Change Policy-Making in the Early Post-Lisbon Era: the UNFCCC Copenhagen Negotiations », in Paul James CARDWELL (éd.), *EU External Relations Law and Policy in the Post-Lisbon Era*, La Haye, TMC Asser Press, 2012, p.401.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p.410.

4^e rapport du GIEC

En 2007, soit 2 ans avant la COP de Copenhague, le GIEC publie son 4^e rapport d'évaluation. Il résonne comme un véritable avertissement. Le GIEC anticipe en particulier une augmentation moyenne des températures de 1.8°C à 4°C en 2100 par rapport à 1990¹⁹⁵. D'après ces résultats, les répercussions de ces modifications pourraient être brusques ou irréversibles¹⁹⁶. Selon le GIEC, les conséquences du réchauffement sont déjà évidentes, telles que le retrait des glaciers, la fonte de la banquise en Arctique ou celle du permafrost¹⁹⁷. Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a été un des nombreux à réagir à la sortie de ce rapport en affirmant qu'il souhaite que les négociations en marche en 2007 soient conclues d'ici 2009, à savoir durant Copenhague¹⁹⁸. Ce 4^e rapport va ainsi donner le ton des négociations durant cette période et va représenter une véritable ligne directrice aux négociations de Copenhague comme on peut le voir dans le rapport final de la Conférence : « Nous nous accordons à penser qu'une forte diminution des émissions mondiales s'avère indispensable selon les données scientifiques et comme l'a établi le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, en vue de réduire ces émissions pour que la hausse de la température de la planète reste inférieure à 2 °C »¹⁹⁹.

Attentes et déroulement de la Conférence

Avant toute chose, il est essentiel d'examiner de manière critique les sources utilisées. Dans ce sous-chapitre, nous nous baserons sur des discours officiels, des Bulletins de négociations de l'IIDD ainsi que des articles de presse. Ces sources sont précieuses car elles offrent des perspectives différentes mais complémentaires sur cet événement. Cependant, elles présentent également des lacunes qui doivent être prises en compte pour une compréhension approfondie et équilibrée de l'événement.

Les discours prononcés par les leaders mondiaux et les représentants officiels lors de la COP15 constituent une source primaire utile pour comprendre les attentes et les objectifs recherchés. Cependant, ils peuvent refléter des positions politiques et diplomatiques plutôt que les véritables intentions ou préoccupations des pays ou personnalités qui les prononcent. Les bulletins quotidiens de l'IIDD quant à eux fournissent un suivi détaillé et quotidien des événements, discussions et résultats des négociations. Ils sont produits par une organisation indépendante, ce qui leur confère une certaine objectivité et un équilibre dans la couverture des différentes perspectives. Néanmoins, ils offrent une vision externe sur les négociations. Bien qu'ils soient détaillés et précis, ils n'ont pas toujours accès aux discussions privées et aux dynamiques internes qui peuvent être déterminantes pour les décisions finales. Cette limitation d'accès peut entraîner une vision partielle des événements. Enfin, les articles de presse jouent un rôle déterminant en apportant des informations non divulguées officiellement et en offrant une perspective médiatique critique. Ces articles peuvent révéler des aspects controversés des négociations et influencer l'opinion publique. Cependant, les articles de presse suivent la ligne éditoriale du journal et peuvent refléter une certaine partialité. Les journaux de presse en tant que médias, peuvent avoir des inclinations idéologiques ou politiques qui colorent leur couverture des événements. En outre, les médias ont tendance à se concentrer sur les aspects sensationnels et les controverses, ce qui peut déformer la réalité des négociations. Le risque de biais médiatique et de sensationalisme est présent, ce qui peut compromettre l'objectivité et la précision des informations rapportées.

Attentes

Comme mentionné plusieurs fois, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2009 à Copenhague, était attendue comme un tournant décisif dans la lutte mondiale contre le changement

¹⁹⁵ GIEC, « Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, résumé à l'intention des décideurs », in *Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2007, p.13.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.143.

¹⁹⁷ *Ibid.*, pp.6-7.

¹⁹⁸ NATIONS UNIES, *Changements climatiques: le 24 septembre à New York, Ban Ki-moon invite les dirigeants du monde à prendre des mesures pour sauver notre planète*, New York, ENV/DEV/949, 17 septembre 2007.

¹⁹⁹ NATIONS UNIES, *Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009*, Genève, FCCC/CP/2009/11/Add.1, 30 mars 2010, p.6.

climatique. En effet, lorsque l'on examine de plus près les discours prononcés au début de la Conférence, il est évident que la sphère internationale misait sur une réussite historique.

La COP de Bali en Indonésie qui a eu lieu deux ans plus tôt en 2007 a eu un impact significatif sur les attentes des Etats concernant la conclusion d'un accord à Copenhague. Le premier Bulletin des Négociations de la Terre publié par l'IIDD le 7 décembre 2009 visant à contextualiser et résumer l'état des négociations avant la Conférence, a souligné l'importance de la COP de Bali : « La Conférence de Bali aboutit [...] à un accord sur un processus biennal, la feuille de route de Bali qui couvre « les trajectoires » des négociations menées au titre de la Convention [CCNUCC] et du Protocole [de Kyoto] et qui fixe la date butoir pour l'achèvement des négociations à la CdP15 à Copenhague en décembre 2009 »²⁰⁰. La COP de Bali avait ainsi officiellement défini que les négociations se termineraient durant la COP de Copenhague en 2009, avec l'objectif de conclure un accord pour succéder au Protocole de Kyoto, qui couvrait la période d'engagements de 2008 à 2012. Or, un accord signé à Copenhague accordait à tous les pays trois ans pour le ratifier et ainsi le mettre en vigueur à la fin de la période de Kyoto²⁰¹. Les attentes à Copenhague étaient donc énormes. Autrement dit, si les Etats ne parvenaient pas à un accord, les efforts de Kyoto risquaient de ne pas être poursuivis, ce qui était impensable pour la communauté internationale, particulièrement pour les pays signataires du Protocole de Kyoto. La pression pour parvenir à un accord était également renforcée par l'urgence croissante des preuves scientifiques sur le changement climatique, notamment avec la sortie du 4^e Rapport du GIEC, et les conséquences de l'inaction. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a illustré cette urgence dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture de la Conférence le 7 décembre 2009. Il a narré l'histoire de Nyi Lay, un petit garçon de 6 ans qui a perdu ses parents et son petit frère suite à un cyclone dévastateur²⁰². Cette histoire poignante visait à rappeler à tous les délégués présents les impacts humains concrets et tragiques du changement climatique, soulignant l'importance de parvenir à un accord ambitieux.

Le *New York Times* a rapporté que le président américain Barack Obama et le président chinois Hu Jintao ont tous deux exprimé que leur objectif à Copenhague, en soutien aux efforts du Premier ministre danois Rasmussen, n'était pas simplement de parvenir à un accord partiel ou à une déclaration politique. Ils visaient plutôt un accord global qui aborde toutes les questions en discussion et qui puisse être mis en œuvre immédiatement²⁰³. Cette détermination partagée a été largement reflétée dans les nombreux discours prononcés durant la Conférence, tous soulignant cette volonté d'accéder à un accord ambitieux. Nous avons pu notamment entendre Yvo de Boer, qui a appelé à : « un accord réussi et ambitieux à Copenhague »²⁰⁴. Durant la même cérémonie, Lars Løkke Rasmussen, premier Ministre du Danemark a utilisé des termes similaires : « nous avons besoin d'un accord fort et ambitieux sur le changement climatique ici à Copenhague »²⁰⁵. Connie Hedegaard, présidente de la Conférence, a suivi la même ligne directrice en affirmant que le « Danemark s'engage [...] à garantir des résultats réussis et ambitieux »²⁰⁶. Lors de la cérémonie d'ouverture pour les chefs d'Etats et de gouvernements le 15 décembre, le Ministre danois a

²⁰⁰ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Conférence de Copenhague sur le changement climatique : 7-18 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 7 décembre 2009, vol. 12, no. 448, New York, p.1.

²⁰¹ Peter CHRISTOFF, « The Bali roadmap: Climate change, COP13 and beyond », in *Environmental Politics*, juin 2008, vol. 17, no. 3, p.466.

²⁰² Yvo DE BOER, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, Copenhague, 7 décembre 2009, <https://unfccc.int/news/statement-at-the-opening-ceremony-of-cop-15-and-cmp-5>.

²⁰³ Friis Arne PETERSEN, « Danish Ambassador: 'We Will Seal the Deal in Copenhagen' », in *The New York Times*, 23 novembre 2009, <https://archive.nytimes.com/green.blogs.nytimes.com/2009/11/23/danish-ambassador-we-will-seal-the-deal-in-copenhagen/>, 2 août 2024.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Lars Løkke RASMUSSEN, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, Copenhague, 7 décembre 2009, <https://english.stm.dk/the-prime-minister/speeches/opening-address-by-he-lars-loekke-rasmussen-prime-minister-of-denmark-at-united-nations-climate-change-conference-in-copenhagen-december-7-2009/>.

²⁰⁶ Connie HEDEGAARD, *Speech at the COP15 opening session, "let's get it done"*, Copenhague, 7 décembre 2009, https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/statements/application/pdf/cop15-president_speech_final_061209.pdf.

souligné la même volonté de : « parvenir à un accord ambitieux, équitable et efficace sur le climat »²⁰⁷. Enfin, le Président de la Commission européenne, a affirmé le 16 décembre 2009 : « Je reste persuadé qu'un accord ambitieux - qui permette de limiter l'augmentation de la température à deux degrés Celsius - est à notre portée »²⁰⁸.

Les attentes élevées à Copenhague ne se sont pas limitées aux pays développés ; les pays en développement ont également espéré des actions concrètes et immédiates. Yvo de Boer a affirmé : « J'ai entendu des déclarations politiques fortes appelant à un accord qui propose des objectifs sérieux de limitation des émissions et qui prévoit la fourniture d'un soutien financier et technologique important aux pays en développement »²⁰⁹. Il a souligné que « les pays en développement ont désespérément besoin d'une action tangible et immédiate »²¹⁰. Connie Hedegaard a également mis en avant cette nécessité : « Il est essentiel que nous garantissions un flux financier nouveau, supplémentaire et prévisible pour l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le renforcement des capacités dans les pays en développement »²¹¹. José Manuel Durão Barroso a quant à lui précisé : « L'Union européenne a estimé que d'ici 2020, les pays en développement auront besoin d'un financement supplémentaire de 100 milliards d'euros par an. Seule une partie de cette somme proviendra des finances publiques, mais l'Union européenne est tout à fait disposée à payer sa juste part »²¹². Nicolas Sarkozy, dans un discours vibrant, a déclaré : « qui osera dire que l'Afrique et les pays les plus pauvres n'ont pas besoin de l'argent, des 10 milliards de dollars pour les trois premières années et des 100 milliards d'euros à partir de 2020 ? »²¹³. Il a aussi adressé un message direct aux pays africains : « Je le dis à mes amis africains, si nous n'avons pas un accord, vous serez les premières victimes. Ne vous laissez pas voler cet accord dont vous avez besoin »²¹⁴.

Un autre élément démontrant les grandes attentes et la pression posées sur cet événement a été l'engagement de la société civile. Lars Løkke Rasmussen y a même dédié un paragraphe dans son discours du 7 décembre. « Tout au long de l'année 2009, certains des principaux acteurs de la société civile se sont réunis ici à Copenhague. Lors de conférences, de symposiums, de tables rondes et de manifestations, la plupart des différentes branches de la société civile ont exprimé leurs préoccupations et formulé leurs recommandations »²¹⁵. Il a ensuite souligné l'aide immense fournie par cette société civile pour préparer les négociations, nommant notamment les scientifiques, les chefs d'entreprises, les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les politiciens locaux ou encore les jeunes. Il a rappelé à l'assemblée qu'ils étaient les représentants de ces nombreux acteurs et qu'ils se devaient d'écouter leurs conseils.²¹⁶ C'était une façon indirecte d'affirmer que s'ils échouaient, ce serait les efforts de toutes ces personnes qui seraient gâchés. Cela permet de constater qu'ils avaient conscience des enjeux et des nombreuses attentes qui pesaient sur leurs épaules.

Les discours prononcés à l'ouverture de la COP15 à Copenhague ont ainsi reflété les enjeux de cette conférence pour la communauté internationale. Les appels à un accord ambitieux étaient omniprésents, soulignant la nécessité de prendre des mesures décisives pour limiter l'augmentation de la température globale à deux degrés Celsius. L'importance de la société civile a également été mise en évidence, montrant que les attentes des scientifiques, des ONG, des chefs d'entreprise, des politiciens locaux et des jeunes pesaient sur les négociateurs. En parallèle, les pays en développement ont exprimé des attentes claires et

²⁰⁷ Lars Løkke RASMUSSEN, *Speech Address at the Opening Ceremony for The High Level Segment at COP15 in Copenhagen*, Copenhague, 15 décembre 2009, <https://english.stm.dk/the-prime-minister/speeches/address-by-he-lars-loekke-rasmussen-prime-minister-of-denmark-at-the-opening-ceremony-for-the-high-level-segment-at-cop15-in-copenhagen-december-15-2009/>.

²⁰⁸ José Manuel DURÃO BARROSO, *Statement at the UN High Level Segment at COP15 in Copenhagen*, Copenhague, 16 décembre 2009, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_09_583.

²⁰⁹ Yvo DE BOER, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, *op. cit.*

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Connie HEDEGAARD, *Speech at the COP15 opening session, "let's get it done"*, *op. cit.*

²¹² José Manuel DURÃO BARROSO, *Statement at the UN High Level Segment at COP15 in Copenhagen*, *op. cit.*

²¹³ Nicolas SARKOZY, *Discours prononcé au Sommet de Copenhague sur le climat (COP15)*, Copenhague, 17 décembre 2009, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/2037>.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Lars Løkke RASMUSSEN, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, *op. cit.*

²¹⁶ *Ibid.*

urgentes pour un soutien financier et technologique, indispensable pour leur permettre de faire face aux effets du changement climatique. Les dirigeants des pays développés ont reconnu ces besoins, promettant des ressources significatives pour aider les nations les plus vulnérables. En somme, ces discours ont souligné l'importance d'un accord global, équitable et ambitieux, capable de répondre aux défis climatiques tout en soutenant les efforts des pays en développement.

Il est important de souligner que les médias ont également saisi l'ampleur des enjeux entourant la Conférence. Cela se reflète dans l'initiative de 56 journaux provenant de 45 pays, qui ont choisi de s'unir pour publier un éditorial commun en première page. Parmi ces journaux nous retrouvons, *The Guardian* (Royaume-Uni), *Le Temps* (Suisse), *Le Monde* (France), le *Politiken* (Danemark), *The Economic Observer* (Chine), le *Toronto Star* (Canada), le *Dagbladet* (Norvège), *La Repubblica* (Italie), le *Business Day* (Afrique du Sud), le *Gulf News* (Émirats arabes unis), *The Hindu* (Inde) ou encore le *Norvaya Gazeta* (Russie)²¹⁷. Dans cet éditorial, les journaux appellent les 192 pays réunis à Copenhague à « ne pas hésiter, ne pas tomber en conflit, ne pas se blâmer les uns les autres [...]. Cela ne devrait pas être une lutte entre le monde riche et le monde pauvre, ni entre l'Est et l'Ouest. Le changement climatique touche tout le monde et doit être résolu par tout le monde »²¹⁸. « Mais les responsables politiques de Copenhague peuvent et doivent convenir des éléments essentiels d'un accord équitable et efficace et, surtout, d'un calendrier précis pour en faire un traité ». « Si nous [les journaux], avec des perspectives nationales et politiques aussi différentes, pouvons-nous mettre d'accord sur ce qui doit être fait, alors nos dirigeants peuvent certainement aussi »²¹⁹.

Ce message puissant, relayé par des médias de divers horizons, illustre l'urgence d'une action collective qui transcende les différences géopolitiques. En unissant leurs voix, ces journaux montrent que le défi du changement climatique dépasse les clivages traditionnels et exige un engagement mondial. Leur appel à l'unité et à la détermination place une pression morale sur les dirigeants présents à Copenhague, les exhortant à surmonter leurs divergences pour atteindre un consensus historique capable de répondre à l'urgence climatique.

Cependant, alors que les attentes sont claires et les ambitions élevées, le déroulement de la conférence va révéler les défis complexes qui vont entraver la réalisation de ces objectifs.

Déroulement

Le déroulé de la Conférence a été décrit dans les *Bulletins des négociations de la Terre* de l'IISD. Ils permettent d'observer ce qu'il s'est passé avec détail chaque jour. Dès le premier jour de la Conférence, à savoir le 7 décembre, nous pouvions déjà constater des déceptions. En effet, nous avons pu lire dès le premier bulletin les positions de certains participants qui ont déploré que : « Certaines des déclarations liminaires de haut niveau ont été moins ambitieuses que ce que j'avais espéré »²²⁰. D'autres participants ont fait allusion à des signaux mitigés. On a entendu de nombreux pays industrialisés parler de déclarations politiques et de décisions de la Conférence des Parties, avec une feuille de route possible pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant plus tard. D'autres, cependant, en particulier les pays en développement vulnérables, ont continué à travailler en vue de voir un texte menant à un résultat juridiquement contraignant être adopté à Copenhague »²²¹. Nous constatons ici une divergence notable de volonté entre les pays développés et les pays en développement. Bien que les discours aient souligné une ambition commune de conclure un accord historique, les pays industrialisés ont dès le premier jour indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de parvenir à un résultat juridiquement contraignant à Copenhague. Cette position a créé dès le début des négociations une différence majeure dans les objectifs entre les pays industrialisés et les pays en développement.

²¹⁷ THE GUARDIAN, « Copenhagen climate change conference: 'Fourteen days to seal history's judgment on this generation' », 7 décembre 2009, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2009/dec/06/copenhagen-editorial>, 3 août 2024.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : lundi 7 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 8 décembre 2009, vol. 12, no. 449, New York, p.4.

²²¹ *Ibid.*

Le mardi 8 décembre, un « Accord de Copenhague au titre de la CCNUCC » en danois est révélé au public par *The Guardian*. Cette fuite a provoqué de vives réactions parmi les délégués, en particulier ceux des pays en développement. Ces derniers ont exprimé leur colère, qualifiant le texte « d'initiative en catimini et peu transparente ». Ils ont dénoncé un « véritable détournement du débat de haut niveau »²²², révélant une grande fracture dans les négociations.

Un article du même journal paru le lendemain de cette fuite a révélé plusieurs points expliquant la réaction des pays en développement. En effet, le texte semblait donner « plus de pouvoir aux pays riches », mettraient fin « au rôle des Nations unies dans toutes les futures négociations » et s'écarteraient du principe du Protocole de Kyoto qui exigeait des engagements fermes et contraignants de la part des nations riches tout en exemptant les pays pauvres de telles obligations²²³. Le texte fixait également « des limites inégales aux émissions de carbone par habitant pour les pays développés et les pays en développement en 2050 »²²⁴. Selon cette proposition, les habitants des pays riches auraient été autorisés à émettre près de deux fois plus de carbone par habitant que ceux des pays en développement²²⁵. Cette inégalité dans le traitement des émissions a accentué les tensions, renforçant le sentiment des pays en développement d'être traités injustement.

Certains délégués des pays industrialisés ont quant à eux qualifié le texte de « relativement réaliste ». Cependant, ceux des pays ayant un rapport avec l'élaboration du texte ont minimisé depuis le début l'importance du texte et de la fuite, en affirmant qu'il ne s'agissait « de rien d'autre qu'un travail provisoire »²²⁶. Ce qu'il faut retenir c'est que cette fuite et les réactions qu'elles ont suscitées mettent en lumière les divergences et la méfiance qui ont marqué les négociations de la COP15. Elles illustrent également les difficultés à trouver un terrain d'entente entre les différentes parties.

Un autre point de divergence a concerné la forme juridique du résultat. Un délégué a indiqué que « les pays en développement veulent préserver et renforcer le Protocole de Kyoto, tandis que la plupart des pays de l'annexe I sont à la recherche d'un cadre juridique global qui engage également les Etats-Unis et les pays en développement dans les efforts d'atténuation »²²⁷.

Le vendredi 11 décembre, les projets de textes de l'AWG-LCA et l'AWG-KP ont été présentés²²⁸. Il faut savoir qu'à Copenhague, l'accent a été placé sur le travail de l'AWG-LCA et l'AWG-KP. La création de l'AWG-LCA (Le groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la convention) a eu lieu lors de la Conférence de Bali en 2007²²⁹. Son objectif était d'être un organe subsidiaire de la Convention et de mener dans ce cadre un processus global visant à mettre en œuvre la Convention de manière intégrale, effective et continue. Le but était d'atteindre un résultat concerté qui sera soumis à la COP pour adoption²³⁰. En ce qui concerne l'AWG-KP (le groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto), il a été créé en 2005 à la suite de la première Conférence des

²²² Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : mardi 8 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 9 décembre 2009, vol. 12, no. 450, New York, p.4.

²²³ John VIDAL, « Copenhagen climate summit in disarray after “Danish text” leak », in *The Guardian*, 8 décembre 2009, <https://www.theguardian.com/environment/2009/dec/08/copenhagen-climate-summit-disarray-danish-text>, 26 juin 2024.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : jeudi 10 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 11 décembre 2009, vol. 12, no. 452, New York, p.4.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : vendredi 11 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 12 décembre 2009, vol. 12, no. 453, New York, p.2.

²²⁹ NATIONS UNIES, *Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA)*, (s.d.), Site officiel des Nations Unies – Climate Change, <https://unfccc.int/process/bodies/bodies-that-have-concluded-work/ad-hoc-working-group-on-long-term-cooperative-action-under-the-convention-awg-lca>, 26 juin 2024.

²³⁰ NATIONS UNIES, *Décision 1/CP.13, Plan d'action de Bali*, Bali, FCCC/CP/2007/6/Add.1, 14 mars 2008, pp.5-6.

Parties agissant comme réunion des Parties signataires du Protocole de Kyoto²³¹. En effet, les Etats parties du protocole ont décidé de se rassembler lors de Conférence de Parties spéciales, appelées CMP, pour discuter de leurs engagements dans le cadre du protocole. Ce groupe de travail a donc été mis en place dans le but d'évaluer les engagements futurs des pays industrialisés dans le cadre du Protocole de Kyoto²³². Certains Etats ont souhaité que seul les travaux de l'AWG-LCA ne soient examinés au niveau ministériel mais d'autres comme les pays en développement ont insisté pour que ceux de l'AWG-KP soient également analysés²³³. Cela démontre encore une fois les mésententes présentes durant la COP. De plus, un délégué a affirmé le lundi 14 décembre, qu'un problème notable à Copenhague était le fait que les questions difficiles et non résolues étaient trop souvent reportées²³⁴.

Le mardi 15 décembre, jour d'accueil des hauts représentants, les discours ne semblaient plus être aussi optimistes qu'au départ. Connie Hedegaard a parlé pour la première fois de la possibilité d'un échec si les Etats maintenaient leurs positions tranchées et ralentissaient les progrès avec des formalités²³⁵. Yvo de Boer a également souligné que les deux années de négociation post-Bali étaient terminées et qu'il était maintenant temps de délivrer un résultat. Il a dit qu'il y avait eu des progrès mais pas assez pour pouvoir célébrer²³⁶, ce qui montre bien l'état des négociations à ce moment-là de la Conférence.

Nous apprenons également que durant la seconde semaine, l'ambiance était tendue et les délégués étaient frustrés à cause du nombre élevés de « questions complexes encore sur la table »²³⁷, le fait que les Etats campaient sur leur position créant des divergences persistantes entre les pays, ainsi que la date finale qui approchait dangereusement²³⁸.

Le mercredi 16 décembre, un nouvel événement majeur est venu s'ajouter à cette ambiance électrique. En effet, Connie Hedegaard a annoncé sa démission au poste de présidente de la COP et est remplacée par le Premier ministre danois Lars Løkke Rasmussen²³⁹. Ce dernier a annoncé le jeudi 17 décembre que « les textes présentés [...] par l'AWG-LCA [...] serviront de base documentaire pour les travaux »²⁴⁰. Le vendredi 18 décembre, dernier jour de la COP, il a soumis « l'Accord de Copenhague » pour une adoption formelle. Un grand nombre de pays, notamment en développement ont décidé de renoncer à cet accord, décrivant le processus de négociation comme ayant été « non transparent et non démocratique »²⁴¹.

Le déroulement de la COP15 n'a donc pas reflété les attentes que les nombreux acteurs avaient au début de la Conférence. La question est de savoir maintenant où l'Union européenne s'est-elle placée durant les

²³¹ NATIONS UNIES, *AWG-KP bodies page*, (s.d.), Site officiel des Nations Unies - Climate Change, <https://unfccc.int/process/bodies/bodies-that-have-concluded-work>, 26 juin 2024.

²³² NATIONS UNIES, *Décisions 1/CMP.1 adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto*, Montréal, FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1, 30 mars 2006, p.3.

²³³ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : lundi 14 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 15 décembre 2009, vol. 12, no. 455, New York, p.2.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Connie HEDEGAARD, *Opening Speech at the UN High Level Segment of COP15 in Copenhagen*, Copenhagen, 15 décembre 2009, https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/statements/application/pdf/cop15_hls_091215_speech_connie.pdf.

²³⁶ Yvo DE BOER, *Statement at the High-Level Segment of COP15 in Copenhagen*, Copenhagen, 15 décembre 2009, https://unfccc.int/files/press/news_room/statements/application/pdf/091215_speech_openinghlskop15.pdf.

²³⁷ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : mardi 15 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 16 décembre 2009, vol. 12, no. 456, New York, p.4.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : mercredi 16 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 17 décembre 2009, vol. 12, no. 457, New York, p.1.

²⁴⁰ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : jeudi 17 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 18 décembre 2009, vol. 12, no. 458, New York, p.1.

²⁴¹ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Summary of the Copenhagen climate change conference : 7-19 december 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 22 décembre 2009, vol. 12, no. 459, New York, p.28.

négociations. En effet, en tant que fervente défenseure d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant, comment a-t-elle réagi face aux divergences entre les pays industrialisés et les pays en développement ? Nous allons voir dans le sous-chapitre suivant que la COP de Copenhague a été un moment charnière pour l'UE, testant sa capacité à être un leader et à influencer les autres parties prenantes. Nous analyserons ainsi la position de l'UE pendant la COP15, en examinant ses objectifs et les obstacles qu'elle a rencontrés, afin de mieux comprendre comment ces éléments ont façonné son rôle de leader climatique sur la scène internationale.

Position adoptée par l'Union européenne

Afin de comprendre pleinement la position de l'UE durant cette conférence, il est essentiel de procéder à une analyse approfondie des sources disponibles. Cette analyse repose sur des articles de presse, notamment ceux du *Temps*, les *Bulletins de l'IIDD*, le discours du Président de la Commission européenne José Manuel Durão Barroso, ainsi que sur les communiqués, rapports et conclusions officiels des institutions européennes. Ces différentes sources sont précieuses pour offrir un aperçu détaillé des positions officielles. Toutefois, plusieurs lacunes potentielles doivent être considérées pour garantir une analyse équilibrée. Les articles du *Temps*, tout comme *The Guardian*, peuvent comporter des biais liés aux opinions éditoriales ou à l'angle de traitement. De plus, les articles se doivent d'être concis et omettent ainsi un grand nombre de détails. Il faut donc rester critique sur la manière dont est traité le sujet. Les différents rapports officiels d'institutions de l'UE quant à eux tendent parfois à présenter une vision optimiste et idéalisée, en omettant les critiques internes ou externes. Les communiqués officiels peuvent également omettre les obstacles historiques pour se concentrer sur les succès actuels. Il est donc important de contextualiser la position de l'UE en prenant en compte l'évolution de ses politiques climatiques.

Comme déjà mentionné, la COP15 va avoir un impact sur le leadership de l'UE. Ce sous-chapitre vise ainsi à analyser la position que l'Union voulait et a adopté durant la Conférence et souligner la manière dont son leadership a été drastiquement touché.

Avant la Conférence de Copenhague

Le 20 mars 2009, le Conseil européen a publié les conclusions de la Présidence. Ces conclusions ne visaient pas uniquement la crise climatique mais a également et surtout fait référence à la crise financière en cours. Le Conseil européen a souligné que la stratégie adoptée par l'UE pour y faire face consistait en une « action concertée et coordonnée »²⁴². Tout au long du rapport, le Conseil européen a insisté sur cette volonté et la nécessité que les Etats membres s'unissent pour rétablir la croissance et le bon fonctionnement des marchés financiers²⁴³. Nous pouvons même lire « Il importe tout particulièrement que l'UE et ses Etats membres continuent à adresser des messages cohérents (en « parlant d'une seule voix ») »²⁴⁴. Il est pertinent ici de faire un parallèle avec la gestion de la crise climatique. Comme nous l'avons observé dans le chapitre 1, le leadership climatique de l'Europe a toujours été le plus efficace lorsque les Etats membres parvenaient à s'unir et à agir de manière concertée. On peut alors constater que l'UE visait la même stratégie en cas de crise peu importe sa nature. Le rapport contient un chapitre concernant la préparation de la Conférence de Copenhague. Le Conseil a commencé en affirmant que « l'Union européenne reste déterminée à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un accord mondial global »²⁴⁵. Cela démontre très bien la volonté de l'UE à demeurer leader à la Conférence.

Le 10 septembre 2009, la Commission européenne a publié une communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social ainsi qu'au Comité des régions, dans le but de fournir de plus amples informations sur l'orientation que l'UE allait prendre en vue de l'Accord de Copenhague. Cette communication s'est uniquement concentrée sur l'accroissement du financement international dans la lutte contre le changement climatique. La Commission a relevé l'engagement de l'UE pour Copenhague. Sa position était claire : « L'Union européenne (UE) s'est fixé les objectifs les plus ambitieux au monde en matière de lutte contre le changement climatique et a déjà mis en place des mécanismes contraignants qui

²⁴² CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions de la présidence*, Bruxelles, 7880/09, 20 mars 2009, p.1.

²⁴³ *Ibid.*, pp.1 à 8.

²⁴⁴ *Ibid.*, p.10.

²⁴⁵ *Ibid.*

permettront de garantir, d'ici 2020, une réduction des émissions de gaz à effet de serre unilatérale de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Elle s'est engagée à porter cette réduction à 30 % dans le cadre d'un accord international juste et ambitieux à conclure à Copenhague, pour autant que les autres pays développés prennent des engagements similaires et que les pays en développement les plus avancés sur le plan économique contribuent dûment aux efforts, en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives »²⁴⁶.

Ce premier paragraphe révèle l'objectif de réduction de l'Union européenne ainsi que sa volonté de se positionner en leader mondial de la lutte contre le changement climatique. En soulignant dès le début qu'elle proposait l'objectif le plus ambitieux au monde, l'UE a cherché à montrer aux autres pays son engagement et sa détermination à surpasser toutes les autres nations. Cette démarche visait à renforcer son leadership. De plus, la Commission a rappelé que l'UE a déjà mis en place des mécanismes contraignants, ce qui lui a conféré une avance sur les autres et lui a garanti une position privilégiée pour les futures négociations de Copenhague : celle de chef de file, d'actrice proactive et expérimentée.

Elle a poursuivi en affirmant qu'elle souhaitait monter cet objectif à condition que les autres pays la suivent. Cela démontre encore une fois sa volonté d'agir. Elle explicite : « Mais l'action isolée de l'UE ne peut suffire »²⁴⁷. Et cette volonté de montrer la voie ne s'arrête pas là. Nous pouvons lire : « pour parvenir à un accord à Copenhague, les parties devront impérativement trouver un compromis sur le financement. Les négociations menées dans le cadre des Nations unies sont engagées dans une voie sans issue. [...] L'UE doit reprendre l'initiative pour donner un nouveau souffle aux négociations »²⁴⁸. Nous constatons ici clairement que l'Union européenne s'est positionnée comme le sauveur des négociations en s'auto-proclamant grand leader. Ensuite, elle a présenté son plan de financement de la lutte contre le changement climatique, que nous n'aborderons pas en détail, cependant, il est intéressant de noter qu'elle a gardé cette posture de meneuse : « Les parties à la négociation devront s'efforcer de définir des objectifs de réduction des émissions très ambitieux pour les pays développés »²⁴⁹ ; « Pour être certain que le montant total des contributions corresponde aux besoins, il faudra que l'accord de Copenhague inclue un barème commun établi sur la base de principes convenus pour déterminer la contribution financière des différents pays. Ce barème devra tenir compte de l'effort global déployé par chaque pays et notamment ses engagements à réduire ses émissions. Pour renforcer le respect des règles, on pourrait prévoir, par exemple, que les pays qui ne tiennent pas leurs engagements financiers reçoivent moins de droits d'émission ou se voient restreindre l'accès au financement international de la lutte contre le changement climatique »²⁵⁰. Ce désir d'instaurer un système de sanctions en cas de non-respect des engagements reflète la certitude de l'UE qu'elle ne sera pas concernée, étant convaincue qu'elle respectera ses engagements sans faute. L'Union européenne a réaffirmé qu'elle négociait en tant que partie unique et a insisté sur sa volonté de soutenir une contribution financière européenne unifiée²⁵¹. Cela témoigne de sa stratégie en cas de crise, similaire à celle observée juste avant lors de la crise financière. En agissant de manière unifiée, l'UE a reconnu qu'elle gagnait en puissance, en influence dans les négociations et renforçait son leadership vis-à-vis des autres Etats.

Le 30 octobre 2009, le Conseil européen a publié de nouvelles conclusions. Le chapitre sur le changement climatique y figure en deuxième position, juste après celui sur la ratification du Traité de Lisbonne, illustrant clairement les priorités de l'Union à cette époque. Très rapidement nous pouvons constater que l'Union européenne a fortement appuyé sa volonté d'être leader : « À quelques semaines de la conférence de Copenhague, l'Union européenne est plus que jamais déterminée à jouer un rôle de premier plan et à contribuer à la conclusion d'un accord global, ambitieux et complet »²⁵². Elle a souligné « L'Union

²⁴⁶ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique : orientations européennes en vue de l'accord de Copenhague*, Bruxelles, COM(2009) 475 final, 10 septembre 2009, p.2.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique*, *op. cit.*, p.7.

²⁵⁰ *Ibid.*, pp.10-11.

²⁵¹ *Ibid.*, p.12.

²⁵² EUROPEAN COUNCIL, *Presidency Conclusions*, Bruxelles, 15265/09, 30 octobre 2009, p.3.

européenne est à la pointe des efforts de lutte contre le changement climatique »²⁵³. Avec ce type de phrase, le Conseil européen tient à renforcer cette image de leader. Cela démontre ainsi parfaitement bien quelle position l'Union adopte et veut adopter à la Conférence. L'Union semblait même être sûre de sa capacité à montrer aux autres l'exemple grâce à son expérience en la matière. Le Conseil européen a rappelé son objectif conditionnel à savoir : viser un objectif de réduction de 30% d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990 mais uniquement si les autres pays industrialisés s'y engageaient également et que les pays en développement y contribuaient comme ils pouvaient. Le Conseil européen a dit approuver les conclusions du Conseil dans lequel nous pouvons notamment lire qu'il « réaffirme que les pays développés devraient montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes. [...] ; note avec préoccupation que la somme des propositions formulées par les pays développés pour réduire les émissions à moyen terme demeurent insuffisantes pour satisfaire aux exigences scientifiquement établies susmentionnées et invite donc instamment les pays développés à annoncer des propositions de réduction des émissions plus ambitieuses dans la perspective de la conférence de Copenhague »²⁵⁴. Avec cette déclaration, le Conseil de l'UE a réaffirmé la position de l'Union européenne en tant que leader dans la lutte contre le changement climatique. En soulignant que les pays développés devaient montrer l'exemple, l'UE s'est placée au centre de l'action climatique. La critique des propositions insuffisantes des autres pays développés et l'appel à des engagements plus ambitieux ont illustré sa volonté d'influencer et de guider les négociations internationales vers des objectifs plus ambitieux. Cette position proactive et exigeante, à l'approche de la conférence de Copenhague, a très bien mis en évidence le rôle que l'UE recherchait en étant le moteur principal des négociations climatiques mondiales.

Le Parlement européen a également pris la parole le 25 novembre 2009 dans une résolution. Comme les autres institutions, il a rappelé l'objectif chiffré de l'UE. Il a explicitement demandé « de témoigner d'un engagement comparable à celui qu'avait nécessité la lutte contre la crise financière actuelle »²⁵⁵. Il a ajouté plus loin : « l'adoption de mesures ambitieuses sur le climat contribueraient à régler la crise économique actuelle grâce à la création d'emplois et à une relance de l'activité économique, [...] »²⁵⁶. Ces deux passages sont intéressants pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le Parlement européen a établi un parallèle entre la crise financière et la crise climatique. Il a donc implicitement suggéré qu'il fallait traiter la crise climatique avec la même urgence et mobiliser autant de ressources. Ensuite, il a affirmé qu'il fallait voir la lutte contre le changement climatique non pas comme un coût, mais comme un moyen efficace de combattre la crise économique. En d'autres termes, il a proposé de considérer la lutte contre le changement climatique comme une solution pour stimuler l'économie. De plus, cette approche du Parlement européen a reflété une vision holistique des crises contemporaines, reconnaissant que les défis économiques et environnementaux sont interconnectés et devaient être abordés de manière intégrée. Cela a également démontré une prise de conscience des avantages économiques, des investissements dans les énergies renouvelables et les technologies vertes, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et créent également de nouveaux secteurs d'emploi et stimulent l'innovation. Cette perspective illustre ainsi une évolution dans la pensée politique et économique, où la durabilité environnementale est de plus en plus vue non pas comme un fardeau, mais comme une opportunité pour un développement économique résilient et inclusif.

La Commission a également utilisé l'argument économique dans sa communication en affirmant : « il est généralement bien moins onéreux de lutter contre le changement climatique que de faire face à ses conséquences »²⁵⁷. Le Parlement européen a également mis en avant l'exemple de ses politiques internes : « considérant que l'Union européenne est la seule zone régionale au monde à avoir assumé des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en adoptant le paquet « Énergie-climat »²⁵⁸

²⁵³ *Ibid.*, p.4.

²⁵⁴ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Position de l'UE en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (du 7 au 18 décembre 2009)*, Bruxelles, 14790/09, 21 octobre 2009, p.5.

²⁵⁵ PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15) », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 285 E, 21 octobre 2010, p.3.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique*, *op. cit.*, p.4.

²⁵⁸ PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 », *op. cit.*, p.3.

et « rappelle, en outre, sa recommandation selon laquelle certains principes adoptés dans le paquet «climat-énergie» doivent être utilisés comme modèle pour l'accord international »²⁵⁹. En relevant cela, le Parlement a rappelé que l'UE a été à l'avant-garde des efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adoptant des objectifs contraignants bien avant de nombreuses autres régions. Cette approche proactive remonte aux années post-Kyoto durant laquelle l'UE a intégré des objectifs environnementaux ambitieux dans ses politiques énergétiques et industrielles, comme nous l'avons relevé au début de ce chapitre. Le paquet *Energie-Climat*, adopté en 2008, est un exemple notable de cette stratégie. Ce paquet législatif illustre l'engagement de l'UE à mettre en œuvre des mesures concrètes et juridiquement contraignantes pour atteindre ses objectifs climatiques. Cette initiative démontre la détermination de l'UE à prendre des mesures significatives pour combattre le changement climatique, mais démontre également que l'UE souhaitait que sa détermination se transfère dans les politiques climatiques internationales. En recommandant que certains principes du paquet *Energie-Climat* soient utilisés comme modèle pour les accords internationaux, l'UE cherchait à étendre son influence et à encourager d'autres nations à adopter des mesures similaires.

Pendant la Conférence de Copenhague

Il faut tout d'abord savoir que l'Union européenne est représentée à la Conférence par la Suède qui détenait à ce moment-là la présidence du Conseil de l'UE. Dès le premier jour, la Suède, au nom de l'UE, a annoncé que « l'entente à Copenhague doit se traduire par un accord universel juridiquement contraignant »²⁶⁰. Le délégué « a accueilli avec satisfaction les récentes précisions apportées sur les niveaux d'ambition et a exhorté les parties à accroître autant que possible leurs contributions »²⁶¹. Il a ajouté que « les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions de 30% en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2020, et les pays en développement économiquement avancés devraient prendre des mesures appropriées en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités »²⁶². Cette prise de position n'était pas surprenante, car elle reflétait les objectifs que les institutions de l'Union européenne ont régulièrement mis en avant dans leurs nombreux rapports précédant la Conférence. L'Union européenne et ses Etats membres semblaient ainsi unie au début de la Conférence.

Cependant, un article publié dans *Le Temps* le 10 décembre 2009 a souligné que les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'UE « doivent s'entendre sur un premier paquet financier pour les pays les plus pauvres » avant de se rendre à Copenhague la deuxième semaine²⁶³. En effet, les vingt-sept Etats membres devaient se réunir au Sommet européen qui avait lieu le 10 et le 11 décembre 2009 dans le but de parvenir à un paquet financier. Les Etats membres ne s'étaient donc toujours pas mis d'accord, bien que la Conférence ait déjà commencé. Fredrik Reinfeldt, alors Premier ministre suédois et président de l'UE, a averti que « sans un premier accord financier ce soir sur le montant de l'aide européenne accordée aux pays les plus vulnérables au réchauffement climatique, les Vingt-Sept risquent de perdre la main dans les négociations internationales en cours à Copenhague »²⁶⁴.

Ce scénario rappelle les années 1990, lorsque les Etats membres de l'Union européenne peinaient à s'unifier, notamment sur le partage de fardeau. Ces difficultés avaient alors diminué leur capacité à jouer un rôle de leader sur la scène internationale. Arriver divisés à la COP réduirait leur crédibilité et affaiblirait leur influence dans les négociations.

De plus, rappelons que dans sa Communication du 10 septembre 2009, la Commission européenne déclarait que « pour parvenir à un accord à Copenhague, les parties devront impérativement trouver un compromis sur le financement. Les négociations menées dans le cadre des Nations unies sont engagées dans une voie

²⁵⁹ *Ibid.*, p.5.

²⁶⁰ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : lundi 7 décembre 2009 », *op. cit.*, p.2.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² *Ibid.*, p.3.

²⁶³ Richard WERLY, « A Bruxelles, les Vingt-Sept lorgnent vers Copenhague », in *Le Temps*, 10 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/bruxelles-vingtsept-lorgnent-vers-copenhague?srslid=AfmBOopHGjhmSIX3kwmwnDL3jsejxCwB08yD78JvmCmOFBQYYhiw5Bw9>, 20 mars 2024.

²⁶⁴ *Ibid.*

sans issue. [...] L'UE doit reprendre l'initiative pour donner un nouveau souffle aux négociations »²⁶⁵. L'UE se positionnait alors comme leader en mettant en place un plan de financement. Cependant, nous constatons qu'elle n'a pas réussi à s'accorder sur un arrangement financier en interne. Si l'UE souhaite être un leader, elle doit pouvoir montrer l'exemple, ce qui n'était clairement pas le cas ici. Si elle-même n'a pas réussi à se mettre d'accord, pourquoi les autres pays industrialisés la suivraient-ils ? On peut alors imaginer que si l'UE ne parvient toujours pas à trouver un accord, alors effectivement, comme le témoigne Fredrik Reinfeldt, l'UE risque de perdre son influence, car elle ne sera plus crédible. Le président de l'UE a également ajouté que l'objectif de ce sommet était d' « obtenir vendredi des pays membres des contributions financières volontaires. Notre principal argument pour rester crédible à Copenhague est la cohésion communautaire »²⁶⁶.

Le vendredi 11 décembre 2009, le Conseil européen a publié l'accord conclu au Sommet européen. Les Etats membres semblaient s'être accordé sur un financement. Nous pouvons lire : « L'UE est convaincue qu'un montant global de 7 milliards d'euros par an sera atteint. L'UE et ses Etats membres sont prêts à contribuer à un financement à mise en œuvre rapide de 2,4 milliards d'euros par an pour la période de 2010 à 2012 »²⁶⁷. Cette conclusion a fait l'objet de diverses réactions tant positives que négatives. Selon Nicolas Sarkozy, président de la France, « la somme qui doit aider les pays pauvres à faire face au réchauffement est supérieur aux attentes »²⁶⁸. Certains délégués s'étaient dit « heureux de voir, « finalement », un peu d'argent sur la table et ont conjecturé sur les promesses de contribution à venir, en provenance d'autres pays de l'Annexe I »²⁶⁹. Cela suggérait que, grâce à cette proposition, l'UE allait conserver son leadership et allait inciter les autres pays de l'Annexe I à suivre son initiative. D'autres acteurs comme des ONG et les pays en développement ont qualifié l'offre de « symbolique » et ont affirmé que « des sommes beaucoup plus importantes sont nécessaires »²⁷⁰. De plus, il faut noter que les contributions annoncées étaient des offres non contraignantes et pouvaient encore évoluer du fait qu' « aucun tableau pays par pays n'a été encore publié »²⁷¹. Cependant, étant donné les attentes élevées autour de ce sommet européen, le message de l'UE était clair, selon le Premier ministre éthiopien Meles Zenawi : « Les chiffres de l'UE sont d'abord une incitation à avancer dans les négociations »²⁷². Ainsi, bien que l'offre soit loin d'être parfaite, elle visait principalement à maintenir le leadership de l'UE, acquis notamment grâce à l'adoption de son plan *Énergie-Climat* qui lui permettait de montrer l'exemple. Cette décision avait pour but de ne pas entraver les négociations en cours²⁷³.

L'analyse des différentes sources a ainsi révélé que l'Union européenne a cherché à se positionner comme le leader mondial avant et pendant la Conférence. Elle a adopté une position ambitieuse en fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en insistant sur l'importance de parler d'une seule voix pour renforcer son influence. Cette stratégie d'unité devait permettre à l'UE de réaffirmer son rôle de chef de file dans les négociations climatiques. De plus, l'UE a annoncé des financements ambitieux pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique. En proposant de contribuer à hauteur de 2,4 milliards d'euros par an pour la période de 2010 à 2012, l'UE a tenté de conserver son leadership et d'inciter les autres pays industrialisés à suivre son exemple. Ces

²⁶⁵ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique*, *op. cit.*, p.2.

²⁶⁶ Richard WERLY, « Jour J pour les promesses financières européennes », in *Le Temps*, 11 décembre 2009, https://www.letemps.ch/monde/jour-j-promesses-financieres-europeennes?srsltid=AfmBOoo6T_99hpeJQ4Cm1wh4uJL-MgZ-LiSTAT4cm-osV8E0SEfDrOq1, 20 mars 2024.

²⁶⁷ CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 6/09, 11 décembre 2009, p.13.

²⁶⁸ LE TEMPS, « L'UE débloque plus de sept milliards d'euros pour les pays pauvres », 11 décembre 2009, https://www.letemps.ch/monde/lue-debloque-plus-sept-milliards-deuros-pays-pauvres?srsltid=AfmBOoqvoggJ1KmGlGzkkfO1g_aUQM5pXlxDv1xBbLxjSVEOudJNX9, 20 mars 2024.

²⁶⁹ ²⁷⁰ Tomiloda AKANLE, Ashelin APPLETON, Kati KULOVESI, Matthew SOMMERVILLE & Yulia YAMINEVA, « Les faits marquants de Copenhague : vendredi 11 décembre 2009 », *op. cit.*, p.2.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Richard WERLY, « L'Europe promet pour avancer à Copenhague », in *Le Temps*, 11 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/leurope-promet-avancer-copenhague?srsltid=AfmBOopx3MWCfmRB9tLeIDNNclIWixWGkKseztojwI3WEEcYIPLPppIP>, 3 avril 2024.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

engagements financiers étaient destinés à montrer l'engagement sérieux de l'UE et à maintenir son influence sur la scène internationale. Toutefois, malgré ces efforts et cet engagement à montrer l'exemple, l'accord obtenu à Copenhague n'a pas pleinement répondu à ses attentes comme nous allons le voir maintenant.

Aboutissement de la Conférence

La deuxième semaine de négociation ne s'est pas déroulée aussi bien que prévu. Le journal *Le Temps* a suivi quotidiennement l'événement et a proposé un article détaillé mis à jour en direct afin que ses lecteurs puissent suivre avec attention ce qu'il s'y passait. Ainsi, nous pouvons lire qu'un sentiment d'inquiétude planait à Copenhague suite à un blocage inattendu causé par « de nombreux problèmes non résolus » selon les Nations Unies²⁷⁴. Le mercredi 16 décembre, John Kerry, sénateur américain, a ravivé l'espérance : « C'est un jour nouveau. Comme à Rio en 1992, un président américain vient à ces pourparlers de bonne foi, cette fois, pour promettre un nouveau commencement et pour que les Etats-Unis prennent leur part d'une solution globale »²⁷⁵. De ce fait, l'arrivée du président américain, prévue le vendredi 18 décembre, était très attendue²⁷⁶. Plusieurs personnes attendaient même des Etats-Unis des actes forts. C'est le cas notamment de John Prescott, ancien négociateur de l'UE à Kyoto et actuel rapporteur sur le changement climatique pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a déclaré au journal *Le Temps*, « Tout le monde a compris que Copenhague n'aboutira pas sur un accord légalement contraignant, mais sur des engagements politiques. Barack Obama ne peut donc pas continuer à s'abriter derrière le refus probable du Congrès d'avaliser ses promesses »²⁷⁷. Cette situation rappelle celle évoquée dans le chapitre 1. Lors de la COP de Kyoto, le Sénat américain refusait déjà de ratifier les accords climatiques, ce qui obligeait les négociateurs américains à privilégier des mesures susceptibles d'être acceptées au niveau national.

Durant la COP de Copenhague, Barack Obama soutenait qu'il ne pouvait pas s'engager sur certaines promesses car elles n'auraient aucune chance d'être acceptées par le Congrès²⁷⁸. Dans ses mémoires, il souligne cette difficulté en précisant que, malgré une majorité démocrate au Sénat, certains sénateurs de son propre parti, comme Robert Byrd, sénateur de Virginie-Occidentale, s'opposaient fermement à toute mesure pouvant nuire à l'industrie des énergies fossiles, essentielle pour leur Etat²⁷⁹. Toutefois, John Prescott a indiqué que cette excuse n'était plus valable, car il était désormais certain que la Conférence de Copenhague se conclurait par des engagements politiques, et non par un accord légalement contraignant nécessitant une ratification par le Congrès. Suite à l'arrivée du président américain, le premier ministre chinois Wen Jiabao a insisté sur la nécessité de prendre en compte la « responsabilité historique des grands pays industrialisés»²⁸⁰, reflétant la revendication de nombreux pays en développement selon laquelle les nations industrialisées devaient assumer une part plus importante des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette position s'inscrit dans un contexte historique où les pays développés ont contribué de manière disproportionnée aux émissions globales, ce qui leur confère une responsabilité accrue dans la lutte contre le changement climatique, en écho au principe de responsabilité commune mais différenciée explicitée dans la CCNUCC²⁸¹.

D'un autre côté, le Premier ministre brésilien s'est montré prêt à faire des « sacrifices » et a exprimé une certaine foi en la possibilité d'un « miracle »²⁸², soulignant ainsi la volonté de certains pays émergents de participer activement aux efforts climatiques malgré leurs propres défis de développement. Cette attitude témoigne de la reconnaissance croissante des impacts potentiels du changement climatique sur leur propre territoire et de la nécessité d'agir, même si cela implique des concessions.

²⁷⁴ Richard WERLY, « Après l'accord controversé, l'heure des règlements de compte », in *Le Temps*, 16 décembre 2009, 23h30, https://www.letemps.ch/sciences/apres-laccord-controverse-lheure-reglements-compte?srsltid=AfmBOorJZ4FGm3FsW7jCUXLUEZc1ke5Oo94M5ub_21T1z8zHsJ-S6bhH, 3 avril 2024.

²⁷⁵ Richard WERLY, « Après l'accord controversé », *op. cit.*, 16 décembre 2009, 23h30.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ *Ibid.*, 17 décembre 10h30.

²⁷⁸ Barack OBAMA, *Une terre promise*, New York, Crown Publishing Group, 2020, p.620.

²⁷⁹ Richard WERLY, « Après l'accord controversé », *op. cit.*, 17 décembre 10h30.

²⁸⁰ *Ibid.*, 18 décembre 12h45.

²⁸¹ Olivier GODARD, *La justice climatique mondiale*, Paris, La Découverte, 2015, p.83.

²⁸² *Ibid.*

Le président américain Barack Obama quant à lui, a mis l'accent sur la « nécessité de transparence » et a conditionné l'action des Etats-Unis à des engagements réciproques des autres grandes nations industrialisées, déclarant : « Les Etats-Unis feront ce qu'ils ont promis, si tout le monde bouge »²⁸³. Dans ses mémoires, Obama a exprimé ses réserves concernant la notion de « responsabilités communes mais différencierées » inscrite dans le Protocole de Kyoto. Ce qui le préoccupait, c'était que cette notion exemptait des puissances émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil de toute obligation de réduire leurs émissions. C'est pourquoi il refusait de signer un nouveau Traité reprenant les termes du Protocole de Kyoto. Obama souhaitait montrer que les Etats-Unis étaient prêts à jouer leur rôle, à condition que tous les Etats soient tenus de réduire leurs émissions²⁸⁴. Cette approche reflète une stratégie de diplomatie conditionnelle, visant à garantir que tous les acteurs majeurs soient engagés de manière équitable. Cette stratégie conditionnelle avait également été utilisée par l'UE lorsqu'elle affirmait être prête à augmenter ses objectifs de 20% à 30% si les autres pays industrialisés la suivaient. Toutefois, en ne proposant rien de plus que ce qui avait déjà été annoncé, Obama a maintenu une position qui n'a pas permis de débloquer les négociations. John Prescott a souligné au journal *Le Temps* : « Vous ne pouvez pas venir à une conférence comme celle-ci en étant le premier pollueur du monde sans offrir plus pour débloquer les discussions »²⁸⁵. Un des porte-parole de l'UE va expliciter que « les européens [...] ne sont pas très contents de l'offre américaine »²⁸⁶. Nous pouvons également lire dans l'article du *Temps* relatant en direct ce qu'il se passe à la Conférence : « Les Européens, qui doivent intervenir sous peu devant la presse, affirment avoir refusé de s'associer à un texte médiocre »²⁸⁷. La Conférence a finalement produit un texte dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 décembre 2009²⁸⁸. Un article du *Monde* paru le 18 décembre, nous en apprend davantage sur la nature de ce texte. À vingt-trois heures, il a été révélé que ce texte était une déclaration politique, façonnée principalement par les Etats-Unis et les puissances émergentes, à savoir la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. L'Union européenne, quant à elle, a été écartée des ultimes négociations et a soutenu l'accord avec réticence²⁸⁹. Fredrik Reinfeldt, Premier ministre suédois, a exprimé au nom de l'UE que « ce n'est pas un accord parfait, il n'est pas de nature à répondre à la menace climatique »²⁹⁰.

Ces éléments mettent en évidence plusieurs aspects historiques essentiels. Premièrement, ils montrent l'évolution du pouvoir mondial au sein des négociations climatiques. Le fait que les Etats-Unis et les puissances émergentes aient dominé les discussions finales, laissant l'Union européenne en marge, reflète un rééquilibrage des forces géopolitiques et marque un tournant significatif. Les pays émergents commencent à jouer un rôle plus central dans les négociations internationales, affirmant leur influence croissante sur la scène mondiale.

Deuxièmement, la réticence de l'Union européenne à soutenir l'accord final souligne les défis internes et externes auxquels elle est confrontée. Malgré ses ambitions de leadership en matière de politique climatique, l'UE a dû composer avec des réalités politiques et diplomatiques qui ont limité sa capacité à imposer ses vues, nous le verrons dans le sous-chapitre prochain. Cette situation met en lumière les tensions entre les objectifs idéaux de la politique climatique européenne et les compromis nécessaires dans un contexte international complexe. En outre, la déléguée tchèque rappelle une chose essentielle à prendre également en compte ici : « cette conférence se tenait au Danemark, dire non, c'était mettre ce pays membre en position intenable »²⁹¹.

Enfin, ces tensions reflètent les défis récurrents des négociations climatiques, où les responsabilités historiques des nations industrialisées et les aspirations des pays en développement doivent être équilibrées de manière délicate. Le texte final a suscité des réactions diverses, relatées par *Le Temps*, certaines ONG et

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Barack OBAMA, *Une terre promise*, *op. cit.*, pp.622-623.

²⁸⁵ Richard WERLY, « Après l'accord controversé », *op. cit.*, 18 décembre 16h30.

²⁸⁶ *Ibid.*, 18 décembre 21h30.

²⁸⁷ *Ibid.*, 18 décembre 23h00.

²⁸⁸ *Ibid.*, 19 décembre 7h00.

²⁸⁹ LE MONDE, « Dans la confusion, Copenhague s'achève sur un échec », 18 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/18/un-accord-non-contraignant-obtenu-in-extremis-a-copenhague_1282914_1270066.html, 24 avril 2024.

²⁹⁰ Richard WERLY, « Après l'accord controversé », *op. cit.*, 19 décembre 7h00.

²⁹¹ *Ibid.*, 20 décembre 9h00.

experts furieux le qualifiant « d'accord au rabais » ou de « catastrophe pour les pays les plus pauvres »²⁹². Plusieurs organisations américaines ont même affirmé que le projet est : « une déclaration que les pays petits et pauvres ne comptent pas, que la société civile ne compte pas, et que les limitations sérieuses sur le carbone ne comptent pas »²⁹³. Ces critiques soulignent l'insatisfaction générale et la perception d'une inégalité persistante dans la manière dont les décisions climatiques sont prises et appliquées. Cette perception d'injustice a des conséquences notables sur la confiance entre les nations et sur l'efficacité des futurs accords climatiques. C'est le cas par exemple de Tuvalu, petit Etat insulaire de l'océan Pacifique, menacé par la montée des eaux qui risque de le faire disparaître, qui a annoncé avoir « le regret de vous informer que Tuvalu ne peut accepter ce document »²⁹⁴. Le délégué a ajouté « que l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle était trop vague et signifierait "la fin de Tuvalu" »²⁹⁵. D'autres Etats ont également appuyé leur colère notamment les délégués du Venezuela, de Cuba, du Nicaragua ou encore de la Bolivie²⁹⁶.

Pour y voir plus clair, un article paru dans *Le Monde* a résumé ce que le texte comprenait et ce que le texte ne comprenait pas : « Elle [la déclaration politique] ne comprend pas d'objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, renvoyés à 2010, et ne prévoit pas la création d'une instance internationale pour vérifier la mise en œuvre des engagements de chaque pays »²⁹⁷. Lorsque nous regardons de plus près le texte, nous pouvons observer qu'il prévoyait une limitation du réchauffement mondial à 2°C²⁹⁸, ce qui est en dessus de l'objectif de 1.5°C avancé par certains Etats vulnérables²⁹⁹. De plus, le texte ne fixait aucune contrainte ni objectif pour 2020 ou 2050³⁰⁰. Stéphane Madaule, économiste du développement et essayiste pour le journal *Le Monde* notamment, a qualifié le sommet de Copenhague d'«échec » dans un article incisif. Il a décrit la conférence comme une « vaste foire d'empoigne » où les intérêts particuliers ont prévalu sur l'intérêt général³⁰¹. Madaule a exprimé un fort pessimisme quant à l'avenir des négociations climatiques, affirmant que les deux années de préparation n'ont abouti à aucun résultat concret et qu'il était peu probable que la prochaine conférence au Mexique fasse mieux³⁰². Il a également remis en question l'efficacité des processus de négociation actuels, suggérant que les structures existantes pourraient être inadéquates pour traiter des enjeux aussi complexes et urgents que le changement climatique. Plusieurs causes ont été avancées pour expliquer cet échec. Madaule a souligné « l'incapacité des Etats-Unis à bouger sur une position non validée par le Congrès »³⁰³, une cause remise en question par John Prescott comme nous l'avons vu précédemment ; le « refus de la Chine et de l'Inde de se voir imposer de l'extérieur une politique ambitieuse dans un secteur qu'elles considèrent comme relevant de leur stricte souveraineté » et la « faillite du système onusien qui n'arrive plus à dégager de consensus sur les questions majeures de notre avenir »³⁰⁴.

Suite à la Conférence, chercher qui est responsable de l'échec va d'ailleurs occuper les médias. Nous pouvons notamment lire que le président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva, ainsi que le ministre cubain des relations extérieures Bruno Rodriguez, ont accusé les Etats-Unis, qualifiant l'attitude du président américain

²⁹² *Ibid.*, 19 décembre 7h00.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ LE MONDE, « Dans la confusion, Copenhague s'achève sur un échec », *op. cit.*

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ LE MONDE, « Ce que contient le texte de Copenhague », 19 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/19/ce-que-contient-le-texte-de-copenhague_1282925_1270066.html, 2 mai 2024.

²⁹⁸ NATIONS UNIES, *Accord de Copenhague*, Genève, FCCC/CP/2009/11/Add.1, 18 décembre 2009, pp.5-6.

²⁹⁹ LE MONDE, « Ce que contient le texte de Copenhague », *op. cit.*

³⁰⁰ Richard WERLY, « Après l'accord controversé », *op. cit.*, 19 décembre 13h00.

³⁰¹ Stéphane MADAULE, « Sommet de Copenhague sur le climat : vertu de l'exemple contre spirale de l'échec », in *Le Monde*, 28 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/28/sommet-de-copenhague-sur-le-climat-vertu-de-l-exemple-contre-spirale-de-l-echec-par-stephane-madaule_1285467_3232.html, 9 mai 2024.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ Stéphane MADAULE, « Sommet de Copenhague sur le climat », *op. cit.*

d'« impériale et arrogante »³⁰⁵. Les Britanniques ont également été accusé par Bruno Rodriguez à qui il reprochait d'avoir « exercé un chantage honteux sur certains pays pauvres »³⁰⁶. De son côté, le premier ministre britannique Gordon Brown a évoqué qu'un certain nombre de pays auraient « pris en otage »³⁰⁷ les négociations. Le Royaume-Uni ainsi que la France ont quant à eux mis la faute sur la Chine en affirmant que cette dernière était « complètement fermée »³⁰⁸. Enfin, le ministre du développement durable français Jean-Louis Borloo a mis en cause le système onusien. Pour lui, le problème venait de la prise de décision par consensus qui semblait être inatteignable puisqu'il impliquait que 192 parties ayant des intérêts très différents et même contradictoires devaient se mettre d'accord³⁰⁹. Ces accusations multiples mettent en lumière les importantes divisions et les tensions entre les participants aux négociations climatiques. Elles illustrent les défis structurels et politiques qui compliquent la gouvernance mondiale du climat.

Comme nous l'avons vu, à la fin de la Conférence, l'UE s'est retrouvée dans une position délicate, divisée entre son refus de s'allier à un texte médiocre et son devoir de soutenir notamment le Danemark, pays membre. Malgré ses ambitions affichées de leadership mondial dans la lutte contre le changement climatique, l'UE a dû faire face à un contexte géopolitique complexe et à des négociations tendues qui ont souvent échappé à son contrôle. Le prochain sous-chapitre est consacré à la façon dont l'UE a réagi aux résultats décevants de la conférence et comment son leadership a évolué.

Réaction et leadership de l'UE

De la déception, de la frustration et de l'inquiétude. Tels ont été les sentiments de l'UE face à cet échec. Le 15 mars 2010, le Conseil de l'UE a publié ses conclusions suite à la Conférence de Copenhague. Dans ce rapport, le Conseil « déplore que les résultats de la Conférence de Copenhague n'aient pas été à la hauteur des attentes et des ambitions de l'UE »³¹⁰. De plus, plusieurs journaux, notamment *Le Monde*, ont relayé les propos du ministre de l'environnement suédois Andreas Carlgren, qui a qualifié l'Accord de Copenhague de « désastre », lors d'une rencontre des ministres de l'Union européenne le 22 décembre³¹¹. Le ministre luxembourgeois du développement durable Claude Wiseler, a quant à lui affirmé que « c'était ça ou rien du tout »³¹². Un autre diplomate européen a mentionné dans le même article que l'UE a été contrainte de « signer à contrecœur un texte élaboré sans elle »³¹³.

Le Parlement européen a explicitement mentionné cette mise à l'écart dans ses notes résumant le travail de la délégation du Parlement à la COP15. Les membres de la délégation se sont dit inquiets « du fait que l'Union européenne n'ait pas participé à la réunion entre les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud [...] »³¹⁴. Cette inquiétude était d'autant plus prononcée que, comme nous l'avons vu, avant le sommet de Copenhague, l'Union était considérée comme le « bon élève de la lutte contre le changement climatique » selon *Le Monde*³¹⁵. Hervé Kempf, journaliste pour *Le Monde* et directeur de la rédaction de *Reporterre*, un média sur l'écologie, a publié un article dans *Le Monde* affirmant que l'Europe a mené depuis

³⁰⁵ LE MONDE, « A la recherche du bouc émissaire de Copenhague », 21 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/12/21/lula-tient-les-etats-unis-pour-responsable-de-l-echec-de-copenhague_1283780_3244.html, 3 juin 2024.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ LE MONDE, « A la recherche du bouc émissaire de Copenhague », *op. cit.*

³¹⁰ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Conclusions du Conseil « Environnement »*, Bruxelles, 7562/10, 15 mars 2010, p.2.

³¹¹ LE MONDE, « Après l'échec de Copenhague : l'Europe qui pleure, l'OPEP qui rit », 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2009/12/23/apres-l-echec-de-copenhague-l-europe-qui-pleure-l-opep-qui-rit_1284245_3208.html, 12 mai 2024.

³¹² Jean-Pierre STROOBANTS, « Après Copenhague, les Européens guettés par des dissensions », in *Le Monde*, 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/12/23/apres-copenhague-les-europeens-guettés-par-des-dissensions_1284276_3244.html, 3 juin 2024.

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ EUROPEAN PARLIAMENT, *Summary note of the work of the ep members in the EU- delegation to the 15th session of the conference of the parties to the United Nations framework convention on climate change in Copenhagen, Denmark (7-18 december 2009)*, Bruxelles, 21 janvier 2010, p.9

³¹⁵ LE MONDE, « Après l'échec de Copenhague », *op. cit.*

vingt années une négociation difficile à l'interne qui lui a permis de mener une politique climatique cohérente et obtenir une économie moins polluante que les Etats-Unis ou encore la Chine³¹⁶.

Malgré cette avance, l'Union européenne a semblé avoir perdu son leadership à Copenhague. En effet, un article critique paru dans *Le Temps* a mis en lumière les limites du « soft power »³¹⁷ de l'UE dont elle « se gargarise » depuis des années³¹⁸. Selon cet article, les normes européennes ne sont acceptées à l'étranger que lorsqu'elles correspondent aux ambitions et objectifs politiques des gouvernements concernés. Ces normes ne s'imposent pas d'elles-mêmes, mais sont adoptées volontairement par les pays intéressés. Cette distinction entre adoption volontaire et imposition des normes est importante. Par exemple, sur la question du climat, l'approche européenne n'était pas considérée comme la meilleure par des pays comme la Chine ou l'Inde. Alors que l'Europe s'était fixée des objectifs et un calendrier contraignant, Pékin et New Delhi ont eu une vision différente de la réalité, marginalisant ainsi le « soft power » de Bruxelles³¹⁹. L'article renforce son propos en signalant qu'à Copenhague, aucun pays n'a sollicité l'UE pour qu'elle réduise davantage ses émissions d'ici 2020, ce qui illustre la perte d'influence de l'Union dans les négociations climatiques internationales. Hervé Kempf notamment a souligné que l'Europe « n'a pas osé les [la Chine et les Etats-Unis] pousser » souffrant d'un manque de « tonus et de vision »³²⁰.

Stéphane Madaule va dans le même sens en affirmant que « l'Europe de l'Union n'a pas pesé lourd face à ces superpuissances »³²¹. Plusieurs journaux de l'époque ont mis en évidence les raisons pour lesquelles l'UE a perdu en influence à Copenhague. Hervé Kempf a notamment souligné un manque de préparation dû aux préoccupations internes des Etats membres. Angela Merkel, chancelière allemande était absorbée par ses élections, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne était focalisé sur le renouvellement de son mandat, tandis que la France et la Grande-Bretagne menaient des actions individuelles. En particulier, Jean-Louis Borloo, ministre français, qui a semblé négliger la concertation européenne lorsqu'il a apporté des idées généreuses. Cela a eu pour conséquence que la Suède, ayant la présidence de l'UE et le Danemark ont préparé la Conférence quasiment seuls³²². Cela permet de constater qu'à chaque fois que l'Union européenne manque d'unité, comme l'histoire l'a montré, sa capacité à mener les négociations est presque immédiatement affectée. Cependant, dans les rapports d'institutions de l'UE publié à la suite de la Conférence, un message de détermination et de leadership a clairement été énoncé. Le Conseil de l'UE a affirmé que l'Union était résolue à jouer un « rôle moteur » dans les négociations climatiques internationales, préparant ainsi le terrain pour que la prochaine Conférence de Cancún soit couronnée de succès³²³. Cette affirmation souligne l'intention de l'UE de participer activement et son désir de reprendre son rôle de leader pour guider et influencer les discussions.

Le Parlement européen, quant à lui, a insisté sur l'importance pour l'Union européenne de tirer les leçons de Copenhague, mettant en lumière la nécessité de corriger les erreurs passées afin de garantir sa capacité à jouer un rôle de premier plan à Cancún³²⁴. Cette réflexion a montré que l'UE a conscience d'avoir perdu sa place de leader et qu'elle ne souhaite pas que cet échec se reproduise. Le ton des rapports est résolument affirmatif, indiquant une unité et une détermination au sein de l'UE à atteindre ses objectifs climatiques. La Conférence de Cancún représente ainsi une opportunité décisive pour l'Union européenne de renforcer sa position en tant que leader dans la lutte contre le changement climatique.

³¹⁶ Hervé KEMPF, « L'Europe a démissionné à la conférence de Copenhague », in *Le Monde*, 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/23/l-europe-a-demissionne-a-la-conference-de-copenhague-par-herve-kempf_1284252_3232.html, 3 juin 2024.

³¹⁷ « Le soft power se définit par la capacité d'un Etat à influencer et à orienter les relations internationales en sa faveur » – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, « Qu'est-ce que le "soft power" ? », 21 novembre 2022, in *Vie publique*, <https://www.vie-publique.fr/fiches/38155-quest-ce-que-le-soft-power>, 2 août 2024.

³¹⁸ Richard WERLY, « Le Copenhague-express a bel et bien déraillé », in *Le Temps*, 23 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/copenhagueexpress-bel-bien-derailler?srsltid=AfmBOoohkZRxDRyXyJzMwwSchbcSBOXJtBSOsoTTUr0iM9Lv2eZdPYil>, 14 juin 2024.

³¹⁹ Richard WERLY, « Le Copenhague-express a bel et bien déraillé », *op. cit.*

³²⁰ Hervé KEMPF, « L'Europe a démissionné à la conférence de Copenhague », *op. cit.*

³²¹ Stéphane MADAULE, « Sommet de Copenhague sur le climat », *op. cit.*

³²² Hervé KEMPF, « L'Europe a démissionné à la conférence de Copenhague », *op. cit.*

³²³ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Conclusions du Conseil « Environnement »*, *op. cit.*, p.3.

³²⁴ EUROPEAN PARLIAMENT, *Summary note*, *op. cit.*, p.9

Pour ce faire, l'UE entendait maintenir son action législative interne. Le Conseil de l'UE « réaffirme la volonté de l'UE et de ses Etats membres d'élaborer leur propre stratégie de développement sobre en émissions, en s'appuyant sur le paquet énergie-climat »³²⁵. Cette déclaration met en évidence deux points essentiels. Premièrement, elle souligne l'unité renforcée de l'UE et de ses Etats membres dans l'élaboration de politiques internes, une cohésion qui a toujours été importante dans l'histoire de l'UE, notamment en matière de changement climatique, comme nous l'avons démontré à maintes reprises. Deuxièmement, elle témoigne de la détermination de l'UE à continuer de légiférer à l'échelle interne, notamment par son célèbre paquet *Energie-Climat*, une stratégie déjà mise en œuvre pour accumuler une expertise qui lui permettra de jouer un rôle exemplaire et de montrer la voie à suivre aux autres lors des négociations internationales.

Les médias semblent avoir compris les nouvelles volontés de l'UE. Un article du *Monde* a affirmé notamment que l'UE compte bien « re-négocier, à la mi-janvier, leur stratégie »³²⁶. Un article du *Temps*, a affirmé que l'Union devait réfléchir à un Plan B, se réinventer au travers de la « créativité écologique »³²⁷ comme nous pouvons le lire. L'article a insisté avec vigueur (illustré notamment par l'usage de points d'exclamation) sur l'importance pour l'Europe de revendiquer et de montrer fièrement qu'elle était à la tête et en avance sur la lutte contre le réchauffement climatique³²⁸. Stéphane Madaule a également proposé à l'UE de se réinventer notamment au travers de ce qu'il a appelé la « vertu de l'exemple »³²⁹. Il a affirmé qu'il était fondamental de « croire aux vertus de l'exemple, à sa capacité d'attraction, ne plus accepter le diktat de ceux qui préfèrent la paralysie à l'action »³³⁰. Cette déclaration est importante car elle souligne que montrer l'exemple est une stratégie indispensable pour agir et attirer les autres. En d'autres termes, l'auteur a appelé indirectement l'UE à agir à l'interne avec pour objectif de montrer l'exemple, se détacher des Etats qui ne veulent pas agir et attirer les Etats qui le souhaitent. Comme nous le verrons dans le troisième et dernier chapitre, l'UE adoptera cette stratégie qui se révélera fructueuse lors de la COP21 à Paris.

³²⁵ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Conclusions du Conseil « Environnement »*, *op. cit.*, p.5.

³²⁶ Jean-Pierre STROOBANTS, « Après Copenhague, les Européens guettés par des dissensions », *op. cit.*

³²⁷ Richard WERLY, « Le Copenhague-express a bel et bien déraillé », *op. cit.*

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Stéphane MADAULE, « Sommet de Copenhague sur le climat », *op. cit.*

³³⁰ *Ibid.*

Chapitre 3

Conférence de Paris

La COP de Paris, se déroulant du 30 novembre au 11 décembre 2015, a été décrite comme étant le Sommet de la dernière chance, celui qui n'a plus d'autre option que d'aboutir à un accord global avec une perspective claire pour limiter le réchauffement climatique mondial³³¹. La Conférence va se solder par une réussite historique avec la conclusion de l'Accord de Paris dans la capitale française, comme nous allons le voir durant ce chapitre. Avant toute chose, il semble intéressant de relever brièvement les différentes actions internes que l'Union européenne a mis en place entre la Conférence de Copenhague et la Conférence de Paris. Il semble également fondamental de rappeler dans quel contexte la COP de Copenhague a vu le jour. En effet, plusieurs événements ont eu lieu durant cette période pouvant expliquer le déroulé de cette Conférence.

Contexte

Politiques internes

Depuis le début des années 1970, l'Union européenne a mis en place des programmes d'action pour le climat (PAE). Le premier, couvrant la période de 1973 à 1976, et le deuxième couvrant de 1977 à 1981, ont établi certains principes fondamentaux de la politique environnementale de l'Union, notamment le principe de prévention et le principe du pollueur-payeur. Le troisième programme d'action pour l'environnement (1982-1986) a introduit une dimension économique avec le concept de « marché intérieur » dans la politique environnementale de l'Union. Le quatrième programme d'action (1987-1992) a admis l'importance d'étendre la politique environnementale à d'autres secteurs. Le cinquième programme (1993-2000) intitulé « Vers un développement soutenable », a adopté un modèle de développement durable et mis en avant l'importance de nouveaux instruments tels que des mécanismes basés sur le marché. Le sixième programme quant à lui couvrant la période de 2002 à 2012, a visé la résolution des problèmes environnementaux continus comme le changement climatique ou encore la surconsommation de ressources et la disparition de la biodiversité³³². C'est ce dernier programme qui était en vigueur durant la COP de Copenhague. Le septième programme (2013-2020) a demandé explicitement « un engagement absolu des Etats membres et des institutions compétentes de l'Union, ainsi que la volonté d'assurer la concrétisation des effets positifs escomptés du programme »³³³. C'est une façon de renouer avec l'unification européenne, perdue durant Copenhague. Ce programme va venir accompagner et influencer la stratégie de l'UE durant la COP de Paris.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'Union européenne a mis en place, à partir de 2008, son paquet *Energie-Climat*. En 2014, l'UE a adopté de nouveaux objectifs pour l'horizon 2030, notamment une réduction de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990³³⁴. Cela illustre une volonté claire de reprendre le leadership sur les questions climatiques puisque l'UE avait proposé à Copenhague un objectif de 20%, et un objectif conditionnel de 30%.

Attentats de Paris

Quelques jours avant la COP21, Paris a été frappé, le vendredi 13 novembre 2015, par huit attentats en moins de deux heures, faisant 130 morts. Le premier s'est déroulé au Stade de France, les suivants, en plein

³³¹ François GEMENNE, « Les négociations internationales sur le climat », *op. cit.*, p.208.

³³² Didier BOURGUIGNON, *Programme d'action pour l'environnement, bien vivre, dans les limites de notre planète*, Bruxelles, PE 630.336, décembre 2018, p.13.

³³³ PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL, « Décision N°1386/2013/UE relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, L 354, 28 décembre 2013, p.1.

³³⁴ CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 169/14, 24 octobre 2014, p.1.

centre-ville, dans le 10^e et le 11^e arrondissements, notamment à la salle de concert du Bataclan³³⁵. Ces événements ont bien entendu influencé les mesures de sécurité et l'ambiance de la conférence. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères français et président de la COP a affirmé le 14 novembre : « La COP21 doit se tenir. Elle se tiendra avec des mesures de sécurité renforcées mais c'est une action absolument indispensable contre le dérèglement climatique et bien évidemment elle se tiendra »³³⁶. Des contrôles renforcés ont notamment eu lieu aux frontières. Le gouvernement a également décidé le 18 novembre d'interdire les marches citoyennes pour le climat qui devaient avoir lieu en France le 29 novembre ainsi que le 12 décembre³³⁷. La sécurité à la Conférence en elle-même a également été revue. Toutes les manifestations ayant lieu en intérieur facilement sécurisable, ont été maintenues. Les ONG et autres citoyens ont tout de même affirmé qu'ils trouveront un autre moyen de montrer au monde que la COP21 ne se déroulera pas uniquement avec les négociateurs³³⁸.

Marches pour le climat

Le 21 septembre 2014 a eu lieu « la plus grande mobilisation citoyenne jamais organisée sur l'enjeu climatique »³³⁹. De Melbourne à New York, New Delhi, Berlin, Londres ou encore Vancouver, plus de 2500 défilés étaient prévus dans 158 pays. Ces marches visaient à exercer une pression sur les dirigeants mondiaux qui se réunissaient à un Sommet extraordinaire de l'ONU sur le climat le 23 septembre 2014 à New York³⁴⁰. L'objectif de cette réunion était de préparer la COP21 en s'engageant notamment à trouver un « accord significatif sur le climat » à Paris en 2015, comme l'a annoncé M. Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies, lors de l'ouverture du Sommet³⁴¹.

Dans le cortège nous pouvions notamment retrouver des personnalités comme l'écologiste Nicolas Hulot, des membres d'ONG écologistes, des partis politiques mais également beaucoup de jeunes. Leur but étant de sensibiliser la population aux enjeux climatiques. Un physicien au CNRS (centre national de la recherche scientifique) a souligné au journal *Le Monde* : « Il y a eu une vraie prise de conscience avec le sommet de Copenhague en 2009. Mais depuis, avec la crise économique, les enjeux climatiques et environnementaux ont été relégués au second plan. Ils ne sont plus au cœur des préoccupations des gens »³⁴². Il est donc important pour les personnes présentes de propager « cette petite étincelle » jusqu'à la COP21, comme l'affirme Nicolas Hulot³⁴³.

Le 29 novembre 2015, la veille de la Conférence de Paris, un grand nombre de nouvelles marches pour le climat ont eu lieu dans le monde entier, notamment Berlin, Sydney, Tokyo, Londres, Montréal ou encore Mexico et ont réuni plus de 600'000 personnes. Le but étant le même qu'en 2014, à savoir faire pression sur les dirigeants des Etats présents à la COP21. Malgré l'interdiction des marches de Paris pour des raisons de sécurité, comme nous l'avons vu, une chaîne humaine s'est constituée sur plus de 3 km, réunissant

³³⁵ Sophie PARMENTIER, « Attentats du 13 novembre 2015 : le récit d'une nuit d'horreur par ceux qui l'ont vécue », in *France Inter*, 30 août 2021, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/attentats-du-13-novembre-2015-le-recit-d'une-nuit-d-horreur-par-ceux-qui-l-ont-vecue-2606892>, 3 juillet 2024.

³³⁶ Martine VALO, « Attaques à Paris : la COP21 est maintenue », in *Le Monde*, 14 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/14/incertitude-sur-la-tenue-a-paris-de-la-cop21_4809708_4527432.html, 3 juillet 2024.

³³⁷ Rémi BARROUX, « COP21 : le gouvernement interdit les manifestations sur la voie publique », in *Le Monde*, 18 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/18/le-gouvernement-annule-les-manifestations-sur-le-climat-du-29-novembre-et-du-12-decembre_4812854_4527432.html, 3 juillet 2024.

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ Audrey GARRIC, « Marche pour le climat à Paris : « Chefs d'Etat, agissez ! » », in *Le Monde*, 21 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/09/21/climat-manifestation-a-paris-pour-mettre-la-pression-sur-les-chefs-d-etat_4491530_3244.html, 3 juillet 2024.

³⁴⁰ INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA), « 2014, la première marche pour le climat à Paris », in *JT 19/20 France3*, édition nationale, 21 septembre 2014, <https://www.ina.fr/ina-eclare-actu/2014-la-premiere-marche-pour-le-climat-a-paris>, 3 juillet 2024.

³⁴¹ NATIONS UNIES, *Sommet sur le climat: une centaine de dirigeants mondiaux s'engagent en faveur des mesures et d'un financement adéquats pour sauver la planète de la menace climatique*, New York, ENV/DEV/1457, 23 septembre 2014.

³⁴² Audrey GARRIC, « Marche pour le climat à Paris », *op. cit.*

³⁴³ *Ibid.*

néanmoins 4500 participants³⁴⁴, démontrant ainsi l'énorme mobilisation et volonté citoyenne en place à l'ouverture de la Conférence.

5^e rapport du GIEC

Entre 2013 et 2014, le GIEC a publié son cinquième rapport d'évaluation sur le climat. Ce rapport a mis en lumière de nouveaux éléments (synthétisés dans le rapport de synthèse paru en octobre 2014) comme un traitement plus approfondi des incidences, de l'adaptation et de la vulnérabilité des systèmes humains et des océans, des détails supplémentaires sur les impacts du changement climatique dans différentes régions, ainsi que la gestion des risques de catastrophes et phénomènes climatiques extrêmes et l'élaboration de réponses par l'adaptation et l'atténuation notamment³⁴⁵. Les scientifiques ont été clairs et ont appelé à « réduire fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre » pour diminuer la probabilité de « conséquences graves, généralisées et irréversibles pour les populations et les écosystèmes »³⁴⁶. Les scientifiques ont également souligné espérer que ce rapport devienne une source de motivation pour les dirigeants au moment de la conclusion d'un accord global à Paris en 2015³⁴⁷. En lisant l'Accord de Paris, on constate clairement l'influence des conclusions du GIEC. L'accord souligne les concepts d'adaptation et d'atténuation, ainsi que la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, accroître la résilience et réduire la vulnérabilité³⁴⁸. Les signataires se sont également engagés à suivre les bonnes pratiques recommandées par le GIEC. De plus, elles ont reconnu la nécessité d'une réponse efficace et progressive aux menaces actuelles des changements climatiques, en s'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles³⁴⁹.

Catastrophes climatiques et écologiques

L'année 2015 a été marquée par plusieurs événements climatiques extrêmes ou catastrophes écologiques importantes, soulignant l'urgence de parvenir à un accord lors de la Conférence de Paris. Parmi ces catastrophes, nous pouvons citer la canicule de juin 2015 au Pakistan. Cette vague de chaleur, atteignant 45°C, a causé la mort de milliers de personnes, principalement des personnes âgées à faible revenus. Les autorités ont dû fermer les écoles ainsi que les administrations publiques, et demander l'intervention de l'armée³⁵⁰. De plus, il faut noter que cette vague de chaleur, atteignant également 45°C, a touché l'Inde, causant près de 2000 morts dont la majorité dans le sud du pays³⁵¹.

En octobre 2015, des incendies ont ravagé l'Indonésie. Ces feux de forêt, déclenchés intentionnellement par la méthode ancestrale de la culture sur brûlis, sont utilisés illégalement par les industries de l'huile de palme notamment pour défricher rapidement les terres. Normalement, ces feux sont éteints naturellement par la mousson qui commence en novembre. Cependant, en raison des perturbations climatiques, notamment un retard de la saison des pluies et l'impact du courant chaud El Niño, la situation s'est aggravée. Cela a engendré la suffocation de la population et entraîné la mort de 19 personnes. C'est plus de 1,7 milliard d'hectares de forêt qui ont été brûlé. En quelques semaines, ces incendies ont libéré plus de gaz à effet de serre que l'ensemble de l'activité économique des Etats-Unis sur la même période. Un grand nombre d'écosystèmes et d'espèces comme l'orang-outan par exemple ont été parmi les premières victimes de ces

³⁴⁴ Frédéric LEMAÎTRE, Caroline TAÏX, Philippe MESMER, Philippe BERNARD, Anne PÉLOUAS & Frédéric SALIBA, « Climat : mobilisation de Sydney à Londres pour un accord ambitieux à la COP21 », in *Le Monde*, 29 septembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/29/climat-mobilisation-de-sydney-a-londres-pour-un-accord-ambitieux-a-la-cop21_4820067_4527432.html, 3 juillet 2024.

³⁴⁵ GIEC, « Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », in *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse*, Genève, Cambridge University Press, 2014, pp. vii, viii, 8 et 27.

³⁴⁶ *Ibid.*, p.8.

³⁴⁷ *Ibid.*, p.v.

³⁴⁸ NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, Paris, 2015, pp.3-7-9-15

³⁴⁹ *Ibid.*, p.18.

³⁵⁰ Mansoor KHAN, « Deaths 1,200 as Karachi wilts under heat », in *The Nation*, 24 juin 2015, <https://www.nation.com.pk/24-Jun-2015/deaths-1-200-as-karachi-wilts-under-heat>, 5 juillet 2024.

³⁵¹ LE MONDE, « La vague de chaleur en Inde fait plus de 2000 morts », 30 mai 2015, https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2015/05/30/la-vague-de-chaleur-en-inde-fait-plus-de-2-000-morts_4644092_3216.html, 5 juillet 2024.

incendies. Les fumées ont aussi touché la Malaisie, Singapour, la Thaïlande ainsi que les Philippines, les obligeant à fermer leurs écoles ou à annuler des vols. C'est plus de 500'000 personnes touchées par des infections respiratoires³⁵².

D'autres catastrophes notables ont également eu lieu notamment de nombreuses tempêtes engendrant la mort de plusieurs centaines de personnes, telles que la tempête tropicale Erika dans l'océan Atlantique nord³⁵³, la tempête de l'Atacama au Chili³⁵⁴, et la tempête orageuse du 31 août 2015 dans le sud-ouest de la France³⁵⁵. On peut également mentionner les inondations dans le sud de l'Inde en décembre 2015³⁵⁶ et les graves sécheresses au Brésil³⁵⁷.

Toutes ces catastrophes permettent de souligner la présence et les effets concrets du changement climatique ainsi que l'urgence absolue de parvenir à un accord durant la COP21.

Attentes et déroulement de la Conférence

Avant de plonger dans l'analyse de la COP21, il s'agit d'examiner attentivement les sources utilisées. Dans ce chapitre, nous nous appuierons, sur des discours officiels, les mémoires de Laurent Fabius, ainsi que de François Hollande, les Bulletins de négociations de l'IIDD, ainsi que des articles de presse. Ces sources sont essentielles car elles offrent des perspectives variées et complémentaires sur cet événement clef. Toutefois, elles comportent également des limites qu'il est important de reconnaître pour obtenir une compréhension complète et équilibrée de la conférence.

En ce qui concerne les discours, les bulletins de l'IIDD ainsi que les articles de presse, l'analyse présentée au début du chapitre 2 s'applique également ici. Les mémoires de Laurent Fabius, qui a joué un rôle central en tant que président de la conférence, offrent un aperçu unique de l'organisation et de l'ambiance interne des négociations. Il est une des figures emblématiques de la COP21 et représente une source de choix qui occupera ainsi une grande place dans l'analyse. Ces mémoires fournissent des détails précieux sur les coulisses de la conférence, mais peuvent néanmoins être influencés par ses perspectives personnelles et ses biais.

Attentes

En regardant de plus près l'événement, il est clair que l'échec de Copenhague est toujours profondément ancré dans les esprits. L'IIDD en a même dédié un paragraphe dans son premier bulletin de la Conférence de Paris. Nous pouvons notamment lire que la COP15 « a été marquée par des controverses sur la transparence et les procédures »³⁵⁸. Et en effet, certains petits Etats se sont vu perdre en confiance lors de la COP de Copenhague principalement en raison du manque de transparence notamment sur certaines sessions de négociation informelles entre pays industrialisés. Un article du *Temps* y a également consacré un paragraphe en relevant que Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères mais également

³⁵² Bruno PHILIP, « Les feux de forêts indonésiens asphyxient l'Asie du Sud-Est », in *Le Monde*, 28 octobre 2015, https://www.lemonde.fr/pollution/article/2015/10/28/les-feux-de-foret-indonesiens-asphyxient-l-asie-du-sud-est_4798324_1652666.html#JHKKz88z280g6ukG.99, 5 juillet 2024.

³⁵³ RADIO TELEVISION SUISSE, « La tempête tropicale Erika fait 20 morts dans les Caraïbes », 28 août 2015, <https://www.rts.ch/info/monde/7038160-la-tempete-tropicale-erika-fait-20-morts-dans-les-caraibes.html>, 5 juillet 2024.

³⁵⁴ LE POINT, « Chili : cinq morts et des milliers de sinistrés après une forte tempête », 9 août 2015, https://www.lepoint.fr/monde/chili-cinq-morts-et-des-milliers-de-sinistres-apres-une-forte-tempete-09-08-2015-1955776_24.php#11, 5 juillet 2024.

³⁵⁵ METEO FRANCE, « République française, Violents orages sur une partie du pays », 31 août 2015, <http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Violents-orages-sur-une-partie-du-pays.html>, 5 juillet 2024.

³⁵⁶ RADIO TELEVISION SUISSE, « De graves inondations font près de 300 morts dans le sud de l'Inde », 3 décembre 2015, <https://www.rts.ch/info/monde/7305650-de-graves-inondations-font-pres-de-300-morts-dans-le-sud-de-linde.html>, 5 juillet 2024.

³⁵⁷ Fábio LEITE, « Brésil. La grande soif de São Paulo », in *Courrier International*, 13 mars 2015, <https://www.courrierinternational.com/article/2015/02/19/la-grande-soif-de-sao-paulo>, 5 juillet 2024.

³⁵⁸ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Conférence de Paris sur les changements climatiques : 29 novembre-11 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 30 novembre 2015, vol. 12 no. 652, New York, pp.1-2.

président de la COP21, affirmait qu'il comptait mener une bataille pour « éviter l'échec fracassant de Copenhague, en décembre 2009 »³⁵⁹. Le journal *Le Monde* a rapporté dans un article consacré à la Conférence de Paris que Laurent Fabius, au départ, ne souhaitait pas accueillir la COP21, en grande partie à cause de l'échec de 2009. Un nouvel échec en France représenterait un désastre diplomatique majeur³⁶⁰. Cependant, François Hollande, alors président de la République, a réussi à convaincre le ministre des Affaires étrangères en soulignant que « si la France avait à y perdre, le monde avait à y gagner »³⁶¹. Dans ses mémoires, Laurent Fabius a identifié ce qu'il considérait comme l'erreur majeure de Copenhague. Il a affirmé que « les chefs d'Etats n'avaient pas clairement fixé le cap en amont. Résultat : les négociateurs ont été laissés à leurs exigences et ce fut l'échec »³⁶². Pour éviter un nouvel échec, il va proposer une nouvelle approche pour organiser les négociations, afin de mieux soutenir les négociateurs, comme nous allons le voir juste après. Cette réflexion est néanmoins intéressante à ce stade car elle montre que Laurent Fabius s'est inspiré des leçons de la Conférence de Copenhague pour structurer celle de Paris. Cela illustre l'impact significatif de la COP15 sur les négociations ultérieures.

En examinant les discours de Laurent Fabius, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne et Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, à l'ouverture de la COP21, il est clair que les attentes étaient extrêmement élevées pour cette conférence sur le climat.

Laurent Fabius a insisté sur la nécessité de parvenir à « un accord climatique universel et ambitieux. Cet accord devra être différencié, juste, durable, dynamique, équilibré juridiquement contraignant et faire en sorte qu'à l'horizon 2100 la température, du fait des émissions de gaz à effet de serre, ne s'élève pas de plus de 2°C, voire 1.5°C, par rapport à l'ère préindustrielle »³⁶³.

Jean-Claude Juncker a également souligné l'importance d'un accord contraignant et solide qui reflète une vision à long terme pour une économie neutre en carbone. Cette vision inclut un mécanisme de suivi régulier et d'adaptation pour renforcer continuellement l'ambition nécessaire face aux changements climatiques³⁶⁴.

De même, Ban Ki-moon a insisté sur l'importance d'un accord « durable », « dynamique », solidaire et « crédible » lors de son discours du 30 novembre 2015. Sa contribution a souligné l'engagement de la communauté internationale à garantir que l'accord atteigne des objectifs climatiques ambitieux et qu'il soit équitable et respecté par tous les signataires³⁶⁵.

Ces déclarations montrent l'engagement politique fort des leaders mondiaux en faveur de mesures climatiques significatives ainsi que la complexité et les défis inhérents à la formulation d'un accord international qui répond à toutes les exigences.

A l'instar de l'AWG-LCA et l'AWG-KP créés à Bali pour Copenhague, la Conférence de Durban de 2011 a lancé l'ADP (Le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée), organe subsidiaire ayant pour mission « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties »³⁶⁶.

³⁵⁹ Richard WERLY, « De Paris à Pékin, les coulisses de la bataille climatique pour la COP21 », in *Le Temps*, 28 novembre 2015, https://www.letemps.ch/monde/paris-pekin-coulisses-bataille-climatique-cop21?srsltid=AfmBOopZV_sbM_KbDFw2kkXAgeFnCIXjimsiohr8-fE8OkZ2m6ZdoXUn, 16 juillet 2024.

³⁶⁰ Stéphane FOUCART & Simon ROGER, « COP21 : "Il est trop tard pour un échec" », in *Le Monde*, 12 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-il-est-trop-tard-pour-un-echec_4830464_4527432.html, 16 juillet 2024.

³⁶¹ François HOLLANDE, *Les leçons du pouvoir*, Paris, Editions Stock, 2018, p.178.

³⁶² Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay. Diplomatie française*, Paris, Plon, 2016, p.20.

³⁶³ Laurent FABIUS, *Discours d'ouverture de la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatique*, Paris, 30 novembre 2015, https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/cop21cmp11_statement_fabius.pdf.

³⁶⁴ Jean-Claude JUNCKER, *Un accord climatique hic et nunc à Paris*, Paris, 30 novembre 2015, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_15_6211.

³⁶⁵ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : lundi 30 novembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 1^{er} décembre 2015, vol. 12, no. 653, New York, p.1.

³⁶⁶ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Conférence de Paris sur les changements climatiques : 29 novembre-11 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

Les négociations de l'ADP devaient se terminer en 2015,³⁶⁷ soit durant la COP21. En octobre 2015, à Bonn, l'ADP a élaboré un document de 55 pages qui proposait une feuille de route pour un accord universel sur le climat, mais qui contenait encore de nombreuses options parfois contradictoires³⁶⁸.

Le président de la COP21 a introduit un changement majeur en instituant une « pré-COP » qui s'est tenue sur trois jours à partir du 8 novembre 2015. Il l'a décrit comme une « répétition générale avant la Conférence de Paris ». Cette pré-COP a réuni environ soixante ministres de l'environnement et de l'énergie dans le but de familiariser les participants avec le texte, de comprendre les enjeux, les points de tension et les points d'accord potentiels. Selon Laurent Fabius, cet événement devait faciliter la conclusion d'un accord final en permettant aux ministres de formuler des propositions concrètes³⁶⁹.

Cette rencontre a abordé plusieurs sujets, notamment l'équité entre les pays, le niveau d'ambition des objectifs climatiques, ainsi que les actions à entreprendre, en particulier en ce qui concerne le financement³⁷⁰.

Laurent Fabius, conscient du climat de méfiance qui prévalait à Copenhague, a insisté à plusieurs reprises sur sa volonté de restaurer la confiance lors de la COP21 à Paris. Ce point a été récurrent dans ses interventions, notamment lors de son discours à Bonn où il a appelé à une « coopération entre nous ». Il a également souligné que « les pays du Nord et pays du Sud peuvent travailler ensemble pour relever le défi commun ». Il a même été jusqu'à affirmer qu'ils allaient être « à l'écoute de tous les pays, petits et grands, riches et pauvres, avec une attention particulière pour les pays les plus vulnérables »³⁷¹.

Lors de son discours du 30 novembre 2015, cette même stratégie a été adoptée lorsqu'il a appelé à l'unité : « Ensemble, faisons de la Conférence de Paris le succès historique que le monde attend » et a insisté sur le fait que « la solidarité climatique doit encore progresser »³⁷².

Cet aspect s'est également retrouvé dans ses mémoires : « Je dois m'assurer que la volonté politique de mes interlocuteurs est là, [...], et établir avec tous une relation de confiance. Ils doivent ressentir que, en accueillant la COP21, la France ne possède ni agenda caché, ni intérêts particuliers à défendre au détriment des autres nations. Il nous faut rassurer en particulier les plus modestes et les plus déshérités. Les convaincre que leur sort et leur avis nous importent autant que ceux des géants de la planète, qu'il faut aussi entraîner »³⁷³. Selon lui, il s'agissait de la meilleure façon possible de parvenir à un accord consensuel à la fin de la Conférence : « il faut que chaque pays soit convaincu que sa position a été prise en compte et que le compromis final que je proposerai à la fin de la Conférence sera le meilleur possible »³⁷⁴.

En conclusion, la COP21 à Paris s'est inscrit dans un contexte où les attentes étaient élevées, notamment en réponse aux échecs de la COP15 à Copenhague. Les discours de Laurent Fabius, Jean-Claude Juncker ou encore Ban Ki-moon ont révélé une volonté collective de parvenir à un accord climatique universel et ambitieux. La préparation rigoureuse, incluant la pré-COP, a été conçue pour clarifier les enjeux et favoriser une coopération renforcée entre les nations. Laurent Fabius a mis un accent particulier sur la restauration de la confiance et la prise en compte des préoccupations de tous les pays, surtout les plus vulnérables. En adoptant une approche transparente et inclusive, la COP21 visait à offrir un compromis équilibré et équitable, marquant ainsi une étape importante vers un avenir climatique durable et solidaire.

³⁶⁷ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Conférence de Paris sur les changements climatiques : 29 novembre-11 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

³⁶⁸ Simon ROGER, « Climat, des ministres à Paris pour une répétition générale avant la COP21 », in *Le Monde*, 8 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/08/repetition-generale-a-trois-semaines-de-la-cop21_4805348_4527432.html, 6 juillet 2024.

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ Simon ROGER, « Climat, des ministres à Paris pour une répétition générale avant la COP21 », *op. cit.*

³⁷¹ Laurent FABIUS, *Discours de M. Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du développement international*, Bonn, 1^{er} juin 2015, https://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2015/application/pdf/lf_01062015.pdf.

³⁷² Laurent FABIUS, *Discours d'ouverture de la 21^{ème} Conférence*, *op. cit.*

³⁷³ Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay*, *op. cit.*, p.19.

³⁷⁴ *Ibid.*, p.35.

Déroulement

Les mémoires de Laurent Fabius offrent un aperçu détaillé de l'organisation de la COP21. Comme mentionné précédemment, l'ensemble de la préparation et des méthodes a été révisé pour maximiser les chances de succès du Sommet, là où Copenhague a échoué. D'abord, le ministre des Affaires étrangères a décidé de rencontrer un maximum de pays avant la Conférence. L'objectif était de « comprendre leurs souhaits, leurs lignes rouges, mobiliser les opinions et... convaincre »³⁷⁵. Il a donc effectué un tour du monde à la rencontre de tous les Etats mais également toutes les sociétés civiles. Cette démarche s'est inscrite dans sa stratégie de restauration de la confiance tout en aidant à pré-organiser les négociations. Un autre changement important était que la Conférence allait cette fois-ci s'ouvrir en présence des chefs d'Etats et de gouvernements. Cela allait permettre à ces derniers de donner une impulsion décisive et de fixer des objectifs clairs et positifs pour leurs spécialistes des négociations³⁷⁶. Laurent Fabius avait annoncé cette initiative lors de son discours d'ouverture à la réunion de Bonn en octobre 2015, en suggérant que les chefs d'Etat et de gouvernement soient présents à l'ouverture de la COP21. Cependant, il a également tenu à souligner que ce sont les ministres qui resteront responsables de conclure les négociations³⁷⁷.

Le président de la COP21 a également souligné au début de la Conférence que l'engagement des gouvernements était encourageant, en s'appuyant sur le nombre élevé de contributions déterminées au niveau national (INDC) publiées³⁷⁸. Un article du *Temps* a précisé que les Etats avaient été invités, avant la COP21, à élaborer un plan national de lutte contre le réchauffement climatique à partir de 2020, date prévue pour l'entrée en vigueur du nouvel accord³⁷⁹. Cet instrument s'était révélé efficace, puisque dès le premier jour de la Conférence, 183 INDC avaient été publiées, représentant ensemble plus de 95% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Laurent Fabius a noté que, malgré leurs disparités, ces engagements ont montré la volonté des pays de progresser. Cependant, il a également souligné que les engagements actuels ne suffisaient pas à maintenir la hausse des températures sous les 1,5°C ou 2°C prévus par les scénarios du GIEC, bien qu'ils permettent d'éviter les pires scénarios³⁸⁰. La négociatrice française Laurence Tubiana a enfin affirmé dans un article du *Temps* que ces contributions « ont obligé les pays à se positionner publiquement ». Par conséquent, il s'agissait de déclarer publiquement des objectifs climatiques, ce qui a renforcé la pression, la surveillance et le suivi des progrès réalisés³⁸¹.

Pour Laurent Fabius, il était essentiel que le président des Etats-Unis et le président de la Chine soient présents dès le début de la Conférence, car ces deux nations étaient non seulement les premières puissances mondiales, mais aussi les plus grands pollueurs de la planète. Une fois Obama convaincu, Laurent Fabius a toutefois averti que le président américain allait être limité dans la forme que prendra l'accord en raison d'un Sénat majoritairement républicain, opposé aux accords climatiques contraignants³⁸². Ce problème a été souligné dans l'article du *Temps* du 28 novembre 2015: « Tout se joue dans le secret du bureau ovale. Barack Obama, [...], ne veut pas d'un accord sous forme de traité, qui le contraindrait à aller devant le Congrès, où les Républicains climato-sceptiques ne lui accorderont jamais la « super-majorité » requise des deux tiers »³⁸³. Cela démontre ainsi les difficultés pour Obama de conclure un accord mais également les défis ajouté aux négociations. Ce problème a d'ailleurs été un facteur majeur contribuant à l'échec de Copenhague, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2. Le secrétaire d'Etat américain John Kerry a même affirmé le 12 novembre 2015 à François Hollande et ses conseillers climat Marie-Hélène Aubert et Nicolas Hulot, que Washington se réservait le droit de veto à la COP si le texte devait mettre le président dans une position difficile. Cette annonce a été un coup dur, car la désengagement des Etats-Unis compromettait gravement la viabilité de l'accord³⁸⁴. Le président chinois quant à lui a également été convaincu par Laurent Fabius de se rendre dès le début à Paris. Sa présence était primordiale car dans le passé, la Chine semblait souvent bloquer plusieurs

³⁷⁵ Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay*, *op. cit.*, p.17.

³⁷⁶ *Ibid.*, p.20.

³⁷⁷ Laurent FABIUS, *Discours de M. Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du développement international*, *op. cit.*

³⁷⁸ Laurent FABIUS, *Discours d'ouverture de la 21^{ème} Conférence*, *op. cit.*

³⁷⁹ Richard WERLY, « De Paris à Pékin, les coulisses de la bataille climatique pour la COP21 », *op. cit.*

³⁸⁰ Laurent FABIUS, *Discours d'ouverture de la 21^{ème} Conférence*, *op. cit.*

³⁸¹ Richard WERLY, « De Paris à Pékin, les coulisses de la bataille climatique pour la COP21 », *op. cit.*

³⁸² Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay*, *op. cit.*, pp.20-21.

³⁸³ Richard WERLY, « De Paris à Pékin, les coulisses de la bataille climatique pour la COP21 », *op. cit.*

³⁸⁴ *Ibid.*

décisions comme nous l'informe Laurent Fabius dans ses mémoires³⁸⁵. François Hollande souligne quant à lui dans ses mémoires, qu'il a senti une « prise de conscience » lors de ses voyages en Chine. Il poursuit en affirmant qu'elle ne voulait pas « réitérer les erreurs commises par l'Occident ». Le président français qualifie alors la Chine « d'allier précieux »³⁸⁶.

Les bulletins de l'IIDD ont rapporté que dès le premier jour, la Conférence a rapidement progressé. 150 chefs d'Etat et de gouvernement étaient présents dès le début comme le souhaitait Laurent Fabius. Les déclarations faites ont montré une « volonté motivante »³⁸⁷. Cependant, certains présidents, ayant en mémoire les Conférences précédentes, ont demeuré prudents face à ces promesses. Ils se sont souvenus du discours du Président américain à Copenhague, qui avait suscité un « enchantement initial » similaire³⁸⁸. Ainsi, malgré un bon départ, les participants sont restés vigilants.

Le mercredi 2 décembre, les délégués de l'ADP ont observé des signes positifs avec l'émergence de points de convergence et un esprit de coopération. Cependant, la lenteur des négociations et l'atmosphère tendue ont suscité des inquiétudes. Malgré les avancées, la lenteur des progrès et la pression d'une échéance imminente ont exacerbé les tensions parmi les participants. Cette situation met en évidence les défis persistants auxquels les négociateurs sont confrontés : trouver un consensus tout en faisant face à une pression croissante pour atteindre un texte à temps³⁸⁹.

Le jeudi 3 décembre, la fatigue et le découragement étaient palpables. En effet, les délégués de l'ADP ont dû finaliser un texte pour 18h. Les Co-Facilitateurs des sous-groupes, visiblement épuisés, s'efforçaient de conclure autant de points que possible avant cette échéance. Plus tôt dans la journée, un délégué du sous-groupe sur le financement a exprimé son inquiétude, estimant que le texte avait régressé et se demandait comment les ministres pourraient négocier sur une telle base. Un autre délégué a quant à lui déclaré que la prochaine étape représentait une véritable « question de survie »³⁹⁰.

La question qui a animé toute la journée du vendredi 4 décembre était de savoir quel mode de travail allait être adopté durant la deuxième semaine. Plusieurs hypothèses ont été émises. Un délégué a proposé que les ministres président les sous-groupes. Un autre a suggéré que les ministres soient convoqués sous un format de table ronde. Enfin, un délégué a exprimé l'espoir que la transparence, très appréciée lors de la première semaine, soit maintenue durant la seconde. Quoi qu'il en soit, Laurence Tubiana a déclaré que « les négociations ne sont pas terminées » et a insisté sur l'importance de permettre une « transition du texte sans heurt » durant la Conférence³⁹¹.

Le samedi 5 décembre s'est déroulé dans une atmosphère plus légère. De nombreux délégués ont décrit la journée comme marquée par une « humeur harmonieuse inattendue ». Beaucoup craignaient le déroulement des événements, mais à leur arrivée samedi matin, le ton avait changé. Un délégué a affirmé que les Parties avaient réussi à « exorciser » les lacunes concernant la transparence observées à Copenhague. Plusieurs Parties ont salué le nouveau texte de l'ADP et se sont senties rassurées de voir leurs contributions intégrées dans le texte³⁹². Le pari semblait réussi pour Laurent Fabius, qui avait pour objectif d'établir une confiance

³⁸⁵ Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay, op. cit.*, p.21.

³⁸⁶ François HOLLANDE, *Les leçons du pouvoir, op. cit.*, pp.176-177.

³⁸⁷ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : lundi 30 novembre 2015 », *op. cit.*, p.4.

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : mercredi 2 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 3 décembre 2015, vol. 12, no. 655, New York, p.4.

³⁹⁰ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : jeudi 3 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 4 décembre 2015, vol. 12, no. 656, New York, p.4.

³⁹¹ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : vendredi 4 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 5 décembre 2015, vol. 12, no. 657, New York, p.4.

³⁹² Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : samedi 5 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 7 décembre 2015, vol. 12, no. 658, New York, p.2.

et une transparence accrues. Lundi, l'optimisme régnait avec la formation d'une nouvelle coalition visant à inclure une limite de 1,5°C comme objectif de température à long terme dans l'Accord de Paris, plutôt que les 2°C³⁹³. Bien que certains délégués aient douté que tous les pays acceptent cet objectif, le facilitateur des négociations sur le niveau d'ambition a affirmé que « la plupart » soutiennent la référence à 1,5°C³⁹⁴.

Le samedi matin 12 décembre, Laurent Fabius a annoncé aux participants épisés, tendus et pleins d'espoir qu'il allait distribuer un texte durement négocié durant les deux semaines précédentes. Chaque pays allait retourner dans son groupe pour examiner et discuter de ce texte, afin de déterminer s'ils l'acceptaient ou non. Il a rappelé qu'il suffisait qu'un seul pays refuse pour qu'il n'y ait pas d'accord³⁹⁵. Laurent Fabius a attendu avec tension de savoir si la COP21 allait être un succès ou un échec.

John Kerry a appelé le président de la COP pour lui annoncer qu'en raison d'une simple erreur de mot, les Etats-Unis ne pouvaient pas accepter l'accord. En effet, le texte utilisait le terme anglais « shall » alors que le texte précédent employait le mot « should ». Cette différence qui semble minime pouvait tout changer, car dans un cas, les Etats-Unis devaient obtenir l'approbation du Sénat, alors que dans l'autre, ce n'était pas nécessaire. Laurent Fabius a affirmé à toutes les Parties qu'il s'agissait d'une simple erreur matérielle et non d'un changement de fond destiné à les piéger. Il a fait appel à la relation de confiance et de transparence qu'il a su instaurer avec succès durant la COP21. C'est probablement cette relation qui a permis de sauver le texte. Après un moment de silence, les pays ont approuvé par consensus : l'Accord de Paris était né ; explosion de joie dans la salle³⁹⁶.

La question est maintenant de savoir où l'Union européenne s'est positionnée durant les négociations. Après avoir perdu son leadership à Copenhague, il est essentiel de comprendre le rôle qu'elle a joué et sa contribution au succès de la COP21. Nous allons voir dans le sous-chapitre suivant que la COP de Paris a été un moment clef pour l'UE. Nous analyserons ainsi la position de l'UE pendant la COP21, en examinant ses objectifs, ses alliances, et les obstacles qu'elle a rencontrés, afin de mieux comprendre comment ces éléments ont façonné son rôle de leader climatique sur la scène internationale.

Position adoptée par l'Union européenne

Les sources utilisées dans ce sous-chapitre sont similaires à celles du chapitre 2. Nous nous appuierons sur des articles de presse, des documents officiels des institutions de l'Union européenne et les bulletins de l'IIDD. Pour les avantages et les limites de ces sources, nous renvoyons aux explications déjà fournies dans le chapitre précédent.

Ce sous-chapitre vise à analyser la position que l'Union voulait et a adopté durant la Conférence de Paris et souligner la manière dont son leadership a évolué.

Avant la Conférence de Paris

En septembre 2014, un peu plus d'un an avant la Conférence, le *Temps* a publié un article sur la position de l'UE dans les débats du Sommet exceptionnel de New York, qui visait à préparer la COP21. Cet article commençait par rappeler l'échec de Copenhague, en soulignant que l'UE avait été écartée par les Etats-Unis et la Chine. Hanne Knaepen, de l'*European Center for Development Policy Management*, a affirmé que l'UE « ne pèse pas lourd dans les grandes décisions sur le climat, et les pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil influencent désormais les débats »³⁹⁷. L'article poursuit en soulignant que le principal problème de l'UE résidait dans la division constante de ses vingt-huit Etats membres sur ces questions. Durant le Sommet

³⁹³ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : lundi 7 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 8 décembre 2015, vol. 12, no. 659, New York, p.2.

³⁹⁴ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : mardi 8 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 9 décembre 2015, vol. 12, no. 660, New York, p.2.

³⁹⁵ Laurent FABIUS, 37, *quai d'Orsay, op. cit.*, pp.37-38.

³⁹⁶ *Ibid.*, pp.39-40-41.

³⁹⁷ LE TEMPS, « L'UE pèse peu dans le débat sur le climat », 23 septembre 2014, https://www.letemps.ch/monde/lue-pese-debat-climat?srsltid=AfmBOoq7GjhMZ_7zSpSh2CPscImBTJUHgB78zx7WF1O4AWsPy35sljCg, 12 juillet 2024.

de New York, l'histoire s'est répétée : l'UE n'était toujours pas en position de force. Certains Etats, dépendants du charbon pour leur énergie – notamment la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Hongrie – refusaient l'objectif de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tandis que des pays comme la France et l'Allemagne soutenaient les énergies renouvelables. Un autre problème stratégique pour l'UE, selon l'ONG *Greenpeace* interrogée dans l'article, était lié à l'élection de Donald Tusk à la présidence du Conseil européen. En tant qu'ancien Premier ministre polonais, Tusk s'était constamment opposé aux mesures visant à lutter contre le changement climatique, ce qui a nui à l'image de l'UE, qui aspirait à être un leader sur les questions climatiques³⁹⁸.

En octobre 2014, le Conseil européen a publié des conclusions dans lesquelles il affirmait soutenir un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 ; objectif qui figurait dans le second paquet *Energie-Climat* de l'UE³⁹⁹. De plus, le Conseil européen a proposé un objectif spécifique pour les sources d'énergie renouvelables, un sujet particulièrement délicat pour certains Etats membres, comme nous l'avons vu. Pour apaiser ces préoccupations, le Conseil a affirmé que « ces objectifs seront atteints dans le plein respect des libertés des Etats membres de déterminer leur propre bouquet énergétique »⁴⁰⁰.

Cette déclaration montre que l'UE était consciente des difficultés rencontrées par certains Etats membres à accepter les objectifs communs et a cherché à persuader les réticents de se rallier afin de présenter un front uni lors des négociations internationales. Et comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'Union européenne unie est une Union européenne plus puissante et plus influente sur la scène internationale.

Le 20 mars 2015, le Conseil a adopté une approche similaire en continuant à rassurer ses Etats membres. Dans un paragraphe consacré à la sécurité énergétique, le Conseil a garanti qu'il établirait des partenariats énergétiques stratégiques, « tout en veillant à ce que la souveraineté et les droits souverains des Etats membres [...] soient préservés »⁴⁰¹. Il a conclu en affirmant son soutien à « une action résolue et coordonnée » à travers « une diplomatie climatique européenne active » en préparation de la vingt et unième session de la Conférence des parties (COP21)⁴⁰². Cette phrase laisse implicitement entendre que l'UE souhaitait reprendre les devants lors de la COP21 en adoptant une position unie, ambitieuse et active.

En février 2015, la Commission européenne a publié une communication afin de discuter du futur Protocole de Paris et du programme de lutte contre le changement climatique après 2020. Elle a rappelé l'objectif de réduction des émissions avancé par le Conseil en octobre 2014, soit une réduction de 40 %, comme mentionné précédemment⁴⁰³. La Commission a également affirmé vouloir « intensifier sa diplomatie en matière de climat dans la perspective de la Conférence de Paris »⁴⁰⁴. L'UE aspirait à un niveau d'ambition maximal à Paris, avec des engagements solides, notamment en matière d'atténuation⁴⁰⁵. L'Union a également encouragé la Chine et les Etats-Unis à adhérer au protocole dès que possible, afin d'envoyer un signal fort de leur volonté politique⁴⁰⁶. En appelant les deux grandes puissances qui l'ont écartée à Copenhague à se joindre à elle, l'UE a cherché à réaffirmer son rôle de leader et à servir de modèle. Cette intention était évidente dans la communication de la Commission, qui a affirmé que certaines politiques de l'UE pouvaient « activement soutenir les objectifs de l'UE dans les négociations internationales »⁴⁰⁷. La Commission a également souligné que « les efforts consentis de l'UE dans le cadre de sa politique climatique et énergétique donnent des résultats ». Elle a ensuite rassuré en indiquant que, de 1990 à 2013, les émissions de l'UE ont

³⁹⁸ LE TEMPS, « L'UE pèse peu dans le débat sur le climat », *op. cit.*

³⁹⁹ CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, EUCO 169/14, *op. cit.*, p.1.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁰¹ CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 11/15, 20 mars 2015, p.2.

⁴⁰² *Ibid.*, p.3.

⁴⁰³ COMMISSION EUROPÉENNE, *Protocole de Paris – Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020*, Bruxelles, COM(2015) 81 final, 25 février 2015, p.7.

⁴⁰⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, *Protocole de Paris – Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020*, p.14.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p.9.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p.7.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p.14.

diminué tandis que le PIB a augmenté⁴⁰⁸. Elle a continué en soulignant que l'UE a déjà pris des mesures significatives pour devenir l'économie la plus efficiente au monde en matière d'émissions⁴⁰⁹. La Commission a également proposé de publier son INDC en utilisant un modèle simple, et a invité les autres Parties qui n'avaient pas encore soumis le leur à s'en « inspirer »⁴¹⁰.

Ces exemples illustrent clairement la position de l'UE. Elle visait à proposer un objectif ambitieux à Paris et à servir de modèle pour les autres Parties, en s'appuyant sur son expérience interne. Rappelons-nous que cette stratégie était également en place avant la Conférence de Copenhague. En réitérant une stratégie similaire à celle adoptée avant la Conférence de Copenhague, l'UE a cherché à rassembler sur la base de ses précédents succès tout en adaptant son approche pour répondre aux défis actuels. Ce faisant, l'UE a espéré renforcer sa position sur la scène internationale et encourager une coopération globale plus efficace pour atteindre les objectifs climatiques.

Dans sa résolution du 14 octobre 2015, le Parlement européen a maintenu la même position. Le Parlement « invite l'Union européenne à collaborer avec ses partenaires internationaux [...], en donnant l'exemple de bonnes pratiques »⁴¹¹. En d'autres termes, le Parlement a encouragé l'UE à utiliser ses propres réussites internes, qualifiées de bonnes pratiques, pour guider les négociations à la Conférence de Paris. L'appel est clair : l'UE doit montrer l'exemple. Le Parlement a mis en avant le rôle de premier plan joué par l'Union européenne dans la lutte contre le réchauffement climatique et a appelé les autres grands émetteurs à aligner leur niveau d'ambition sur celui de l'UE⁴¹². Il a réaffirmé ses propos plus loin en déclarant que « l'Union européenne joue un rôle ambitieux et de premier plan lors de cette Conférence [COP21], qu'elle s'exprime d'une seule voix et exerce la fonction de médiateur pour tenter de faire avancer la conclusion d'un accord international, et qu'elle reste unie dans cette optique »⁴¹³.

Cette déclaration reflète la position du Conseil européen, qui souhaitait que les Etats membres s'unissent pour renforcer leur influence sur la scène internationale. Le terme « médiateur » renvoie également à cette stratégie de montrer l'exemple, d'indiquer la voie aux autres et de prendre un rôle de leader. Il va d'ailleurs l'expliquer en affirmant que l'Union et ses Etats membres devaient « montrer la voie à suivre dans le domaine de la diplomatie climatique »⁴¹⁴. Il a également noté que l'Union était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour 2020⁴¹⁵, ce qui démontre sa capacité à montrer l'exemple, étant donné que ses initiatives internes portent leurs fruits. Le Parlement a également souligné sa position en affirmant que le protocole de 2015 devait, dès son adoption à Paris, être juridiquement contraignant et être ambitieux, et qu'il devrait viser une élimination progressive des émissions de CO₂ d'ici à 2050⁴¹⁶.

Un article du *Temps* a confirmé que l'Europe entendait adopter une position exigeante lors de la COP de Paris et aspirer à jouer un rôle de premier plan. Le commissaire Miguel Arias Cañete, responsable du Climat et de l'Energie, a même déclaré que l'UE réclamerait un accord contraignant et veillerait à ce que les pays industrialisés « suivent l'exemple européen ». L'article a précisé que l'UE allait adopter une approche proactive car elle se considérait comme un modèle en matière de réduction des émissions. Miguel Arias Cañete a exprimé sa certitude que l'UE allait respecter ses engagements pour 2030, soulignant ainsi le message clair qu'il souhaitait transmettre à Paris : « L'Europe tient ses engagements »⁴¹⁷.

⁴⁰⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, *Protocole de Paris – Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020*, *op. cit.*, p.7.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p.8.

⁴¹⁰ *Ibid.*

⁴¹¹ PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution du Parlement européen du 14 octobre 2015. Vers un nouvel accord international sur le climat à Paris », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 349, 17 octobre 2017, p.71.

⁴¹² *Ibid.*, p.4.

⁴¹³ *Ibid.*, p.12.

⁴¹⁴ *Ibid.*

⁴¹⁵ *Ibid.*, p.6.

⁴¹⁶ *Ibid.*, p.5.

⁴¹⁷ Ram ETWAREEA, « L'UE exige un accord contraignant à la Conférence sur le climat de Paris », in *Le Temps*, 20 octobre 2015, <https://www.letemps.ch/monde/lue-exige-un-accord-contraignant-conference-climat-paris?srsltid=AfmBOooNV2Cj4GPhZnqdJv0j0n-2ayxLLUWc3b5YOsflDaQk4cTUfOqW>, 14 juillet 2015.

Tout cela illustre parfaitement bien une stratégie consciente de leadership climatique. En affichant ses réalisations internes et en appelant à des engagements contraignants, l'UE a cherché à se positionner comme un exemple de responsabilité et d'efficacité. Cette démarche visait à renforcer sa crédibilité sur la scène internationale et à exercer une pression sur d'autres pays pour qu'ils adoptent des mesures similaires. En se montrant comme un bon élève, y compris à travers les médias, l'UE a cherché à convaincre ses partenaires de suivre son modèle, renforçant ainsi son rôle central dans les négociations climatiques globales.

Pendant la Conférence de Paris

Lors de son discours d'ouverture de la Conférence, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a réaffirmé la position de l'UE. Il a rappelé qu'en 2007, l'Union avait fixé un objectif de réduction des émissions de 20 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Avec fierté, il a souligné qu'en 2015, l'UE avait déjà dépassé cet objectif, atteignant une réduction de 23%. Il a ensuite annoncé que l'UE visait désormais une réduction de 40 %, comme cela avait été indiqué dans les rapports institutionnels précédant la Conférence⁴¹⁸. Juncker a également mentionné qu'en 2014, l'UE avait consacré 14,5 milliards d'euros à l'action climatique dans les pays en développement et promettait de faire davantage dans les années à venir, encourageant les autres à suivre cet exemple. Il a conclu en affirmant la nécessité d'un « accord contraignant, solide, durable, traduisant une vision sur le long terme d'une économie neutre en carbone, et dont la mise en œuvre sera suivie périodiquement et adaptée pour augmenter le niveau d'ambition nécessaire »⁴¹⁹.

Les déclarations de Jean-Claude Juncker lors de l'ouverture de la Conférence étaient stratégiques à plusieurs égards. Premièrement, en soulignant que l'UE avait atteint et même dépassé ses objectifs antérieurs, il a renforcé la crédibilité et la position de l'Union en tant que leader climatique. Cela visait à inspirer confiance et à encourager d'autres pays à prendre des engagements similaires. Deuxièmement, en mettant en avant les contributions financières de l'UE aux actions climatiques dans les pays en développement, Juncker a cherché à montrer que l'UE était solidaire et prête à soutenir les nations les plus vulnérables. Enfin, en appelant à un accord contraignant et ambitieux, il a envoyé un message clair sur l'urgence et l'importance de la coopération internationale pour atteindre les objectifs climatiques globaux.

Pendant la Conférence, l'UE a insisté sur le fait que les pays développés devaient respecter leurs engagements en matière de financement, et que les autres pays capables de contribuer devaient le faire également⁴²⁰. L'Union européenne a également explicitement reconnu la nécessité d'améliorer les institutions de renforcement des capacités dans le cadre de la CCNUCC⁴²¹. Le renforcement des capacités a permis aux pays en développement notamment de mieux comprendre, affronter et atténuer les effets du changement climatique. Ces capacités incluaient les compétences, les connaissances, et les institutions nécessaires pour mettre en œuvre les actions climatiques de manière efficace et durable⁴²². L'UE a affirmé « comprendre » cette nécessité comme étant « notre vision commune »⁴²³. L'UE a ainsi souligné que cette amélioration était un objectif partagé par l'ensemble des parties prenantes à la Convention.

La position de l'UE sur le renforcement des capacités et son appel à la création d'un comité dédié illustrent son engagement à promouvoir une coopération internationale efficace et équitable. En soutenant activement l'amélioration des capacités, l'UE a cherché à renforcer la mise en œuvre des accords climatiques et à encourager une participation plus large et plus compétente des pays en développement dans les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. Cette initiative s'est inscrite dans une vision plus large de l'UE visant encore une fois à être un leader et un modèle dans les négociations climatiques internationales. Cette position lui a même valu des remerciements de la part de certains Etats comme le Sénégal au nom des

⁴¹⁸ Jean-Claude JUNCKER, *Un accord climatique hic et nunc à Paris*, *op. cit.*

⁴¹⁹ *Ibid.*

⁴²⁰ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : jeudi 3 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

⁴²¹ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : vendredi 4 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

⁴²² NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.16.

⁴²³ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : vendredi 4 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

pays les moins avancés (PMA), avec les Philippines, pour leur « esprit positif qui a permis le traitement du renforcement des capacités à un niveau supérieur »⁴²⁴. Il est également important de rappeler que, avant la Conférence, l'UE souhaitait la mise en place d'un mécanisme permettant d'élèver progressivement le niveau d'ambition. Cependant, le mercredi 9 décembre, l'UE a exprimé ses préoccupations concernant ce mécanisme, estimant qu'il avait été « considérablement affaibli »⁴²⁵. Cette position a renforcé l'image de l'UE comme un acteur déterminé à garantir que les accords internationaux restent dynamiques et ambitieux.

Un article du journal *Le Temps* a rapporté que, le 11 décembre, une centaine de pays ont rejoint une coalition dite « de haute ambition », incluant, sans surprise étant donné sa volonté d'être ambitieuse, l'Union européenne. Cette coalition militait notamment pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle et pour la révision de l'accord tous les cinq ans. L'intérêt de ce groupe de négociateurs, qui a rassemblé à la fois des pays développés et des pays en développement, résidait, selon Bruno Oberle, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, dans sa capacité à « faire entendre une voix qui porte face au groupe G77 qui se pose en défenseur des pays pauvres par rapport aux riches »⁴²⁶. Le même jour, un article du *Monde* a également affirmé que les Etats-Unis (faisant aussi partie de la coalition de haute ambition) et l'Union européenne « ont poussé pour une nouvelle répartition de l'effort financier », avec face à eux des pays comme l'Inde, le Brésil, et la Chine, membres du G77, contre lesquels la coalition souhaitait agir⁴²⁷.

Encore une fois, la participation de l'Union européenne à cette coalition a renforcé son engagement en faveur de mesures climatiques ambitieuses et son désir de jouer un rôle de premier plan dans les négociations internationales. En soutenant des objectifs stricts, comme limiter le réchauffement à 1,5°C et réviser l'accord tous les cinq ans, l'UE a démontré son dévouement à des actions climatiques rigoureuses et progressives. En s'associant à cette coalition, l'UE s'est efforcée de transcender les divisions traditionnelles entre pays riches et pauvres, en faisant entendre une voix unifiée et puissante dans les négociations. Cela reflète sa vision d'une coopération globale renforcée et d'une responsabilité partagée dans la lutte contre le changement climatique. De plus, cette alliance historique avec les Etats-Unis, avec qui les dialogues avaient été rompus lors de Copenhague, a amplifié l'influence de l'UE et a souligné l'importance de l'engagement transatlantique dans la lutte contre le changement climatique. On peut alors imaginer qu'en travaillant conjointement, l'UE et les Etats-Unis a pu exercer une pression significative sur les autres grandes économies pour qu'elles augmentent leur contribution financière.

Aboutissement de la Conférence

Dans ce sous-chapitre, nous nous appuierons sur divers types de sources déjà utilisées dans ce travail : des articles de presse, des discours prononcés à la fin de la Conférence, ainsi que des mémoires et l'accord final. Pour une discussion des avantages et des limites de ces sources, nous renvoyons aux explications fournies précédemment.

Les accomplissements de la COP21 peuvent être appréciés à travers l'ambiance de célébration et l'enthousiasme qui ont suivi l'acceptation de l'Accord de Paris le 12 décembre 2015. L'accord a été salué comme un moment historique, marqué par des déclarations comme celle de François Hollande, alors président de la France, qui a exprimé sa satisfaction en déclarant : « Vous l'avez fait ! Vous avez réussi là où il y avait eu l'échec il y a six ans »⁴²⁸. Il a ajouté que « Le monde a écrit avec vous une nouvelle page de

⁴²⁴ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : vendredi 4 décembre 2015 », *op. cit.*, p.2.

⁴²⁵ Jennifer ALLAN, Beate ANTONICH, Rishikesh Ram BHANDARY, Mari LUOMI, Anna SCHULZ & Virginia WISEMAN, « Faits marquants de la conférence de Paris : mercredi 9 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 10 décembre 2015, vol. 12, no. 661, New York, p.2.

⁴²⁶ Pascaline MINET, « Crispations et tractations secrètes à la COP21 », in *Le Temps*, 11 décembre 2015, <https://www.letemps.ch/monde/crispations-tractations-secretes-cop21?srsltid=AfmBOopHOpqYvhzDkgABaTY4ie6pwFqE5ThVhY5bLeoSG18c4BIdUbIu>, 19 juillet 2024.

⁴²⁷ Simon ROGER, « COP21 : les négociations sur le climat rattrapées par leurs vieux démons », in *Le Monde*, 11 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/12/11/cop21-les-negociations-sur-le-climat-rattrapees-par-leurs-vieux-demons_4829578_3244.html, 19 juillet 2024.

⁴²⁸ François HOLLANDE, *Discours de clôture de la COP21*, Paris, 12 décembre 2015, <https://www.vie-publique.fr/discours/197262-francois-hollande-12122015-adoption-de-laccord-de-paris-sur-le-climat>.

l'Histoire »⁴²⁹. Et a qualifié l'événement comme étant « la plus belle et la plus pacifique des révolutions »⁴³⁰ accomplie à Paris.

Laurent Fabius, président de la COP21, a partagé ce sentiment dans ses mémoires, décrivant le moment où l'accord a été officiellement accepté : « Je lève la tête et consulte la salle du regard pour vérifier si une main se lève pour manifester une opposition. Je n'en vois aucune. J'abaisse sur la tribune mon petit marteau de bois, marqué du logo de la COP21. Je frappe : « l'Accord de Paris pour le climat est accepté ! » La salle entière se lève et explose de joie. Bonheur énorme, démonstratif, sonore »⁴³¹. Il a évoqué des « hourras venant des délégués » et a décrit leur joie immense, soulignant le sentiment collectif d'avoir œuvré pour les générations futures et pour la planète⁴³². Il a également ajouté qu'il s'agissait du « premier pacte climatique universel de l'Histoire »⁴³³. En effet, comme nous l'avons constaté au cours de ce travail, le seul autre pacte climatique avant l'Accord de Paris était le Protocole de Kyoto, qui était loin d'être universel puisqu'il ne concernait pas les pays en développement et n'a pas été ratifié par tous les pays industrialisés. L'Accord de Paris, accepté par toutes les Parties, représentait donc une première historique, comme l'a expliqué Laurent Fabius.

Ces réactions montrent clairement que l'Accord de Paris était perçu à priori comme un succès monumental, un tournant dans la lutte contre le changement climatique. La célébration de son adoption a traduit la reconnaissance des efforts diplomatiques intenses qui ont conduit à cet accord et l'espoir et l'optimisme quant à la capacité de la communauté internationale à coopérer pour un avenir durable.

François Hollande affirme dans ses mémoires que la méthode adoptée à Paris a eu autant d'importance que le but⁴³⁴. Toute la préparation, les nombreuses discussions qui ont eu lieu en amont de la Conférence, la mise en place de ce climat de confiance, d'écoute et de respect ont vraisemblablement joué un rôle dans la réussite de la Conférence. Pour le président français, il faut « savoir utiliser le temps, l'étirer si nécessaire, accepter les coupures, éviter les ruptures »⁴³⁵. Il va même jusqu'à comparer les négociations à une « course de haies », durant laquelle il est important de franchir étape après étape pour « intéresser chaque interlocuteur à la réussite commune »⁴³⁶.

Il est alors légitime de se demander ce que contient cet accord, adopté par les 196 Parties. François Hollande a souligné dans son discours qu'il s'agissait d'un accord « ambitieux », « universel » et « contraignant »⁴³⁷. Plusieurs aspects clefs se dégagent. Tout d'abord, l'objectif principal est de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, avec des efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C⁴³⁸. L'accord stipule également que les efforts doivent être réalisés « sur la base de l'équité »⁴³⁹. Il établit ainsi le principe de responsabilités communes mais différencierées, reconnaissant les différentes capacités et responsabilités des pays développés et en développement⁴⁴⁰. Il précise que : « Les pays développés Parties devraient continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie. Les pays en développement Parties devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation, et sont encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie eu égard aux différentes situations nationales »⁴⁴¹.

Il est également intéressant de noter que certains éléments spécifiques ne figurent pas directement dans l'accord, mais dans la décision d'accord. Cette stratégie permet de minimiser le risque que l'accord soit rejeté

⁴²⁹ François HOLLANDE, *Discours de clôture de la COP21*, *op. cit.*

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ Laurent FABIUS, *37, quai d'Orsay*, *op. cit.*, p.41.

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ *Ibid.*, p.43.

⁴³⁴ François HOLLANDE, *Les leçons du pouvoir*, *op. cit.*, p.180.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ *Ibid.*, p.181.

⁴³⁷ François HOLLANDE, *Discours de clôture de la COP21*, *op. cit.*

⁴³⁸ NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.3, article 2.1.a.

⁴³⁹ *Ibid.*, p.4, article 4.1.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.4, article 2.2.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p.4, article 4.4.

lors du processus de ratification par le Congrès américain⁴⁴², un obstacle potentiel que nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises dans ce travail. C'est le cas notamment de l'objectif d'un financement chiffré. Ainsi, dans la décision, les pays du Nord se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays du Sud à faire face aux conséquences du changement climatique⁴⁴³. Un autre aspect ayant permis de contourner le Sénat est que l'accord ne porte ni le titre de « protocole » ni de « traité », comme l'explique Matthieu Wemaëre, avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, dans une interview au *Monde*. Il précise toutefois que, malgré cette distinction terminologique, l'accord possède une force juridique contraignante, obligeant les Parties à l'exécuter « de bonne foi »⁴⁴⁴.

L'accord stipule également que les engagements doivent être révisés tous les cinq ans. L'accord, reposant sur les contributions nationales, prévoit que celles-ci soient réévaluées tous les cinq ans à partir de son entrée en vigueur en 2020. Ainsi, la première révision est prévue pour 2025⁴⁴⁵.

Cependant, tout le monde n'est pas unanime à considérer cet accord comme une réussite, soulignant ses nombreuses faiblesses. Le journal *Le Monde* a offert une vaste couverture médiatique durant cette période, que nous allons examiner de plus près. Plusieurs lacunes importantes sont ressorties, notamment l'absence de réglementation pour les secteurs maritime et aérien, qui représentent environ 10 % des émissions mondiales, ainsi que l'absence de toute mention de l'abandon des combustibles fossiles⁴⁴⁶. Stefan Aykut, politologue et sociologue, a souligné dans un article pour *Le Monde* qu'il n'était pas question de mentionner explicitement dans le texte de l'accord la nécessité d'abandonner les énergies fossiles ni de viser une décarbonisation de l'économie mondiale⁴⁴⁷. À la place, le texte a employé des formulations complexes telles que : « parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques, par les sources, et les absorptions anthropiques, par les puits de gaz à effet de serre, au cours de la seconde moitié du siècle »⁴⁴⁸. Le politologue a observé que ce genre de formulation reflétait la lutte acharnée des pays producteurs de pétrole, de charbon et de gaz pour éviter toute référence explicite aux énergies fossiles. Ces pays ont été soutenus par les grandes nations émergentes, qui souhaitaient exploiter leurs réserves et rejetaient l'idée de se voir imposer des restrictions⁴⁴⁹.

D'autres aspects ont été critiqués, notamment la présence presque insignifiante des énergies renouvelables⁴⁵⁰. Maxime Combes, porte-parole d'Attac France pour les questions climatiques, a critiqué dans un article, l'absence d'engagements quantifiés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir. Selon lui « Sans feuille de route clairement établie, y compris en matière de financement, nous avons affaire à un accord sans ambition »⁴⁵¹. En effet, les contributions nationales détaillées et chiffrées pour la réduction des émissions ne sont pas incluses dans l'accord lui-même. De plus, ces contributions sont de nature volontaire et non juridiquement contraignantes. L'accord dans son ensemble manque également de caractère contraignant, car il ne prévoit ni mécanisme coercitif ni sanctions

⁴⁴² Pierre LE HIR & Audrey GARRIC, « A la COP21, un compromis guidé par la "justice climatique" », in *Le Monde*, 13 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/cop21-un-compromis-guide-par-la-justice-climatique_4831575_4527432.html, 22 juillet 2024.

⁴⁴³ NATIONS UNIES, *Décisions 1/CP.21 adoptées par la Conférence des Parties*, Paris, FCCC/CP/2015/10/Add.1, 29 janvier 2016, p.9.

⁴⁴⁴ Audrey GARRIC, « L'accord obtenu à la COP21 est-il vraiment juridiquement contraignant ? », in *Le Monde*, 14 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/l-accord-de-paris-sur-le-climat-est-il-vraiment-juridiquement-contraignant_4831255_4527432.html, 22 juillet 2024.

⁴⁴⁵ NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.5, article 4.9.

⁴⁴⁶ Stéphane FOUCART & Simon ROGER, « COP21 : un accord historique mais fondé sur un "droit mou" », in *Le Monde*, 13 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/cop21-un-accord-historique-mais-fonde-sur-un-droit-mou_4831521_4527432.html, 16 juillet 2024.

⁴⁴⁷ Stefan AYKUT, « COP21 : les ombres d'un accord », in *Le Monde*, 15 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/16/cop21-les-ombres-d-un-accord_4833210_3232.html, 16 juillet 2024.

⁴⁴⁸ NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.4, article 4.1

⁴⁴⁹ Stefan AYKUT, « COP21 : les ombres d'un accord », *op. cit.*

⁴⁵⁰ Stéphane FOUCART & Simon ROGER, « COP21 : un accord historique mais fondé sur un "droit mou" », *op. cit.*

⁴⁵¹ LE MONDE, « Une dernière journée marathon avant l'adoption d'un "accord décisif pour la planète" », in *Le Monde*, Paris, 12 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-laurent-fabius-presente-un-texte-d-accord-mondial-sur-le-climat_4830539_4527432.html, 16 juillet 2024.

pour les pays qui ne respecteraient pas leurs engagements, comme l'explique l'avocat Matthieu Wemaëre⁴⁵². Jean-François Julliard, directeur général de *Greenpeace* France a même ajouté que « les Etats font ce qu'ils veulent »⁴⁵³. L'application de l'Accord de Paris « dépendra de la bonne volonté des Etats »⁴⁵⁴. Le problème majeur réside dans la disparité des engagements en matière de réduction des émissions entre les différents pays. Par exemple, la Dominique, qui émettait 3,2 tonnes de CO₂ par habitant en 2010, s'engage à réduire cet indicateur de 73% d'ici 2030. En revanche, le Qatar, le plus grand émetteur mondial par habitant avec 72,1 tonnes en 2010, prévoit d'augmenter ses émissions de 2% d'ici 2030⁴⁵⁵.

Ces différences illustrent clairement les limites de l'accord, en mettant en lumière l'écart significatif entre les niveaux d'engagements des pays. Yannick Jadot, eurodéputé écologiste a reconnu que « cet accord universel marque incontestablement une nouvelle gouvernance, mais il est fondé sur du droit mou »⁴⁵⁶. Lorsque l'on cumule les engagements volontaires des différents pays, on observe que ces contributions mèneraient la planète sur une trajectoire de réchauffement de 3°C⁴⁵⁷, bien au-dessus des objectifs de 2°C, voire 1,5°C, fixés par l'accord. C'est pourquoi les révisions toutes les cinq années des engagements des Etats sont absolument primordiales pour aligner les efforts mondiaux sur les objectifs climatiques fixés.

L'article 13 de l'accord établit un mécanisme de transparence visant à « renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace »⁴⁵⁸. Ce mécanisme s'est appuyé sur deux décisions antérieures, comme le précise la décision relative à l'Accord de Paris, qui stipule que celles-ci restent en vigueur⁴⁵⁹. Ces décisions notifient qu'un comité d'experts internationaux sera responsable de la vérification publique des informations fournies par les pays concernant le suivi de leurs émissions et les progrès réalisés dans leur réduction⁴⁶⁰.

Laurent Neyret, professeur de droit spécialisé en environnement à l'Université de Versailles, a expliqué dans un article du *Monde* que le mécanisme de transparence a le mérite d'affecter la réputation des pays auprès de leurs pairs et de leur opinion publique. Selon lui, le principe du « name and shame » (ou « nommer et blâmer ») joue un rôle dissuasif, en exerçant une pression sociale sur les Etats pour qu'ils respectent leurs engagements. Ce mécanisme, bien que non coercitif, constitue ainsi une forme indirecte de pression qui compense l'absence de sanctions formelles dans le texte de l'accord⁴⁶¹.

Malgré les lacunes du texte, Angela Merkel, chancelière allemande, a considéré que l'accord « est un signe d'espoir »⁴⁶². De son côté, Barack Obama a reconnu que bien que « le problème climatique n'est certes pas résolu grâce à l'Accord de Paris, mais que ce dernier établit le cadre durable dont le monde a besoin pour résoudre la crise climatique »⁴⁶³. Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique et porte-parole à la COP21, a souligné que malgré ses faiblesses, le texte était opérationnel et fournissait un cadre d'action précieux aux acteurs non étatiques. Il a noté que la mobilisation importante de ces acteurs a démontré la forte volonté du secteur privé d'agir, tout en soulignant l'importance d'un cadre structurant pour orienter leurs efforts⁴⁶⁴.

Ainsi, en dépit des critiques soulignant ses faiblesses, l'Accord de Paris reste un aboutissement significatif de la Conférence de Paris. Alden Mayer, de l'*Union of Concerned Scientists*, a affirmé dans un article du *Monde* que la COP21 marquait une rupture avec Copenhague car elle a été soigneusement préparée et orchestrée, avec une communication constante visant à expliquer le processus aux Etats pour obtenir leur confiance.

⁴⁵² Audrey GARRIC, « L'accord obtenu à la COP21 est-il vraiment juridiquement contraignant ? », *op. cit.*

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ Stéphane FOUCART & Simon ROGER, « COP21 : un accord historique mais fondé sur un "droit mou" », *op. cit.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁴⁵⁷ *Ibid.*

⁴⁵⁸ NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, *op. cit.*, p.17, article 13.1.

⁴⁵⁹ NATIONS UNIES, *Décisions 1/CP.21 adoptées par la Conférence des Parties*, *op. cit.*, pp.15-16.

⁴⁶⁰ NATIONS UNIES, *Décisions 1/CP.16 adoptées par la Conférence des Parties*, Cancún, FCCC/CP/2010/7/Add.1, 15 mars 2011, p.11.

⁴⁶¹ Audrey GARRIC, « L'accord obtenu à la COP21 est-il vraiment juridiquement contraignant ? », *op. cit.*

⁴⁶² LE MONDE, « Une dernière journée marathon avant l'adoption d'un "accord décisif pour la planète" », *op. cit.*

⁴⁶³ *Ibid.*

⁴⁶⁴ Stéphane FOUCART & Simon ROGER, « COP21 : un accord historique mais fondé sur un "droit mou" », *op. cit.*

Cette approche contrastait fortement avec celle de Copenhague, où une gestion inverse a eu lieu, engendrant l'échec de la conférence⁴⁶⁵.

Les célébrations qui ont suivi l'adoption de l'Accord de Paris et les déclarations enthousiastes de leaders internationaux témoignent de l'espoir qu'il suscite. Le caractère universel de l'accord, malgré ses limites, marque une avancée importante par rapport aux accords précédents, comme le Protocole de Kyoto, qui avaient échoué à obtenir une couverture globale et des engagements contraignants.

Réaction et leadership de l'UE

Le 15 février 2016, le Conseil de l'Union européenne a publié des conclusions sur la diplomatie climatique européenne post-COP21. Dans ce rapport, le Conseil a exprimé un avis très favorable sur l'Accord de Paris, déclarant notamment qu'il « se félicite de l'Accord de Paris sur le climat, qui est à ses yeux historique pour la lutte contre le changement climatique et pour le multilatéralisme »⁴⁶⁶. La Commission européenne a adopté un ton similaire dans sa communication du 2 mars 2016. Elle a affirmé que l'Accord de Paris représentait un « tournant historique », le qualifiant de « véritable bouffée d'air » et de « dernier espoir pour transmettre aux générations futures un monde plus stable, une planète plus saine, des sociétés plus justes et des économies plus prospères »⁴⁶⁷. La Commission a continué sur sa lancée en qualifiant l'Accord de Paris « d'avancée majeure »⁴⁶⁸. Elle a ajouté que cet accord constituait une opportunité pour la transformation économique, la création d'emplois et la croissance⁴⁶⁹.

L'enthousiasme de l'Union européenne vis-à-vis de l'Accord de Paris reflète son engagement en faveur du multilatéralisme et de la lutte contre le changement climatique. En qualifiant l'accord d'« historique » et de « tournant », le Conseil de l'UE et la Commission européenne soulignent l'importance de cet accord dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique ainsi que sa portée en termes de coopération internationale. L'accent mis sur les termes comme « bouffée d'air » et « dernier espoir », montre une prise de conscience de l'urgence de la situation climatique et une reconnaissance des attentes élevées placées sur cet accord pour inverser les tendances actuelles. En outre, la mise en avant des avantages économiques et sociaux de l'accord, tels que la transformation économique, la création d'emplois et la croissance, montre une vision optimiste de l'UE. En effet, elle perçoit les actions climatiques non pas comme des contraintes, mais comme des opportunités pour un développement durable et inclusif.

Dans ces deux rapports, il est clair que l'Union européenne entend également préserver son rôle de leader. Le Conseil a notamment rappelé que pendant la Conférence de Paris, l'UE et ses Etats membres ont joué un rôle clef au sein de la coalition de haute ambition, grâce à leur bilan solide d'actions nationales en faveur du climat⁴⁷⁰. La Commission a affirmé que la diplomatie climatique déployée par l'UE a permis de former cette coalition, positionnant ainsi l'UE comme l'initiatrice de cette alliance ambitieuse. Comme nous l'avons vu dans ce travail, à plusieurs reprises dans son histoire, l'UE a adopté cette stratégie de servir d'exemple à suivre. Forte de son expérience interne, elle a utilisé cette expertise pour démontrer aux autres pays ce qui fonctionnait ou non, permettant ainsi à tous de progresser. La Commission européenne a souligné le rôle déterminant que l'UE a joué dans la conclusion de l'Accord de Paris. Elle a affirmé que l'UE a été la première grande économie à soumettre ses contributions nationales et qu'elle a défendu un programme ambitieux grâce à son « expérience de mesures efficaces pour lutter contre le dérèglement climatique »⁴⁷¹. Une fois de plus, la Commission a mis en avant son avance et son ambition en matière de politique climatique. Elle a ensuite ajouté que l'UE a démontré durant la Conférence, une grande cohérence politique. Tous les ministres

⁴⁶⁵ Simon ROGER, « COP21 : un succès à confirmer », in *Le Monde*, 28 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/12/25/cop21-un-succes-a-confirmer_4838061_3244.html, 18 juillet 2024.

⁴⁶⁶ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Diplomatie climatique européenne après la COP21*, Bruxelles, 6061/16, 15 février 2016, p.2.

⁴⁶⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, *L'après-Paris: évaluation des implications de l'accord de Paris, accompagnant la proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de Paris au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, Bruxelles, COM(2016) 110 final, 2 mars 2016, p.2.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p.4.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p.5.

⁴⁷⁰ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Diplomatie climatique européenne après la COP21*, *op.cit.*, p.3.

⁴⁷¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *L'après-Paris: évaluation des implications de l'accord de Paris*, *op. cit.*, p.2.

de l'UE présents à Paris ont montré leur détermination à réussir. L'Union a agi comme « une seule entité » pour défendre sa position, et a ainsi pu s'exprimer « d'une seule et même voix à tous les stades de négociations »⁴⁷². Tout comme sa stratégie de montrer l'exemple, l'UE a démontré à plusieurs reprises que son unité renforçait son influence en diplomatie climatique. En revanche, lorsque l'UE perdait cette cohésion, son impact était considérablement réduit, comme l'a montré l'expérience de Copenhague. La Commission a ainsi souligné que cette unité a joué un rôle essentiel dans le succès de la COP21.

Pour l'avenir, la Commission européenne a affirmé qu'elle allait poursuivre son engagement en tant que « moteur » sur la scène internationale⁴⁷³. De plus, elle a souhaité que l'UE continue de montrer l'exemple au travers de son action. Pour cela, elle a garanti que l'Union allait adopter des mesures réglementaires ayant notamment pour objectif de réduire les émissions. Elle allait également veiller à ce que les autres grandes économies respectent leurs engagements⁴⁷⁴. Cela montre que l'UE souhaite maintenir son rôle de leader en matière climatique et se donne pour mission de s'assurer que les autres pays honorent leurs engagements. En s'engageant à adopter des mesures réglementaires strictes pour réduire les émissions, et en veillant au respect des engagements des autres grandes économies, l'UE cherche à affirmer sa position de pionnière et à exercer une pression internationale pour garantir une mise en œuvre effective des accords climatiques globaux. Ce positionnement stratégique vise à renforcer la crédibilité de l'UE en tant que modèle de leadership climatique, tout en encourageant une coopération plus rigoureuse entre les principales économies mondiales.

Un autre point notable concerne les énergies renouvelables. Selon les conclusions de la Commission, la transition vers ces énergies encouragera l'investissement et l'innovation, permettant ainsi à l'UE de se positionner comme le « chef de file mondial du secteur »⁴⁷⁵. De plus, il est précisé que l'UE devra continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de résultats ambitieux lors des négociations sur les émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI)⁴⁷⁶. Le Conseil a renforcé cette déclaration en soulignant que les démarches diplomatiques devaient également se concentrer sur les négociations au sein de ces deux organisations⁴⁷⁷. Ces deux aspects sont particulièrement intéressants car ils font écho à deux critiques de l'Accord de Paris. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, une des principales critiques de l'accord était qu'il ne prenait que peu en compte les énergies renouvelables et n'abordait pas du tout les émissions provenant du secteur maritime et aérien. En mettant l'accent sur la transition énergétique et en s'engageant à être un leader dans les négociations sur les émissions de gaz à effet de serre au sein de l'OACI et de l'OMI, l'UE a démontré sa volonté de surmonter ces lacunes. Cette approche proactive reflète un engagement à combler les faiblesses de l'Accord de Paris et une ambition de se positionner encore une fois comme le leader mondial dans la lutte contre le changement climatique.

La question est alors de se demander si l'UE a répondu à ses ambitions suite à la ratification de l'Accord de Paris. Un article paru en 2019 dans le journal *Les Echos* a souligné que, depuis la COP21, l'UE a aspiré à être le leader mondial et le moteur de la lutte pour le climat⁴⁷⁸. En décembre 2019, Ursula von der Leyen, nouvelle présidente de la Commission européenne, a annoncé le Pacte Vert européen (ou *Green Deal*)⁴⁷⁹. Le

⁴⁷² COMMISSION EUROPÉENNE, *L'après-Paris: évaluation des implications de l'accord de Paris*, *op. cit.*, p.2.

⁴⁷³ *Ibid.*, p.3.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p.5.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p.2.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p.10.

⁴⁷⁷ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Diplomatie climatique européenne après la COP21*, *op. cit.*, p.4.

⁴⁷⁸ Derek PERROTTE, « Climat : l'Europe, une championne autoproclamée qui a encore beaucoup à prouver », in *Les Echos*, 15 mai 2019, <https://www.lesechos.fr/monde/europe/climat-leurope-une-championne-autoproclamee-qui-a-encore-beaucoup-a-prouver-1019251>, 17 juillet 2024.

⁴⁷⁹ THE ECONOMIST, « The Eu's Green Deal is full of ambition but needs more detail », 14 décembre 2019, <https://www.economist.com/europe/2019/12/14/the-eus-green-deal-is-full-of-ambition-but-needs-more-detail>, 20 juillet 2024.

journal *The Economist* l'a qualifié de tentative la plus ambitieuse de l'Union à ce jour pour combattre le changement climatique et la dégradation de l'environnement⁴⁸⁰.

Il s'agit d'un plan visant à ce que l'UE atteigne la neutralité carbone d'ici 2050, en éliminant ou compensant ses émissions de gaz à effet de serre⁴⁸¹. Ce document illustre comment l'Union européenne, en tant que grande économie, peut simultanément prospérer et donner la priorité à la santé de la planète. Il englobe tous les domaines, allant du logement à l'alimentation, en passant par la biodiversité, les batteries, l'acier décarboné et la pollution atmosphérique. Il met également l'accent sur la manière dont l'UE diffusera sa vision à l'échelle mondiale, au-delà de ses propres frontières⁴⁸². Ursula von der Leyen s'est engagée à présenter une législation d'ici mars 2020 visant à officialiser l'objectif de neutralité carbone pour 2050. Si cette législation est adoptée, l'UE deviendrait le plus grand bloc économique à suivre les recommandations des climatologues, stipulant que toutes les émissions doivent être éliminées ou compensées d'ici le milieu du siècle pour limiter l'augmentation des températures mondiales à 1,5-2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet objectif représente une ambition considérablement accrue, étant donné que les politiques actuelles ne permettent qu'une réduction de 60 % des émissions par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050⁴⁸³. En poursuivant ses efforts en interne, l'UE montre clairement son intention de renforcer et de confirmer son rôle de leader mondial.

Selon un article du *Temps*, pour la grande majorité, ce pacte vert représente un véritable « tournant » et une annonce « majeure », comme le souligne l'ONG *Friends of the Earth*. Cependant, les ONG sont également unanimes pour dire que ces objectifs restent insuffisants. Greenpeace, par exemple, estime qu'il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 65% d'ici 2030 pour maintenir la crédibilité de l'effort climatique⁴⁸⁴. Pour certains politiques, comme la députée française Aurore Lalucq et le député allemand Sven Giegold, le pacte vert devrait intégrer davantage de considérations sociales. « Il devrait être accompagné d'un plan de création d'emplois », insiste la députée française⁴⁸⁵.

Depuis la signature de l'Accord de Paris, les objectifs ambitieux de l'UE ont généré des tensions entre les Etats membres. Par exemple, la France a plaidé pour une accélération de la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. En revanche, des pays comme l'Allemagne, la Grèce, la République Tchèque et la Pologne, où le charbon reste encore largement utilisé, se montrent plus réticents à ce changement rapide. L'Europe, entravée par la règle de l'unanimité, souffre également d'incohérences, notamment en raison d'une fiscalité qui continue de favoriser les énergies fossiles⁴⁸⁶.

Concernant le Pacte Vert, les divergences d'intérêts nationaux compliquent également les négociations. Comme l'a mentionné *The Economist*, le financement notamment constitue un problème majeur. Les Etats du nord et de l'ouest privilégient les investissements dans des technologies telles que les batteries et les réseaux électriques, tandis que les Etats du sud et de l'est, plus pauvres, sont préoccupés par la façon dont ils pourront soutenir leurs économies durant la transition⁴⁸⁷. Le journal *Le Temps* a également rapporté que les pays fortement dépendants du charbon réclamaient une aide financière accrue de leurs partenaires ainsi qu'une part importante du Fonds d'aide à la transition juste⁴⁸⁸. Enfin, selon le Forum économique mondial (WEF), les quatre années ayant suivi la signature de l'Accord de Paris, ont montré un décalage entre les engagements ambitionnés et les engagements pris. En effet, les émissions de gaz à effet de serre ont continué

⁴⁸⁰ THE ECONOMIST, « What is the European Green Deal ? », 1er juin 2021, <https://www.economist.com/the-economist-explains/2021/06/01/what-is-the-european-green-deal>, 20 juillet 2024.

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² THE ECONOMIST, « The Eu's Green Deal is full of ambition but needs more detail », *op. cit.*

⁴⁸³ *Ibid.*

⁴⁸⁴ *Ibid.*

⁴⁸⁵ Solenn PAULIC, « Bruxelles lance son Green Deal européen », in *Le Temps*, 11 décembre 2019, https://www.letemps.ch/economie/bruxelles-lance-green-deal-europeen?srslt=AfmBOopITGx8b3B2lNUv9Kpq3Ibt8DV6H_OYsLxWS2oirZ0uugwfsaCm, 20 juillet 2024.

⁴⁸⁶ Derek PERROTTE, « Climat : l'Europe, une championne autoproclamée qui a encore beaucoup à prouver », *op. cit.*

⁴⁸⁷ THE ECONOMIST, « What is the European Green Deal ? », *op. cit.*

⁴⁸⁸ Solenn PAULIC, « Bruxelles lance son Green Deal européen », *op. cit.*

d'augmenter, avec une hausse moyenne de 1,5 % par an⁴⁸⁹. De plus, selon le journal *Les Echos*, le secteur aérien de l'UE par exemple, continue d'augmenter ses émissions, malgré les promesses des institutions européennes, formulées après Paris, de négocier des mesures pour y remédier⁴⁹⁰.

Ainsi, il est clair que l'Union européenne reste déterminée à jouer un rôle de leader dans la lutte contre le changement climatique, comme en témoigne l'adoption de son Pacte Vert visant la neutralité carbone. Toutefois, un écart persiste entre les ambitions affichées et les réalisations concrètes. L'un des principaux défis de l'UE réside dans les divergences d'intérêts parmi ses Etats membres, qui compliquent les négociations et les décisions. Les tensions internes et les incohérences, telles qu'une fiscalité encore favorable aux énergies fossiles⁴⁹¹, révèlent des difficultés de coordination au sein de l'Union. Tout au long de son histoire, les problèmes d'unité interne, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, ont souvent freiné la capacité de l'UE à agir de manière cohérente et efficace, affectant ainsi sa crédibilité en tant que leader international. Ce phénomène se reproduit aujourd'hui, mettant en évidence que pour maintenir son rôle de leader mondial en matière climatique, l'UE devra surmonter ces obstacles internes et mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées pour aligner ses politiques avec ses ambitions climatiques.

⁴⁸⁹ Solenn PAULIC, « Bruxelles lance son Green Deal européen », *op. cit.*

⁴⁹⁰ Derek PERROTTE, « Climat : l'Europe, une championne autoproclamée qui a encore beaucoup à prouver », *op. cit.*

⁴⁹¹ *Ibid.*

Conclusion

Pour conclure, la trajectoire de l'Union européenne en tant que leader climatique international a suivi une évolution relativement cohérente, marquée par des hauts et des bas. Depuis les années 1990, l'UE a cherché à s'affirmer sur la scène mondiale en adoptant des objectifs ambitieux et en prônant une unité politique pour renforcer son influence. Avec l'adoption du Traité de Maastricht et l'élargissement de ses compétences, l'UE a cherché à s'affirmer sur la scène internationale. Pour ce faire, elle a opté pour une approche *top-down* en adoptant un objectif de stabilisation interne et un objectif quantifié à l'échelle internationale. Toutefois, cette stratégie n'a pas pleinement convaincu, et des projets internes comme le partage du fardeau ou l'écotaxe européenne ont échoué. Le manque d'unité interne a nui à la crédibilité de l'UE et a affaibli son image de leader mondial.

Face aux critiques sur un déficit démocratique présumé et une centralisation excessive, l'UE a cherché à légitimer ses actions en adoptant une position plus proactive en matière environnementale. En 1997, elle a réussi à instaurer un partage du fardeau entre ses Etats membres. En arrivant unie à la COP de Kyoto avec des objectifs ambitieux, l'UE a affirmé son statut de leader, exerçant une influence notable sur les autres Parties. Le refus des Etats-Unis de ratifier le Protocole de Kyoto a par ailleurs permis à l'UE de consolider son rôle de leader climatique, en s'affirmant comme la sauveuse du protocole, garantissant ainsi son entrée en vigueur sans les Etats-Unis.

Après la ratification du protocole, l'UE s'est confrontée à la nécessité de respecter ses engagements, en continuant de promouvoir des politiques climatiques audacieuses pour prouver qu'elle honorait ses ambitions. Le lancement en 2001 de la première phase du Programme européen sur le changement climatique (PECC) visait à collaborer avec divers acteurs et à identifier des politiques potentielles. En 2005, un second volet a permis de transformer ces politiques en actions concrètes, avec un focus sur des domaines tels que le captage du carbone et les transports. En mars 2007, l'UE a affiché son intention d'augmenter son objectif de réduction interne de 20% à 30% dans le cadre d'un accord international satisfaisant, espérant un engagement similaire des autres pays développés et des efforts des pays en développement. En décembre 2008, l'UE a adopté le Paquet *Énergie-Climat* avec pour objectifs d'augmenter la part d'énergie renouvelable à 20%, de réduire les émissions de CO₂ de 20%, et d'accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020. Ces actions ont confirmé la volonté de l'UE de jouer un rôle de chef de file.

En 2009, l'UE a cherché à se positionner comme le leader mondial, avant et pendant la Conférence de Copenhague. Elle a adopté une position ambitieuse en fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en insistant sur l'importance de parler d'une seule voix pour renforcer son influence. Cette stratégie d'unité devait permettre à l'UE de réaffirmer son rôle de chef de file dans les négociations climatiques. De plus, l'UE a proposé un financement de 2,4 milliards d'euros par an pour 2010 à 2012 pour soutenir les pays en développement. Ces engagements financiers visaient à démontrer le sérieux de l'UE et à maintenir son influence internationale, tout en incitant les autres pays industrialisés à suivre son exemple. Malgré ces efforts, l'accord obtenu à Copenhague n'a pas pleinement répondu aux attentes de l'UE.

À la fin de la Conférence, l'UE s'est retrouvée dans une position délicate, tiraillée entre son refus d'accepter un texte jugé insuffisant et son devoir de soutenir le Danemark, pays membre. Bien que l'UE ait affiché des ambitions de leadership mondial, elle a dû composer avec un contexte géopolitique complexe et des négociations tendues qui ont souvent échappé à son contrôle. La déception, la frustration et l'inquiétude ont été les sentiments dominants de l'UE face à cet échec. Après des années de négociations internes difficiles, l'UE avait réussi à mener une politique climatique cohérente et à obtenir une économie moins polluante que celles des Etats-Unis ou de la Chine, mais cet effort n'a pas suffi à maintenir son leadership à Copenhague.

Plusieurs journaux de l'époque ont mis en lumière les raisons de la perte d'influence de l'UE à Copenhague, notamment un manque de préparation lié aux préoccupations internes des Etats membres. Cela montre que chaque fois que l'Union européenne manque d'unité, sa capacité à mener les négociations est rapidement compromise. Pourtant, dans les rapports d'institutions européennes publiés après la Conférence, un message de détermination à rester leader a été réaffirmé. Le Conseil de l'UE a notamment déclaré que l'Union était résolue à jouer un rôle moteur dans les négociations climatiques internationales. Cette affirmation souligne

la volonté de l'UE de maintenir son action législative interne, notamment au travers de son célèbre paquet *Energie-Climat*, afin de montrer l'exemple et d'influencer les discussions internationales.

Les rapports officiels des institutions de l'UE avant la Conférence de Paris ont clairement affiché les stratégies internes de l'Union. Le septième volet du programme d'action pour le climat (PAE) (2013-2020) a explicitement demandé un engagement absolu des Etats membres et des institutions de l'Union pour garantir des résultats positifs, marquant ainsi un retour à l'unité européenne perdue durant Copenhague. Ce programme a influencé la stratégie de l'UE pour la COP de Paris. En 2014, l'UE a adopté de nouveaux objectifs pour 2030, notamment une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, ce qui illustre une volonté claire de reprendre le leadership climatique, avec des objectifs plus ambitieux que ceux proposés à Copenhague.

En affichant ses réalisations internes et en appelant à des engagements contraignants, l'UE a cherché à se positionner comme un exemple de responsabilité et d'efficacité. Cette démarche visait à renforcer sa crédibilité sur la scène internationale et à exercer une pression sur d'autres pays pour qu'ils adoptent des mesures similaires. En se montrant comme un bon élève, y compris à travers les médias, l'UE a cherché à convaincre ses partenaires de suivre son modèle, renforçant ainsi son rôle central dans les négociations climatiques.

Lors de la COP de Paris, l'UE a renforcé son engagement en faveur de mesures climatiques ambitieuses et son désir de jouer un rôle de premier plan dans les négociations internationales en rejoignant la coalition de haute ambition, aux côtés de pays comme les Etats-Unis. En soutenant des objectifs stricts, comme limiter le réchauffement à 1,5°C et réviser l'accord tous les cinq ans, l'UE a démontré son dévouement à des actions climatiques rigoureuses et progressives. En s'associant à cette coalition, l'UE s'est efforcée de dépasser les divisions traditionnelles entre pays riches et pauvres, en faisant entendre une voix unifiée et puissante dans les négociations. De plus, cette alliance historique avec les Etats-Unis, avec qui les dialogues avaient été rompus lors de Copenhague, a amplifié l'influence de l'UE et a souligné l'importance de l'engagement transatlantique dans la lutte contre le changement climatique. On peut alors imaginer qu'en travaillant conjointement, l'UE et les Etats-Unis a pu exercer une pression significative sur les autres grandes économies pour qu'elles suivent la voie.

Suite à la Conférence, l'Union européenne a montré un fort enthousiasme vis-à-vis de l'Accord de Paris. Les rapports officiels d'institutions publiés à la suite de la COP21, ont clairement indiqué que l'Union européenne entendait préserver son rôle de leader. Le Conseil a notamment rappelé que pendant la Conférence de Paris, l'UE et ses Etats membres ont joué un rôle clef au sein de la coalition de haute ambition, grâce à leur bilan solide d'actions nationales en faveur du climat.

Ainsi, il est clair que l'Union européenne reste déterminée à maintenir un rôle de leader dans la lutte contre le changement climatique, comme en témoigne l'adoption de son Pacte Vert visant la neutralité carbone. Toutefois, un écart persiste entre ses ambitions affichées et les réalisations concrètes. L'un des principaux défis de l'UE réside dans les divergences d'intérêts parmi ses Etats membres, qui compliquent les négociations et les décisions. Les tensions internes et les incohérences, telles qu'une fiscalité encore favorable aux énergies fossiles, révèlent des difficultés de coordination au sein de l'Union. Tout au long de son histoire, les problèmes d'unité interne, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, ont souvent freiné la capacité de l'UE à agir de manière cohérente et efficace, affectant ainsi sa crédibilité en tant que leader international. Aujourd'hui encore, ces défis persistent, soulignant que pour maintenir son rôle de leader mondial en matière climatique, l'UE devra surmonter ces obstacles internes et mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées pour aligner ses politiques avec ses ambitions.

En résumé, la position de leader climatique international de l'Union européenne a évolué de manière significative entre la COP de Copenhague et la COP de Paris. Après l'échec relatif de Copenhague, marqué par des divisions internes et une perte d'influence, l'UE a appris de ses erreurs et a renforcé sa stratégie pour la COP de Paris. Elle a cherché à unifier ses Etats membres, à renforcer son cadre législatif interne, et à jouer un rôle clef dans les alliances internationales, comme la coalition de haute ambition. Cette évolution montre une volonté accrue de l'UE de reprendre et de consolider son leadership climatique, tout en surmontant les défis internes qui avaient affaibli sa position à Copenhague et qui risque de l'affaiblir encore dans le futur. Elle doit aligner ses ambitions affichées avec des actions concrètes, faute de quoi sa crédibilité en tant que leader en souffrira.

Bibliographie

Sources primaires

Documents officiels

BOURGUIGNON, Didier, *Programme d'action pour l'environnement, bien vivre, dans les limites de notre planète*, Bruxelles, PE 630.336, décembre 2018, pp. 1-14.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique : orientations européennes en vue de l'accord de Copenhague*, Bruxelles, COM(2009) 475 final, 10 septembre 2009, pp. 1-15.

COMMISSION EUROPÉENNE, *L'après-Paris: évaluation des implications de l'accord de Paris, accompagnant la proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de Paris au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, Bruxelles, COM(2016) 110 final, 2 mars 2016, pp. 1-11.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Protocole de Paris – Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020*, Bruxelles, COM(2015) 81 final, 25 février 2015, pp. 1-19.

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, *A Community Strategy to limit Carbon Dioxide emissions and to improve energy efficiency*, Bruxelles, SEC (91) 1744 final, 14 octobre 1991, pp. 1-25.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, LE CONSEIL, *Projet de procès-verbal de la 1436^{ème} session du Conseil conjoint (Energie/ environnement)*, Bruxelles, 9612/90, 9 novembre 1990, pp. 1-8.

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, « Règlement relatif N°1210/90 à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement », in *Journal officiel des Communautés européennes*, Bruxelles, N° L 120, 7 mai 1990, pp. 1-6.

CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions de la présidence*, Bruxelles, 7880/09, 20 mars 2009, pp. 1-22.

CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 6/09, 11 décembre 2009, pp. 1-19.

CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 169/14, 24 octobre 2014, pp. 1-15.

CONSEIL EUROPÉEN, *Conclusions*, Bruxelles, EUCO 11/15, 20 mars 2015, pp. 1-6.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Conclusions du Conseil « Environnement »*, Bruxelles, 7562/10, 15 mars 2010, pp. 1-8.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Diplomatie climatique européenne après la COP21*, Bruxelles, 6061/16, 15 février 2016, pp. 1-9.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Position de l'UE en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (du 7 au 18 décembre 2009)*, Bruxelles, 14790/09, 21 octobre 2009, pp. 1-23.

EUROPEAN COUNCIL, *Presidency Conclusions*, Bruxelles, 15265/09, 30 octobre 2009, pp. 1-24.

EUROPEAN PARLIAMENT, *Summary note of the work of the ep members in the EU- delegation to the 15th session of the conference of the parties to the United Nations framework convention on climate change in Copenhagen, Denmark (7-18 december 2009)*, Bruxelles, 21 janvier 2010, pp. 1-13.

GIEC, « Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », in *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse*, Genève, Cambridge University Press, 2014, pp. 1-161.

GIEC, « Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, résumé à l'intention des décideurs », in *Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2007, pp. 1-158.

NATIONS UNIES, *Accord de Copenhague*, Genève, FCCC/CP/2009/11/Add.1, 18 décembre 2009, pp. 1-46.

NATIONS UNIES, *Accord de Paris*, Paris, 2015, pp. 1-26.

NATIONS UNIES, *Changements climatiques: le 24 septembre à New York, Ban Ki-moon invite les dirigeants du monde à prendre des mesures pour sauver notre planète*, New York, ENV/DEV/949, 17 septembre 2007.

NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, New York, FCCC/INFORMAL/84, 9 mai 1992, pp. 1-25.

NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: Guide*, Bonn, 2008, pp. 1-244.

NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires*, Genève, FCCC/CP/1996/2, 22 mai 1996, pp. 1-15.

NATIONS UNIES, *Décisions 1/CMP.1 adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto*, Montréal, FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1, 30 mars 2006, pp. 1-100.

NATIONS UNIES, *Décision 1/CP.13, Plan d'action de Bali*, Bali, FCCC/CP/2007/6/Add.1, 14 mars 2008, pp. 1-62.

NATIONS UNIES, *Décisions 1/CP.16 adoptées par la Conférence des Parties*, Nations Unies, Cancún, FCCC/CP/2010/7/Add.1, 15 mars 2011, pp. 1-34.

NATIONS UNIES, *Décisions 1/CP.21 adoptées par la Conférence des Parties*, Nations Unies, Paris, FCCC/CP/2015/10/Add.1, 29 janvier 2016, pp. 1-40.

NATIONS UNIES, *Directory of Participants*, Berlin, FCCC/1995/Inf.5/Rev.2, 6 avril 1995, pp. 1-148.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Copenhague, FCCC/CP/2009/Inf.1, 16 mars 2010, pp. 1-158.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Paris, FCCC/CP/2015/Inf.3, 11 décembre 2015, pp. 1-189.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Sharm el Sheikh, FCCC/CP/2022/INF.3, 2 décembre 2022, pp. 1-300.

NATIONS UNIES, *Préoccupé par l'impact de la crise financière, le secrétaire général exhorte l'union européenne à maintenir l'élan sur les changements climatiques*, New York, SG/SM/11868-ENV/DEV/1010, 17 octobre 2008.

NATIONS UNIES, *Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009*, Genève, FCCC/CP/2009/11/Add.1, 30 mars 2010, pp. 1-46.

NATIONS UNIES, *Sommet sur le climat: une centaine de dirigeants mondiaux s'engagent en faveur des mesures et d'un financement adéquats pour sauver la planète de la menace climatique*, New York, ENV/DEV/1457, 23 septembre 2014.

PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL, « Décision N°1386/2013/UE relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète » », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, L 354, 28 décembre 2013, pp. 171-200.

PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15) », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 285 E, 21 octobre 2010, pp. 1-11.

PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution du Parlement européen du 14 octobre 2015 Vers un nouvel accord international sur le climat à Paris », in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 349, 17 octobre 2017, pp. 67-80.

RINGIUS, Lasse, *The European Community and climate protection. What's behind the “empty rhetoric”?*, Oslo, CICERO Report no. 8, 20 octobre 1999, pp. 1-25.

SHARPSTON, Eleanor, « Avis 2/15, conclusions de l'avocat général Mme Eleanor Sharpston », in *Recueil de la jurisprudence*, Luxembourg, ECLI:EU:C:2016:992, 21 décembre 2016, pp. 1-135.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 326, 26 octobre 2012, pp. 47-390.

Traité sur l'Union Européenne, in *Journal officiel de l'Union européenne*, Bruxelles, C 326, 26 octobre 2012, pp. 13-45.

Mémoires

BLAIR, Tony, *A journey*, Londres, Hutchinson, 2010.

FABIUS, Laurent, *37, quai d'Orsay. Diplomatie française*, Paris, Plon, 2016.

HOLLANDE, François, *Les leçons du pouvoir*, Paris, Editions Stock, 2018

OBAMA, Barack, *Une terre promise*, New York, Crown Publishing Group, 2020.

SCHRÖDER, Gerhard, *Entscheidungen. Mein Leben in der Politik*, Hamburg, Hoffmann und Campe Verlag, 2006.

Bulletins de l'Institut International du Développement Durable

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Conférence de Copenhague sur le changement climatique : 7-18 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 7 décembre 2009, vol. 12, no. 448, New York, pp. 1-2.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : lundi 7 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 8 décembre 2009, vol. 12, no. 449, New York, pp. 1-4.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : mardi 8 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 9 décembre 2009, vol. 12, no. 450, New York, pp. 1-4.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : jeudi 10 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 11 décembre 2009, vol. 12, no. 452, New York, pp. 1-4.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : vendredi 11 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 12 décembre 2009, vol. 12, no. 453, New York, pp. 1-2.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : lundi 14 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 15 décembre 2009, vol. 12, no. 455, New York, pp. 1-2.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : mardi 15 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 16 décembre 2009, vol. 12, no. 456, New York, pp. 1-4.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : mercredi 16 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 17 décembre 2009, vol. 12, no. 457, New York, pp. 1-3.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Les faits marquants de Copenhague : jeudi 17 décembre 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 18 décembre 2009, vol. 12, no. 458, New York, pp. 1-4.

AKANLE, Tomiloda, APPLETON, Ashelin, KULOVESI, Kati, SOMMERVILLE, Matthew & YAMINEVA, Yulia, « Summary of the Copenhagen climate change conference : 7-19 december 2009 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 22 décembre 2009, vol. 12, no. 459, New York, pp. 1-30.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Conférence de Paris sur les changements climatiques : 29 novembre-11 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 30 novembre 2015, vol. 12 no. 652, New York, pp. 1-4.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : lundi 30 novembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 1^{er} décembre 2015, vol. 12, no. 653, New York, pp. 1-4.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : mercredi 2 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 3 décembre 2015, vol. 12, no. 655, New York, pp. 1-4.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : jeudi 3 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 4 décembre 2015, vol. 12, no. 656, New York, pp. 1-4.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : vendredi 4 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 5 décembre 2015, vol. 12, no. 657, New York, pp. 1-4.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : samedi 5 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 7 décembre 2015, vol. 12, no. 658, New York, pp. 1-2.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : lundi 7 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 8 décembre 2015, vol. 12, no. 659, New York, pp. 1-2.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : mardi 8 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 9 décembre 2015, vol. 12, no. 660, New York, pp. 1-2.

ALLAN, Jennifer, ANTONICH, Beate, BHANDARY, Rishikesh Ram, LUOMI, Mari, SCHULZ, Anna & WISEMAN, Virginia, « Faits marquants de la conférence de Paris : mercredi 8 décembre 2015 », in *Bulletin de Négociations de la Terre*, 10 décembre 2015, vol. 12, no. 661, New York, pp. 1-4.

Discours

DE BOER, Yvo, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, Copenhague, 7 décembre 2009, <https://unfccc.int/news/statement-at-the-opening-ceremony-of-cop-15-and-cmp-5>.

DE BOER, Yvo, *Statement at the High-Level Segment of COP15 in Copenhagen*, Copenhagen, 15 décembre 2009, https://unfccc.int/files/press/news_room/statements/application/pdf/091215_speech_openinghlskop15.pdf.

DURÃO BARROSO, José Manuel, *Statement at the UN High Level Segment at COP15 in Copenhagen*, Copenhague, 16 décembre 2009, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_09_583.

FABIUS, Laurent, *Discours de M. Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du développement international*, Bonn, 1^{er} juin 2015, https://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2015/application/pdf/lf_01062015.pdf.

FABIUS, Laurent, *Discours d'ouverture de la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatique*, Paris, 30 novembre 2015, https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/cop21cmp11_statement_fabius.pdf.

HEDEGAARD, Connie, *Speech at the COP15 opening session, "let's get it done"*, Copenhague, 7 décembre 2009, https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/statements/application/pdf/cop15-president_speech_final_061209.pdf.

HEDEGAARD, Connie, *Opening Speech at the UN High Level Segment of COP15 in Copenhagen*, Copenhague, 15 décembre 2009, https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/statements/application/pdf/cop15_hls_091215_speech_connie.pdf.

HOLLANDE, François, *Discours de clôture de la COP21*, Paris, 12 décembre 2015, <https://www.vie-publique.fr/discours/197262-francois-hollande-12122015-adoption-de-laccord-de-paris-sur-le-climat>

JUNCKER, Jean-Claude, *Un accord climatique hic et nunc à Paris*, Paris, 30 novembre 2015, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_15_6211.

RASMUSSEN, Lars Løkke, *Speech Address at the Opening of the fifteenth session of the Conference of Parties (COP15)*, Copenhague, 7 décembre 2009, <https://english.stm.dk/the-prime-minister/speeches/opening-address-by-he-lars-loekke-rasmussen-prime-minister-of-denmark-at-united-nations-climate-change-conference-in-copenhagen-december-7-2009/>.

RASMUSSEN, Lars Løkke, *Speech Address at the Opening Ceremony for The High Level Segment at COP15 in Copenhagen*, Copenhague, 15 décembre 2009, <https://english.stm.dk/the-prime-minister/speeches/address-by-he-lars-loekke-rasmussen-prime-minister-of-denmark-at-the-opening-ceremony-for-the-high-level-segment-at-cop15-in-copenhagen-december-15-2009/>.

SARKOZY, Nicolas, *Discours prononcé au Sommet de Copenhague sur le climat (COP15)*, Copenhague, 17 décembre 2009, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/2037>.

Archives de presse

AYKUT, Stefan, « COP21 : les ombres d'un accord », in *Le Monde*, 15 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/16/cop21-les-ombres-d-un-accord_4833210_3232.html, 16 juillet 2024.

ETWAREEA, Ram, « L'UE exige un accord contraignant à la Conférence sur le climat de Paris », in *Le Temps*, 20 octobre 2015, <https://www.letemps.ch/monde/lue-exige-un-accord-contraignant-conference-climat-paris?srsltid=AfmBOooNV2Cj4GPhZnqdJv0j0n-2ayxLLUWc3b5YOsflDaQk4cTUfOqW>, 14 juillet 2015.

FOUCART, Stéphane & ROGER, Simon, « COP21 : "Il est trop tard pour un échec" », in *Le Monde*, 12 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-il-est-trop-tard-pour-un-echec_4830464_4527432.html, 16 juillet 2024.

FOUCART, Stéphane & ROGER, Simon, « COP21 : un accord historique mais fondé sur un "droit mou" », in *Le Monde*, 13 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/cop21-un-accord-historique-mais-fonde-sur-un-droit-mou_4831521_4527432.html, 16 juillet 2024.

GARRIC, Audrey, « L'accord obtenu à la COP21 est-il vraiment juridiquement contraignant ? », in *Le Monde*, 14 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/l-accord-de-paris-sur-le-climat-est-il-vraiment-juridiquement-contraignant_4831255_4527432.html, 22 juillet 2024.

KEMPF, Hervé, « L'Europe a démissionné à la conférence de Copenhague », in *Le Monde*, 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/23/l-europe-a-demissionne-a-la-conference-de-copenhague-par-herve-kempf_1284252_3232.html, 3 juin 2024.

LE HIR, Pierre & GARRIC, Audrey, « A la COP21, un compromis guidé par la "justice climatique" », in *Le Monde*, 13 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/14/cop21-un-compromis-guide-par-la-justice-climatique_4831575_4527432.html, 22 juillet 2024.

LE MONDE, « A la recherche du bouc émissaire de Copenhague », 21 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/12/21/lula-tient-les-etats-unis-pour-responsable-de-l-echec-de-copenhague_1283780_3244.html, 3 juin 2024.

LE MONDE, « Après l'échec de Copenhague : l'Europe qui pleure, l'OPEP qui rit », 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2009/12/23/apres-l-echec-de-copenhague-l-europe-qui-pleure-l-oppe Qui rit_1284245_3208.html, 12 mai 2024.

LE MONDE, « Ce que contient le texte de Copenhague », 19 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/19/ce-que-contient-le-texte-de-copenhague_1282925_1270066.html, 2 mai 2024.

LE MONDE, « Dans la confusion, Copenhague s'achève sur un échec », 18 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/article/2009/12/18/un-accord-non-contraint-obtenu-in-extremis-a-copenhague_1282914_1270066.html, 24 avril 2024.

LE MONDE, « Une dernière journée marathon avant l'adoption d'un "accord décisif pour la planète" », Paris, 12 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-laurent-fabius-presente-un-texte-d-accord-mondial-sur-le-climat_4830539_4527432.html, 16 juillet 2024.

LE TEMPS, « L'UE débloque plus de sept milliards d'euros pour les pays pauvres », 11 décembre 2009, https://www.letemps.ch/monde/lue-debloque-plus-sept-milliards-deuros-pays-pauvres?srsltid=AfmBOoqvoggJ1KmGlGkzkkfO1gj_aUQM5pXlxDv1xBbLxJsVEOudJNX9, 20 mars 2024.

LE TEMPS, « L'UE pèse peu dans le débat sur le climat », 23 septembre 2014, https://www.letemps.ch/monde/lue-pese-debat-climat?srsltid=AfmBOoq7GjhMZ_7zSpSh2CPscImBTJUHgB78zx7WF1O4AWsPy35sljCg, 12 juillet 2024.

MADAULE, Stéphane, « Sommet de Copenhague sur le climat : vertu de l'exemple contre spirale de l'échec », in *Le Monde*, 28 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/28/sommet-de-copenhague-sur-le-climat-vertu-de-l-exemple-contre-spirale-de-l-echec-par-stephe-madaule_1285467_3232.html, 9 mai 2024.

MINET, Pascaline, « Crispations et tractations secrètes à la COP21 », in *Le Temps*, 11 décembre 2015, <https://www.letemps.ch/monde/crispations-tractations-secretes-cop21?srsltid=AfmBOopHOpqYvhzDkgABA4ie6pwFqE5ThVhY5bLeoSG18c4BIdUbiu>, 19 juillet 2024.

PAULIC, Solenn, « Bruxelles lance son Green Deal européen », in *Le Temps*, 11 décembre 2019, https://www.letemps.ch/economie/bruxelles-lance-green-deal-europeen?srsltid=AfmBOoplTGx8b3B2INUv9Kpq3Ibt8DV6H_OYsLxWS2oirZ0uugwfsaCm, 20 juillet 2024.

PERROTTE, Derek, « Climat : l'Europe, une championne autoproclamée qui a encore beaucoup à prouver », in *Les Echos*, 15 mai 2019, <https://www.lesechos.fr/monde/europe/climat-leurope-une-championne-autoproclamee-qui-a-encore-beaucoup-a-prouver-1019251>, 17 juillet 2024.

PETERSEN, Friis Arne, « Danish Ambassador: 'We Will Seal the Deal in Copenhagen' », in *The New York Times*, 23 novembre 2009, <https://archive.nytimes.com/green.blogs.nytimes.com/2009/11/23/danish-ambassador-we-will-seal-the-deal-in-copenhagen/>, 2 août 2024.

ROGER, Simon, « Climat, des ministres à Paris pour une répétition générale avant la COP21 », in *Le Monde*, 8 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/08/repetition-generale-a-trois-semaines-de-la-cop21_4805348_4527432.html, 6 juillet 2024.

ROGER, Simon, « COP21 : les négociations sur le climat rattrapées par leurs vieux démons », in *Le Monde*, 11 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/12/11/cop21-les-negociations-sur-le-climat-rattrapees-par-leurs-vieux-demons_4829578_3244.html, 19 juillet 2024.

ROGER, Simon, « COP21 : un succès à confirmer », in *Le Monde*, 28 décembre 2015, https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/12/25/cop21-un-succes-a-confirmer_4838061_3244.html, 18 juillet 2024.

STROOBANTS, Jean-Pierre, « Après Copenhague, les Européens guettés par des dissensions », in *Le Monde*, 23 décembre 2009, https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/12/23/apres-copenhague-les-europeens-guettés-par-des-dissensions_1284276_3244.html, 3 juin 2024.

THE ECONOMIST, « The Eu's Green Deal is full of ambition but needs more detail », 14 décembre 2019, <https://www.economist.com/europe/2019/12/14/the-eus-green-deal-is-full-of-ambition-but-needs-more-detail>, 20 juillet 2024.

THE ECONOMIST, « What is the European Green Deal ? », 1er juin 2021, <https://www.economist.com/the-economist-explains/2021/06/01/what-is-the-european-green-deal>, 20 juillet 2024.

THE GUARDIAN, « Copenhagen climate change conference: 'Fourteen days to seal history's judgment on this generation' », 7 décembre 2009, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2009/dec/06/copenhagen-editorial>, 3 août 2024.

VIDAL, John, « Copenhagen climate summit in disarray after "Danish text" leak », in *The Guardian*, 8 décembre 2009, <https://www.theguardian.com/environment/2009/dec/08/copenhagen-climate-summit-disarray-danish-text>, 26 juin 2024.

WERLY, Richard, « A Bruxelles, les Vingt-Sept lorgnent vers Copenhague », in *Le Temps*, 10 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/bruxelles-vingtsept-lorgnent-vers-copenhague?srsltid=AfmBOopHGjhmSIX3kwmwnDL3jsejxCwB08yD78JvmCmOFBQYYhiw5Bw9>, 20 mars 2024.

WERLY, Richard, « Après l'accord controversé, l'heure des règlements de compte », in *Le Temps*, 16 décembre 2009, https://www.letemps.ch/sciences/apres-laccord-controverse-lheure-reglements-compte?srsltid=AfmBOorjZ4FGm3FsW7jCUXLUEZc1ke5Oo94M5ub_21T1z8zHsJ-S6bhH, 3 avril 2024.

WERLY, Richard, « De Paris à Pékin, les coulisses de la bataille climatique pour la COP21 », in *Le Temps*, 28 novembre 2015, https://www.letemps.ch/monde/paris-pekin-coulisses-bataille-climatique-cop-21?srsltid=AfmBOopZV_sbM_KbDFw2kkXAgeFnCIXJimsiohr8-fE8OkZ2m6ZdoXUn, 16 juillet 2024.

WERLY, Richard, « Jour J pour les promesses financières européennes », in *Le Temps*, 11 décembre 2009, https://www.letemps.ch/monde/jour-j-promesses-financieres-europeennes?srsltid=AfmBOoo6T_99hpejQ4Cm1wh4uJL-MgZ-LiSTAT4cm-osV8E0SEfDrOq1, 20 mars 2024.

WERLY, Richard, « Le Copenhague-express a bel et bien déraillé », in *Le Temps*, 23 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/copenhagueexpress-bel-bien-deraille?srsltid=AfmBOoohkZRxDryXyJzMwwSchbcSBOXJtBSOsoTTUr0iM9Lv2eZdPYil>, 14 juin 2024.

WERLY, Richard, « L'Europe promet pour avancer à Copenhague », in *Le Temps*, 11 décembre 2009, <https://www.letemps.ch/monde/leurope-promet-avancer-copenhague?srsltid=AfmBOopx3MWCfmRB9tLeIDNNcliWixWGkKseztojwI3WEEcYIPLPppIP>, 3 avril 2024.

Littérature secondaire

Monographies

AYKUT, Stefan C. & DAHAN, Amy, *Gouverner le Climat ? 20 ans de négociation internationales*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2014.

BRIÈRE, Chloé & DONY, Marianne, *Droit de l'Union européenne*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2022.

GEMENNE, François, *Géopolitique du climat*, Malakoff, Armand Colin, 2021.

GODARD, Olivier, *La justice climatique mondiale*, Paris, La Découverte, 2015.

GRUBB, Michael, VROLIJK, Christiaan & BRACK, Duncan, *The Kyoto Protocol. A guide and Assessment*, Londres, The Royal Institute of International Affairs, 1999.

OBERTHÜR, Sebastian, JØRGENSEN, Knud Erik & SHAHIN, Jamal, *The Performance of the EU in International Institutions*, Abingdon, Routledge, 2013.

ROSENZWEIG, Richard H., *Global Climate Change policy and carbon markets, transition to a New Era*, Washington, Springer, 2016.

YAMIN, Farhana & DEPLEDGE, Joanna, *The international climate change regime: A guide to Rules, Institutions and Procedures*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Articles de revue

AJALA, Imène, « Le changement climatique, le protocole de Kyoto et les relations transatlantiques », in *Politique Etrangère*, 2009, vol. 1, pp. 103-116.

CAREY, Elisabeth, « Le Paquet Energie-Climat 2030 de l'Union européenne et la Conférence de Paris sur le climat (COP 21) », in *Annuaire français de relations internationales*, 2015, vol. XVI, pp. 433-452.

COLLARD, Fabienne, « Les COP sur les changements climatiques », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2021, vol. 1, no. 2486-2487, pp. 5-68.

CONSTANTINESCO, Vlad, « La Structure du traité instituant l'Union européenne », in *cabier de droit européen*, 1993, nos. 3-4, pp. 251-284.

GILLIAUX, Pascal, « Le Traité de Lisbonne », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007, vol. 31, no. 1976-1997, pp. 5-83.

GROEN, Lisanne & NIEMANN, Arne, « The European Union at the Copenhagen climate negotiations: A case of contested EU actorness and effectiveness », in *International Relations*, 2013, vol. 27, no. 3, pp. 308-324.

HOVI, Jon, SKODVIN, Tora & ANDRESEN, Steinar, « The Persistence of the Kyoto Protocol: Why Other Annex I Countries Move on Without the United States », in *Global Environmental Politics*, 2003, vol. 3, no. 4, pp. 1-23.

KROLIK, Christophe, « Le Traité de Lisbonne et l'environnement », in *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, 2008, no. 2, pp. 171-176.

KROMAREK, Pascale, « Commentaire de l'Acte unique européen en matière d'environnement », in *Revue Juridique de l'Environnement*, 1988, no. 1, pp. 75-90.

LE CACHEUX, Jacques & LAURENT Eloi, « L'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique », in *Regards croisés sur l'économie*, 2009, vol. 2, no. 6, pp. 192-205.

MÉGIE, Gérard & JOUZEL, Jean, « Le changement climatique - Histoire scientifique et politique, scénarios futurs », in *La Météorologie*, 2003, vol. 8, no. 42, pp. 37-47.

NOVEMBER, András, GRINEVALD, Jacques, PORTAS Pierre & DUNAND Christophe, « Origines, thèmes et enjeux de la CNUED », in *Annuaire suisse de politique de développement*, 1992, no. 11, pp. 159-175.

PETITBON, Fanny, « L'aide internationale face à l'urgence climatique : influencer par le bas », in *Revue internationale et stratégique*, 2024, vol. 2, no. 134, pp. 157-165.

ROWLANDS, Ian. H., « The Climate Change Negotiations: Berlin and Beyond », in STERN, Marc A. & GILLENWATER, Sharon K., *The Journal of Environment & Development*, 1995, vol. 4, no. 2, pp. 145-163.

RUMPALA, Yannick, « De l'objectif de « développement durable » à la gouvernementalisation du changement. Expressions et effets d'une préoccupation institutionnelle renouvelée en France et dans l'Union européenne », in *Politique Européenne*, 2011, vol. 1, no. 33, pp. 119-153.

VAN STEENBERGHE, Vincent, « Changements climatiques : quel rôle pour l'Union européenne après Copenhague ? », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2010, vol. 2-3, tome XLIX, pp. 73-89.

WANNEAU, Krystel & ORSINI, Amandine, « La boussole normative du PNUE, une double autorité environnementale solide et fluide », in *Annuaire français de relations internationales*, 2023, vol. XXIV, pp. 189-204.

Contributions à des œuvres collectives

ANDRESEN, Steinar & AGRAWALA, Shardul, « Leaders, pushers and laggards in the making of the climate regime », in *Global Environment Change*, 2002, vol. 12, no. 1, pp. 41-51.

CHRISTOFF, Peter, « The Bali roadmap: Climate change, COP13 and beyond », in *Environmental Politics*, juin 2008, vol. 17, no. 3, pp. 466-472.

GEMENNE, François, « Les négociations internationales sur le climat : Une histoire sans fin ? », in PETITEVILLE, Franck & PLACIDI-FROT, Delphine (dir.), *Négociations internationales*, Paris, PUF, 2013, pp. 395-422.

GROEN, Lisanne & NIEMANN, Arne, « Challenges in EU External Climate Change Policy-Making in the Early Post-Lisbon Era: the UNFCCC Copenhagen Negotiations », in CARDWELL, Paul James (ed.), *EU External Relations Law and Policy in the Post-Lisbon Era*, La Haye, TMC Asser Press, 2012, pp. 315-334.

MÉLANDRI, Pierre, « Les Etats-Unis : la continuation de l'unilatéralisme par d'autres moyens ? », in BADIE, Bertrand & DEVIN, Guillaume (dir.), *Le multilatéralisme, nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, Editions la découverte, 2007, pp. 195-214.

ORSINI, Amandine & COMPAGNON, Daniel, « Les acteurs non-étatiques dans les négociations multilatérales », in PETITEVILLE, Franck & PLACIDI-FROT, Delphine (dir.), *Négociations internationales*, Paris, PUF, 2013, pp. 105-140.

RAINAUD, Anne, Protocole de Kyoto, in PISSALOUX, Jean-Luc (dir.), *Dictionnaire collectivités territoriales et développement durable*, Paris, Éditions Lavoisier, 2017, pp. 398-403.

RAYNER, Tim & JORDAN, Andrew, « The European Union : the polycentric climate policy leader ? », in *Wiley Interdisciplinary Reviews Climate Change*, 2013, vol. 4, no. 2, pp. 75-90.

SPRINZ, Detlef F. & WEISS, Martin, « Domestic Politics and Global Climate Policy », in LUTERBACHER, Urs & SPRINZ, Detlef F. (eds), *International Relations and Global Climate Change*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2001, pp. 67-94.

YAMIN, Farhana, « The Role of the EU in Climate Negotiations », in GUPTA, Joyeeta & GRUBB, Michael, *Climate Change and European Leadership: a sustainable role for Europe*, Berlin, Springer, 2000, pp. 47-66.

Presse

BANQUE DE FRANCE, « La crise de 2008 », in *l'Eco en bref*, août 2022, pp.1-2, https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/822274_crise-2008_vf.pdf, 3 juin 2024.

BARROUX, Rémi, « COP21 : le gouvernement interdit les manifestations sur la voie publique », in *Le Monde*, 18 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/18/le-gouvernement-annule-les-manifestation-sur-le-climat-du-29-novembre-et-du-12-decembre_4812854_4527432.html, 3 juillet 2024.

GARRIC, Audrey, « Marche pour le climat à Paris : « Chefs d'Etat, agissez ! » », in *Le Monde*, 21 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/09/21/climat-manifestation-a-paris-pour-mettre-la-pressure-sur-les-chefs-d-etat_4491530_3244.html, 3 juillet 2024.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA), « 2014, la première marche pour le climat à Paris », in *JT 19/20 France3*, édition nationale, 21 septembre 2014, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/2014-la-premiere-marche-pour-le-climat-a-paris>, 3 juillet 2024.

KHAN, Mansoor, « Deaths 1,200 as Karachi wilts under heat », in *The Nation*, 24 juin 2015, <https://www.nation.com.pk/24-Jun-2015/deaths-1-200-as-karachi-wilts-under-heat>, 5 juillet 2024.

LEITE, Fábio, « Brésil. La grande soif de São Paulo », in *Courrier International*, 13 mars 2015, <https://www.courrierinternational.com/article/2015/02/19/la-grande-soif-de-sao-paulo>, 5 juillet 2024.

LEMAÎTRE, Frédéric, TAÏX, Caroline, MESMER, Philippe, BERNARD, Philippe, PÉLOUAS, Anne & SALIBA, Frédéric, « Climat : mobilisation de Sydney à Londres pour un accord ambitieux à la COP21 », in *Le Monde*, 29 septembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/29/climat-mobilisation-de-sydney-a-londres-pour-un-accord-ambitieux-a-la-cop21_4820067_4527432.html, 3 juillet 2024.

LE MONDE, « La vague de chaleur en Inde fait plus de 2000 morts », 30 mai 2015, https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2015/05/30/la-vague-de-chaleur-en-inde-fait-plus-de-2-000-morts_4644092_3216.html, 5 juillet 2024.

LE POINT, « Chili : cinq morts et des milliers de sinistrés après une forte tempête », 9 août 2015, https://www.lepoint.fr/monde/chili-cinq-morts-et-des-milliers-de-sinistres-apres-une-forte-tempete-09-08-2015-1955776_24.php#11, 5 juillet 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, « Tout savoir sur la déflation », in *Facileco*, 23 mai 2018, <https://www.economie.gouv.fr/facileco/deflation-definition>, 25 juin 2024.

PARMENTIER, Sophie, « Attentats du 13 novembre 2015 : le récit d'une nuit d'horreur par ceux qui l'ont vécue », in *France Inter*, 30 août 2021, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/attentats-du-13-novembre-2015-le-recit-d'une-nuit-d-horreur-par-ceux-qui-l-ont-vecue-2606892>, 3 juillet 2024.

PHILIP, Bruno, « Les feux de forêts indonésiens asphyxient l'Asie du Sud-Est », in *Le Monde*, 28 octobre 2015, https://www.lemonde.fr/pollution/article/2015/10/28/les-feux-de-foret-indonesiens-asphyxient-l-asie-du-sud-est_4798324_1652666.html#JHKKz88z280g6ukG.99, 5 juillet 2024.

RADIO TELEVISION SUISSE, « De graves inondations font près de 300 morts dans le sud de l'Inde », 3 décembre 2015, <https://www.rts.ch/info/monde/7305650-de-graves-inondations-font-pres-de-300-morts-dans-le-sud-de-linde.html>, 5 juillet 2024.

RADIO TELEVISION SUISSE, « La tempête tropicale Erika fait 20 morts dans les Caraïbes », 28 août 2015, <https://www.rts.ch/info/monde/7038160-la-tempete-tropicale-erika-fait-20-morts-dans-les-caraibes.html>, 5 juillet 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, « Violents orages sur une partie du pays », in *Météo France*, 31 août 2015, <http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Violents-orages-sur-une-partie-du-pays.html>, 5 juillet 2024.

VALO, Martine, « Attaques à Paris : la COP21 est maintenue », in *Le Monde*, 14 novembre 2015, https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/14/incertitude-sur-la-tenue-a-paris-de-la-cop21_4809708_4527432.html, 3 juillet 2024.

Autres documents

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *COP28 : le Conseil définit la position de l'UE en vue du sommet des Nations Unies sur le climat à Dubaï*, 16 octobre 2023, Conseil européen / Conseil de l'Union européenne, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/10/16/cop28-council-sets-out-eu-position-for-un-climate-summit-in-dubai/>, 31 mars 2024.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT NEGOTIATIONS, *Earth Negotiation Bulletin for Climate Change Convention COP-1 Highlights: Wednesday, 5 april 1995*, 6 avril 1995, <https://enb.iisd.org/events/unfccc-cop-1/daily-report-5-april-1995>, 25 avril 2024.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT, *About*, (s.d.), Winnipeg, Earth Negotiations Bulletin, <https://enb.iisd.org/about>, 14 juin 2024.

NATIONS UNIES, *About the IPCC*, (s.d.), Genève, Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC, <https://www.ipcc.ch/about/>, 21 mars 2024.

NATIONS UNIES, *Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA)*, (s.d.), Site official des Nations Unies – Climate Change, <https://unfccc.int/process/bodies/bodies-that-have-concluded-work/ad-hoc-working-group-on-long-term-cooperative-action-under-the-convention-awg-lca>, 26 juin 2024.

NATIONS UNIES, *AWG-KP bodies page*, (s.d.), Site officiel des Nations Unies - Climate Change, <https://unfccc.int/process/bodies/bodies-that-have-concluded-work>, 26 juin 2024.

NATIONS UNIES, *En quoi consistent les changements climatiques ?* (s.d.), Site officiel des Nations Unies - Action Climat, <https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change>, 28 février 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, « Qu'est-ce que le "soft power" ? », 21 novembre 2022, in *Vie publique*, <https://www.vie-publique.fr/fiches/38155-quest-ce-que-le-soft-power>, 2 août 2024.

Annexes

Sources

NATIONS UNIES, *Directory of Participants*, Berlin, FCCC/1995/Inf.5/Rev.2, 6 avril 1995, p.2.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Copenhague, FCCC/CP/2009/Inf.1, 16 mars 2010, p.2.

NATIONS UNIES, *List of Participants*, Paris, FCCC/CP/2015/Inf.3, 11 décembre 2015, p.2.

FCCC/1995/Inf.5/Rev.2
Page 2

FCCC/CP/2009/INF.1 (Part 1)
Page 2

Participation statistics

STATISTICS OF ATTENDANCE AT COP 1

	Parties/States/ Organizations	Individuals
Parties	117	757
Observer States	53	112
Total Parties + Observer States	170	869
UN secretariat observers	10	26
UN specialized agency observers	9	28
IGO observers	12	23
NGO observers	165	979
Total observer organizations	196	1056
Media	556	2044

	States/Organizations	Registered participants
Parties	194	10583
Observer States	2	8
Total Parties + observer States	196	10591
Entities having received a standing invitation to participate as observers in the sessions and the work of the General Assembly and maintaining permanent observer missions at Headquarters	1	7
United Nations Secretariat units and bodies	34	530
Specialized agencies and related organizations	19	336
Intergovernmental organizations	53	568
Non-governmental organizations	794	12048
Total observer organizations	900	13482
Total participation		24073
Registered media	1287	3221

FCCC/CP/2015/INF.3 (Part 1)

Participation statistics

	States/organizations	Participants
Parties	196	19 208
Observer States	2	52
Total Parties + observer States	198	19 260
United Nations Secretariat units and bodies	36	556
Specialized agencies and related organizations	21	415
Intergovernmental organizations	67	1 037
Non-governmental organizations	1 079	6 306
Total observer organizations	1 202	8 314
Media	1 176	2 798
Total participation		30 372

Table des matières

Sommaire	II
Remerciements	III
Liste des acronymes et abréviations	IV
Introduction	2

Chapitre 1 Diplomatie environnementale : création des COP

L'émergence de la diplomatie environnementale au sein des Nations Unies	6
De la Conférence de Stockholm à la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988	6
Sommet de la Terre, Rio 1992	7
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	7
Conférences des Parties (COP)	8
Création	8
Fonctionnement et déroulement	9
Acteurs présents	10
L'Union européenne et les COP	11
L'environnement, une compétence partagée	11
Précédure institutionnelle	12
Représentants de l'UE présents aux COP	14
Statut de leader climatique de l'Union européenne dans la sphère internationale	14
COP1, Berlin, 1995	16
COP 2, Genève, 1996	18
COP 3, Kyoto, 1997	19

Chapitre 2 Conférence de Copenhague

Contexte 23	
Crise des subprimes	23
Adoption du Traité de Lisbonne	25
4 ^e rapport du GIEC	26
Attentes et déroulement de la Conférence	26
Attentes	26
Déroulement	29
Position adoptée par l'Union européenne	32
Avant la Conférence de Copenhague	32
Pendant la Conférence de Copenhague	35
Aboutissement de la Conférence	37
Réaction et leadership de l'UE	40

Chapitre 3 **Conférence de Paris**

Contexte	43
Politiques internes	43
Attentats de Paris	43
Marches pour le climat	44
5 ^e rapport du GIEC	45
Catastrophes climatiques et écologiques	45
Attentes et déroulement de la Conférence	46
Attentes	46
Déroulement	49
Position adoptée par l'Union européenne	51
Avant la Conférence de Paris	51
Pendant la Conférence de Paris	54
Aboutissement de la Conférence	55
Réaction et leadership de l'UE	59
Conclusion	63
Bibliographie	65
Annexes	76
Table des matières	77